

A. LUMBROSO

MURATIANA



ROMA

MODES E MENDEL

LONDON

DÜSSELDORF

BEARD

WOHLLEBEN

FR. TEUBNER

1898

ORGIMENTO  
HILLE BERTARELLI

MUSEO DEL RISORGIMENTO



CASTELLO SFORZESCO

DONAZIONE DOTT. ACHILLE BERTARELLI

1925

Vol. M

165

# MURATIANA

DOCUMENTS INÉDITS

LETTRES DE FOUCHÉ À NAPOLÉON ET À MURAT

LA MISSION DE FOUCHÉ EN ITALIE

LA MORT DE MURAT

LETTRES DE CAROLINE MURAT ET DE SA FAMILLE (1815-1838)

INVENTAIRE DU « PORTEFEUILLE DU DUC D'OTRANTE ».



MIL 0642 147

INV - 307043

BER II 165

Estratto dalla *Miscellanea Napoleonica*  
Serie V.



I. LE DUC D'OTRANTE À L'EMPEREUR NAPOLÉON.

[Minute.]

Rome 27 Xbre (1813).

Sire,

J'ai pris congé du Roi de Naples; [*je l'ai laissé dans la résolution de faire continuer la marche de ses troupes et d'établir son Quartier général à Bologne. Sans doute, il négocie avec la Coalition, il attend même une lettre de l'Empereur d'Autriche, mais lors même qu'un traité serait signé, le Roi peut nous servir encore; tant qu'il croira n'être pas sorti du devoir il sera possible de l'y faire rentrer.*]

Je ne dois dissimuler à V. M. aucune des causes qui ont arrêté l'activité naturelle de ce Prince. La première est l'incertitude où vous l'avez laissé sur le commandement des Armées d'Italie. — Le Roi dans ces deux dernières Campagnes vous a donné tant de preuves de son dévouement et de ses qualités

militaires, qu'il s'attendait à recevoir de vous cette marque de confiance - il se sent humilié, à la fin, et de vos soupçons, et de l'idée de se trouver placé sur la même ligne [*que le Vice-Roi*] de vos Généraux.

2° On dit sans cesse au Roi : Si pour conserver l'Italie à l'Emp. vous dégarnissez votre Royaume de troupes, les Anglais vont y opérer des débarquemens et y exciter des séditions d'autant plus dangereuses que les Napolitains se plaignent hautement [*de toute espèce*] de l'influence de la France. [*Les moindres relations de dépendance leur semblent un avilissement [de la dignité] de leur Roi - qu'ils aiment et de la dignité duquel ils sont très jaloux*]. Et dans quel état, ajoute-t-on, se trouve [*la France*] cet Empire ?

Sans armée, découragé par une Campagne que ses ennemis ne regardent pas comme le terme de ses maux puisque le Rhin n'est plus une barrière et que l'Emp., loin de pouvoir garantir l'Italie, a peine à s'opposer à l'envahissement de ses frontières d'Allemagne, de Suisse et d'Espagne. Songez à vous, lui écrit-on de Paris, ne comptez que sur vous-même. L'Empereur ne peut plus rien même pour la France ; comment garantirait-il vos États ? Si dans le temps de sa toute-puissance il eut la pensée de réunir Naples à l'Empire, quel sacrifice serait-il porté à faire pour vous ? Il vous sacrifie-

rait aujourd'hui à une place-forte. Sire, les circulaires de vos ministres semblent appuyer cette correspondance.

3<sup>o</sup> D'un autre côté [*ont dit - les partisans de la Coalition*] vos ennemis opposons [*sic*] au tableau de la situation de la France celui des avantages immenses que présente au Roi son accession à la Coalition: Ce Prince consolide son throne, *aggrandit* ses États; au lieu de faire à l'Empereur le sacrifice inutile de sa gloire et de sa couronne, il va répandre sur l'une et l'autre l'éclat le plus brillant en se proclamant le défenseur de l'Italie, le garant de son Indépendance. Se déclare-t-il pour Votre Majesté, son armée l'abandonne, son peuple se soulève. Sépare-t-il sa cause de celle de la France, l'Italie toute entière accourt sous ses drapeaux. Tel est le langage que parlent au Roi des hommes qui tiennent de près à Votre Gouvernement. [*Et les circulaires de vos ministres semblent appuyer ce langage*].

[*Il faut tout dire.*] Sire, peut-être ne fait-on en cela que s'abuser sur les moyens de servir V. M. La paix [*leur paraît nécessaire*] est nécessaire à tout le monde; déterminer le Roi à se mettre à la tête de l'Italie est à leurs yeux le plus sûr moyen de vous forcer [*ainsi [que] toutes les Puissances*] à faire la paix.

Je suis arrivé [*hier*] à Rome le 18. Ici comme dans toute l'Italie le mot d'*indépendance* a acquis une vertu magique. Sous cette bannière se rangent, sans doute, des intérêts divers, mais [*tout le monde*] tous les peuples veulent un Gouvernement local. Chacun se plaint d'être obligé d'aller à Paris pour des réclamations de la moindre importance. Le Gouvernement de la France, à une distance aussi considérable de la capitale, ne leur présente que des charges pesantes, sans aucune compensation. Conscriptions, impôts, vexations, privations, sacrifices, voilà, se disent les Romains, ce que nous connaissons du Gouvernement de la France. Ajoutons que nous n'avons aucune espèce de commerce, ni intérieur, ni extérieur, que nos produits sont sans débouchés et le peu qui nous vient du dehors nous le payons un prix excessif.

*[Sire, V. M. avait le droit d'attendre de moi toute sincérité, je ne lui ai rien dissimulé; elle seule peut faire cesser cette situation du Roi et de l'Italie. — Je crois que ce changement est encore en son pouvoir. Si Elle attend plus tard, si les Coalisés envoient des renforts dans cette contrée, je crains qu'ils ne s'y rendent maîtres, et par les mêmes moyens qui sont aujourd'hui en votre puissance.]*

J'ai l'honneur d'être, etc. 1)

1) Coll. Napol. Lumbroso, « Portefeuille Fouché », Autogr. N. 165.



II. LE DUC D'OTRANTE AU ROI JOACHIM.

SIRE [*Au Roi Joachim*].

J'ai reçu les lettres de Votre Majesté et la copie de celles que Vous avez écrites à l'Empereur. Je les conserve pour en faire usage lorsque l'occasion s'en présentera. Si vous lisiez le compte que j'ai rendu à l'Empereur de la situation de l'Italie et des motifs qui vous ont déterminé à négocier avec les Puissances coalisées, vous seriez convaincu que je n'ai pas besoin d'être encouragé à oser dire la vérité. J'ai toujours pensé que c'est trahir les Princes, que de la leur cacher.

Vous croyez que Votre alliance avec la Coalition est le seul moyen de conserver le trône, et que cette alliance servira mieux que vos armes les véritables intérêts de la France [*de l'Empereur*]. Il serait superflu de vous répéter les objections que je vous ai faites à ce sujet; mais je dois insister sur la nécessité où vous vous trouvez de constituer une bonne armée. C'est votre seule garantie; c'est le seul moyen d'avoir de l'influence dans la Coalition. Ne craignez point de défections parmi vos officiers et vos soldats, quand vous serez à leur tête, quand ils seront convaincus que vous servez

votre patrie. Qui plus que vous a exposé la vie pour elle et d'une manière plus glorieuse ? Faites-leur connaître que vous ne mettez en mouvement votre armée que pour *[obtenir la paix et le règne des lois, afin qu'elle ne soit plus troublée]* le bonheur de la France et celui de votre pays.

On vous a cru indécis jusqu'à ce jour et alors toutes les opinions, tous les sentiments n'ont eu aucun centre, aucun appui, aucune direction. Votre armée, au lieu de former son moral et sa discipline, a perdu son temps dans des débats politiques. Vos Généraux ont jeté eux-mêmes de l'incertitude dans les esprits, en demandant ce qu'on ne pouvait ni leur accorder ni leur refuser.

Je vous en conjure, au nom de l'attachement que je vous ai voué *[pour la vie]*; songez surtout à vous créer *[de la]* une grande considération *[morale, une force militaire imposante. C'est votre intérêt et celui de la patrie (que vous aimerez toujours) ce doit être la politique de la famille impériale que vous défendrez toujours et nécessairement contre les anciennes dynasties. Vous aurez souvent besoin... Il est urgent d'agir]*. Faites estimer votre caractère, *[songez qu'en entrant dans la Coalition vous avez besoin d'opposer (à ceux qui vous parleront sans cesse des leurs ayeux) à leurs éternelles prétentions, à leurs préjugés nobiliaires]*

la gloire de vos armes et la force de votre armée. Ce sera à la longue votre seule puissance – ce sera la seule barrière qu'on n'osera franchir. Quel Souverain voudrait s'attirer le reproche odieux d'avoir violé la foi qu'il vous a donnée? L'ambition n'est pas aveugle à ce point. Votre Majesté [*vous*] m'invite[*z*] à la [*à vous*] défendre contre la calomnie. [*Qui donc pourra vous atteindre à la hauteur où vous devez vous élever? C'est par l'étendue et l'énergie de vos vues, c'est par de grands résultats, que vous imposerez silence à tous vos ennemis.*] Ne vous inquiétez point du jugement qu'on portera sur le parti que vous avez pris. [*Je ne vous l'ai point conseillé.*] Il était de mon devoir de vous en détourner. J'ai rempli ce devoir avec conscience. Mais aujourd'hui que votre décision est arrêtée, je dois à l'amitié que vous avez pour moi de vous dire que la moindre hésitation serait funeste. Elle donnerait à vos nouveaux alliés le droit de se défier de vous et de vous demander des garanties. Votre [*la*] conduite [*de Votre Majesté*] dans cette circonstance sera appréciée, comme toutes les choses de ce monde, par les succès. Si vous pouvez contribuer à la pacification générale, si votre nom [*suffrage*] acquiert assez de poids dans la balance des affaires de l'Europe pour relever [*garantir*] la dignité des trônes et l'indépendance des nations

[peuples], on vous bénira sur toute la terre [élevé-  
vera des autels]. Hâtez-vous de proclamer, que  
vous n'avez fait alliance avec la Coalition, que parce  
qu'elle prête son appui à ce [vos] noble[s] dessein[s].  
Montrez à l'Italie l'étendue et la solidité de vos vues  
positives pour sa prospérité. Des espérances vagues  
ne feraient que l'agiter, et n'obtiendraient pas sa  
confiance. [*Si Votre Majesté veut ranger tous les  
Italiens sous ses drapeaux, qu'Elle les tranquillise  
sur leur avenir; que son armée soit le garant  
que leurs efforts ne seront pas compromis.*]

Je vois avec peine les soulèvements dans les  
campagnes; ils détruiront vos ressources et amène-  
ront une anarchie que vous ne pourrez plus com-  
primer. [*Défiez-vous des hommes bornés, qui  
croient soumettre les États en remuant les pas-  
sions de la multitude.*] Si vous êtes obligé de faire  
des levées en masse il faut [*de l'ordre et de la di-  
scipline; y mettre de l'activité, sans doute*], y met-  
tre de la mesure. L'ordre et la discipline ne nuisent  
pas à l'activité. Veillez surtout à ne remuer que  
les passions que vous pouvez satisfaire. [*J'espère  
toujours que j'aurai l'avantage de voir bientôt  
Votre Majesté à Florence; je vous y attendrai à  
moins que l'ennemi n'y arrive avant vous. N'ou-  
bliez point la situation délicate où se trouve la  
Grande-Duchesse. Si elle est obligée de quitter Flo-*

rence, elle doit l'abandonner avec dignité et pouvoir se retirer tranquillement et honorablement dans sa Principauté de Lucques. On lui écrit que vous envoyez Maghella à Florence. Il a la réputation d'un agitateur; sa présence contrarierait Son Altesse sans faire aucun bien. Je vous invite à le laisser à Rome - tant que la G<sup>de</sup>-Duchesse restera à Florence.]

Pardonnez la franchise de mes conseils au désir que j'ai de vous voir heureux et assez puissant pour rendre à [l'Empereur et] à la France ce que vous en avez reçu. [Le temps n'est peut-être pas éloigné où je pourrai, sans être accusé d'infidélité, retourner à Naples. En attendant j'y laisse un gage auquel j'attache plus de prix que vous ne pensez. Il m'est cher parce que je le tiens de vous et qu'il sera un lien de plus dans votre amitié pour moi. La Reine peut y ajouter une valeur nouvelle en se chargeant de ce dépôt et en l'ornant d'une partie de ses grâces et de sa raison.]

J'ai l'honneur d'être [avec respect, Sire  
de Votre Majesté  
Le plus fidelle (sic) serviteur]  
Signé: LE DUC D'OTRANTE.

Florence, ce 20 janvier 1814.

PS. Je reçois à l'instant la lettre dans laquelle vous m'invitez à mettre par écrit les réflexions que

j'ai eu l'honneur de vous faire sur la Constitution qu'on vous demande. Je vais m'occuper de ce travail. Ne vous laissez pas entraîner, je vous prie, à jeter au milieu du peuple *napolitain* des idées auxquelles il n'est pas préparé. Traitez-le comme vous avez traité vos enfants, ne lui accordez que ce qui convient. Je crains que ce mot de Constitution que j'entends sur toute ma route, ne soit dans le grand nombre qu'un désir vague de ne pas obéir. <sup>1)</sup>

### III. LE DUC D'OTRANTE À JOACHIM [*Minute*] <sup>2)</sup>.

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez votre débarquement sur les côtes de Provence et votre dénuement. Je m'empresse de vous envoyer les fonds nécessaires et un passeport du Prince Metternich pour que vous puissiez vous rendre en Autriche où votre famille est déjà établie. Je vous invite à quitter promptement la France et à prendre la route de Trieste.

Je ne puis vous donner d'autres conseils aujourd'hui que celui d'une résignation complète [*sic*] à votre position. Le malheur a souvent des résultats

1) Coll. Napol. Lombroso, « Portefeuille Fouché », Autogr. N. 166.

2) Coll. Napol. Lombroso, « Portefeuille Fouché », Autogr. N. 170.

heureux. Vous trouverez dans une vie privée le <sup>des</sup> repos dont vous ne pouviez jouir sur le trône. Quelle <sup>jouissances, un bonheur</sup> tranquillité peut-il y avoir sur un trône qui tremble <sup>que signifie</sup> et qui menace de s'ouvrir sous celui qui s'y est assis ?

Croyez en celui qui connaît les illusions <sup>de la vie</sup> humaines, et qui ne cessera de prendre intérêt à vous quelque [sic] soit votre <sup>position</sup> destinée et votre éloignement.

Paris, 26 août [1815].

#### IV. LA MISSION DE FOUCHÉ EN ITALIE.

(1813-14).

I <sup>1)</sup>.

...La page 230 [du t. II] présente deux assertions d'une inexactitude évidente: 1<sup>o</sup> Le Duc revêtu à cette époque du titre de Gouverneur de Rome; 2<sup>o</sup> Le Duc attendant en Italie, de ses affidés de Paris, des informations positives sur la sensation que produirait le retour subit de Bonaparte; à la suite de ses désastres.

1) *Réfutation des Mémoires apocryphes du Duc d'Otrante*; manuscrit inédit d'A. GAILLARD (« Portefeuille Fouché », N. 281, 2<sup>me</sup> Cahier, p. 52).

On a vu que le Duc n'avait à Rome aucun caractère public et tous les Français qui s'y trouvaient alors l'attesteraient au besoin.

Bonaparte, se fiant moins peut-être que l'anonyme aux talents militaires du Duc d'Otrante, et sachant que la force des armes pouvait seule lui conserver la capitale du monde chrétien, s'en rapportait au Général Miollis qui, par l'élévation et la fermeté de son caractère autant que par son noble désintéressement, sa frugalité et la régularité de ses mœurs, eût été digne de commander ces antiques phalanges qu'on offrira toujours pour modèle, même aux guerriers Français.

On avait pu, pour se venger du vote négatif sur le Consulat à vie et sur le titre d'Empereur, ne pas donner le bâton de Maréchal au Général Miollis, à qui les suffrages de toute l'armée le donnaient depuis longtemps, mais on n'était pas assez maladroit pour le dépouiller de son Gouvernement de Rome dans un moment aussi critique. Voyez... l'intitulé du traité signé par le Duc d'Otrante pour l'évacuation des États Romains et de la Toscane. Le Duc d'Otrante aurait-il pu négliger de prendre dans ce traité le titre de Gouverneur de Rome, s'il en eût été investi par Bonaparte, et ne l'étant pas, aurait-il commis la faute de se donner ce titre en écrivant des Mémoires?... Il n'est pas plus exact de dire

Miollis à Rome  
surant le carat  
Napoleone



qu'il eût alors à Paris des affidés qui lui transmissent des informations sur les affaires publiques. Jamais le Duc d'Otrante n'a voulu courir le risque de se compromettre par des correspondances politiques.

« Le Général Miollis reçut les Napolitains avec défiance » [Mém. apocryphes, t. II, p. 235].

Les troupes napolitaines s'annoncèrent par des sommations, par des prises de possession (voyez la déclaration de Lerosi et Galliani, janvier 1814, et la réponse de Daru). De son côté le Général Miollis, qui n'avait pas d'armée à opposer à celle de Naples, ne daignait pas, du Château St-Ange où il s'était renfermé avec quelques conscrits, répondre à M. de La Vauguyon. Le Duc d'Otrante était au courant de tous ces faits; aurait-il dit dans des Mémoires: « Le Général Miollis reçut les Napolitains avec défiance »? Il n'aurait pas fait non plus la transposition qui se trouve à la page 236, où l'on place le voyage du Duc à Naples, postérieurement à l'envahissement des États Romains. A quoi bon ce voyage après cet événement? On a vu d'ailleurs qu'il avait eu lieu plusieurs mois auparavant. L'anonyme tient beaucoup à conserver au Duc le titre de Gouverneur de Rome; il le présente encore avec cette dignité à la page 251 dans une lettre à Bonaparte supposée comme tout le reste...

« La levée de boucliers de Murat » [p. 335].

Le Duc d'Otrante connaissait trop bien l'impétuosité de Murat, pour avoir contribué à *attacher le grelot*, comme le lui fait dire ici l'auteur des prétendus Mémoires. Il avait toujours été lié avec lui, et c'eût été le trahir que de lui conseiller une échauffourée qui le menait évidemment à sa perte; l'anonyme ne trouverait peut-être pas dans ce raisonnement un démenti à son assertion... Il a si souvent présenté le Duc comme un traître!... Qu'il explique au moins quel motif aurait pu décider le Duc à nous faire la confiance de cette trahison!

2 1).

... Nous avons recours à une espèce de *Journal* tenu à Rome par le Général Miollis. Ce journal contient le récit des faits qui ont précédé le traité conclu entre le Duc d'Otrante, au nom de Bonaparte, et un plénipotentiaire du Roi de Naples.

L'arrivée du Duc d'Otrante à Rome avait été annoncée quelques jours d'avance et l'on croyait généralement qu'il était chargé d'une mission importante. Ses conversations, ses manières même semblaient l'annoncer. Le Général Miollis ne recevant à cet égard aucune communication officielle, ne lui parla que vaguement des affaires publiques

1) *Le Duc d'Otrante remplacé au Ministère par le Duc de Rovigo*, manuscrit inédit d'A. GAILLARD (« Portefeuille Fouché », N 282, pag. 20).

et de l'embarras des circonstances. Leurs rapports se bornèrent à des politesses réciproques.

Le Gouverneur de Rome accompagna celui d'Illyrie dans la visite des monuments qui se trouvent en si grand nombre dans la ville et ses environs. Les principaux fonctionnaires s'empressèrent de voir le Duc, et tous, continuant à lui supposer un caractère public, le traitèrent avec une grande distinction. Il communiqua au Général Miollis son projet d'aller à Naples pénétrer les dispositions de Murat. Le Général lui fit part des représentations qu'il avait faites, tant à Naples qu'à Paris, sans avoir reçu de réponses satisfaisantes sur la marche à suivre dans le moment critique où l'on se trouvait, sur la nécessité de se réunir franchement contre l'ennemi commun et d'opérer ainsi une diversion qui pouvait avoir pour Bonaparte des résultats si importants. Le Duc d'Otrante avait une grande confiance dans la démarche qu'il voulait tenter, et disposa son départ promettant de tenir le Général au courant de ce qu'il pourrait tenter.

« Le Roi de Naples », disait le Général Miollis, « est aussi aveugle qu'imprudent, il court évidemment à sa perte... Je vous en conjure, M. le Duc, usez de toute votre habileté dans les affaires pour faire adopter à cet insensé le seul parti qui puisse le préserver de la honte qui va s'attacher à son nom ».

Huit ou dix jours après, le Général Gouverneur reçut du Duc d'Otrante une dépêche qui lui donnait peu d'espérance. Sa correspondance avec Murat, avec les Ministres, avec la Reine elle-même, devint et plus active et plus pressante, et n'a jamais eu pour résultat que des protestations de considération personnelle qui ne remplissaient nullement les vues du Gouvernement de Rome.

Le Duc d'Otrante à son retour déclara franchement au Général Miollis qu'il avait fort peu d'espérance que le Roi de Naples consentit à faire cause commune avec Napoléon, contre lequel il l'avait trouvé extrêmement monté. « Il ne m'a point paru », ajoutait-il, « sensible à la gloire que la destinée semblait lui avoir préparée, d'oublier une injure et de forcer par un service important Napoléon à lui rendre son estime et à reconnaître son injustice... ». Le Duc partit pour la Toscane. Les événements se succédèrent avec rapidité, et tout arriva comme l'avait prévu le Général Miollis. Le 8 janvier 1814 il écrivit au Duc d'Otrante la lettre suivante :

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie de la lettre que je viens de recevoir de M. le Baron de Durand, ministre plénipotentiaire de France à Naples; j'ai pris les mesures qu'exigent les circonstances ».

Le Duc répondit le 10:

« Monsieur le Comte, je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à m'instruire des événements de Naples. Dans cette circonstance extraordinaire nous avons besoin de beaucoup de mesure: heureusement vous avez autour de vous des hommes éclairés et dévoués à l'Empereur.

« Je me félicite d'avoir eu occasion de faire avec vos qualités personnelles la connaissance que j'avais déjà de vos vertus militaires. J'ai été sensible à toutes vos politesses; je vous en renouvelle ma gratitude et l'assurance », etc.

Le Général Miollis, n'ayant point d'armée à sa disposition, mais voulant opposer au moins toute la résistance qui était en son pouvoir, s'enferma dans le Château St-Ange avec sa faible garnison, composée en grande partie de jeunes conscrits. Les États Romains furent envahis par les Napolitains le 19 janvier 1814, et ce jour-là M. de La Vauguyon écrivit au Général Miollis que, pour préserver Rome de l'anarchie qui la menaçait, il avait ordre de son Souverain de prendre le commandement supérieur des États Romains. Cette lettre demeura sans réponse.

De son côté, M. le Baron Daru reçut la déclaration suivante (nous traduisons l'italien):

« Ce jour d'hui 19 janvier 1814, nous, soussignés,

nous sommes transportés, par ordre de M. le Lieutenant de La Vauguyon, commandant supérieur des États Romains, dans le Palais Quirinal et dans le bureau de l'Intendance de la Couronne pour en prendre possession, et avons en conséquence déclaré à M. Daru, Intendant de la Couronne, que l'administration dont il est chargé reste dorénavant aux agents du Gouvernement Napolitain.

« Signé: G. LEROSI, GALLIANI ».

Réponse:

« La trahison et l'ingratitude étant les seuls fondements de cette déclaration, je déclare à mon tour que, loin de me prêter à ce que prétend faire le Gouvernement Napolitain, je m'y refuse entièrement et m'y refuserai toujours, comme à une lâche usurpation, et comme devaient le faire attendre de moi ma fidélité à l'Empereur et ma reconnaissance.

« Signé: M. DARU ».

M. Daru s'empressa de transmettre à Paris la déclaration des Commissaires napolitains et sa réponse. Il reçut sous la date du 17 février la lettre qui suit:

« Monsieur le Baron, j'ai reçu la copie de la sommation qui vous a été faite de la part du Gouvernement Napolitain, et la réponse que vous y

avez faite. Vous avez rempli un devoir avec le courage et la fermeté qu'on avait droit d'attendre de vous. Je mettrai sous les yeux de Sa Majesté ce nouveau témoignage de votre dévouement à Sa Personne Sacrée.

« Recevez, M. le Baron, l'assurance de ma considération distinguée.

« Signé: LE DUC DE CADORE [CHAMPAGNY] ».

Le Général Miollis enfermé et bloqué dans le Château St-Ange, pendant près de cinquante jours, reçut de M. le Duc de Feltre l'avis que le Duc d'Otrante était chargé par l'Empereur de signer une Convention avec le Roi de Naples, pour l'évacuation des forts et places des États Romains et de la Toscane; et le 26 février arriva la dépêche suivante :

« Général, je vous ai adressé, il y a quelques jours, une dépêche du Ministre de la Guerre qui vous annonçait que j'étais chargé par l'Empereur de conclure une Convention avec le Roi de Naples pour l'évacuation des États Romains et de la Toscane. Je vous envoie copie de cette Convention: j'ai obtenu plus que l'on ne l'espérait dans la circonstance où nous trouvons. J'ai exigé un inventaire; je vous prie d'en surveiller l'exécution.

« J'avais d'abord pensé à faire une stipulation

particulière pour vous et pour les Généraux Las-salcette [*sic*] et Simon. Mais le Roi paraît tellement disposé à faire ce qui pourra vous être agréable, que je n'ai pas cru devoir insister.

« Je vais me rendre à Paris, où j'espère que je ne tarderai pas de vous revoir ainsi que vos compagnons d'armes. J'aurai du plaisir à vous y revoir ».

CONVENTION PASSÉE ENTRE M. LE DUC D'OTRANTE  
ET M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL LECHI.

Entre les soussignés Joseph Duc d'Otrante, Ministre d'État, Grand Aigle de la Légion d'Honneur, et autorisé par Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, à traiter de l'évacuation et de la remise des places et forts des États Romains et de la Toscane aux troupes de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles d'une part; et Joseph Comte Lechi, Lieutenant-Général Aide-de-camp de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, Commandeur de Son Ordre Royal, de la Légion d'Honneur et de la Couronne de Fer, muni des pouvoirs de Sa Majesté Sicilienne d'autre part, a été convenu et arrêté ce qui suit:

ART. I<sup>er</sup>. — Le Château St-Ange à Rome et la place de Civitavecchia étant dans ce moment les deux seuls points occupés dans l'Italie méridionale par les troupes de Sa Majesté l'Empereur et Roi, les garnisons de ce



fort et de cette place en feront la remise aux troupes de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, dans le jour de la notification de la présente Convention à l'officier qui les commande.

ART. II. - Les troupes françaises sortiront du fort St-Ange et de la place de Civitavecchia avec armes et bagages, caisses militaires des corps et avec tous les honneurs de la guerre, pour être transportées en France par mer.

ART. III. - Les bâtiments nécessaires pour le transport des dites troupes ainsi que les vivres pour leur subsistance et tous les objets que leurs besoins exigeront pour la traversée seront fournis par les autorités napolitaines.

ART. IV. - Il sera fait une Convention particulière entre les commandants des deux garnisons et les officiers napolitains chargés de diriger les mouvements des troupes françaises, pour prévenir tout désordre, soit dans la marche, soit au lieu d'embarquement.

ART. V. - L'embarquement et le départ des troupes françaises auront lieu dans le plus court délai possible, et leur débarquement sur la côte de France s'effectuera sur le point que jugeront à propos de choisir et d'indiquer les chefs, depuis Nice jusqu'à Marseille.

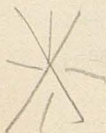
ART. VI. - Dans le cas où les troupes ne pourraient pas être embarquées et où on devrait leur faire suivre la route de terre, elles seront dirigées, sous la conduite d'officiers napolitains, par Sienna, Pise et Gênes sur les Alpes, le Mont-Cénis et Briançon, et les vivres leur se-

ront également fournis jusqu'aux lignes occupées par les troupes napolitaines.

ART. VII. - Les troupes qui forment les garnisons du fort St-Ange et de la place Civitavecchia, prendront l'engagement de ne pas servir en Italie durant l'espace d'un an, soit contre Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, soit contre ses Alliés. Cette obligation qui liera les officiers comme les sous-officiers et soldats, sera constatée dans les formes d'usage.

ART. VIII. - Les vivres, munitions et autres objets de quelque nature que ce soit, qui se trouvent dans le fort et dans la place ci-dessus désignés et qui ne sont point propriété particulière des officiers et des soldats, appartiendront à Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles. Des Commissions seront nommées de part et d'autre, pour en faire la consignation sur inventaires dûment vérifiés et signés, au pied desquels il sera donné valable décharge. La remise et la réception des canons seront effectuées dans la même forme par des officiers d'artillerie qui seront également nommés de part et d'autre.

ART. IX. - La présente Convention aura son effet, relativement à toutes les troupes françaises qui pourraient se trouver encore sur quelques points des États Romains et de la Toscane, et à l'égard desquelles il n'existe pas déjà quelque Capitulation ou autre Convention particulière.



Fait et signé à Lucques le 24 février 1814.

Le Général Miollis, indigné de la conduite de Murat, convaincu d'ailleurs que le Château Saint-Ange pouvait occuper pendant longtemps encore une partie des troupes de Naples, répondit au Duc d'Otrante en ces termes :

« Rome, au Château St-Ange, 27 février 1814.

« Monsieur le Duc, j'ai reçu votre lettre et la Convention. J'en suis désolé : j'espère vous revoir sous d'autres auspices.

« Signé : LE GÉNÉRAL MIOLLIS ».

Quelques jours après la signature de ce traité, le Duc d'Otrante reçut la lettre qui suit :

« Château-Thierry, le 13 février 1814.

« Monsieur le Duc d'Otrante, j'ai reçu vos différentes lettres. La conduite du Roi de Naples est infâme et celle de la Reine n'a point de nom.

« J'espère vivre encore assez pour venger moi et la France d'un tel outrage, et d'une ingratitude aussi affreuse.

« Rendez-vous à Lyon ou à Marseille, selon l'endroit par où vous venez, et arrivez à Paris.

« Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON ».

Nous avons annoncé que notre intention n'était pas de faire l'éloge du Duc d'Otrante; il ne nous est même pas venu [l'idée] de l'excuser de ses erreurs pendant la tourmente révolutionnaire. Est-ce nous écarter du plan que nous nous sommes tracé, que d'en appeler au jugement de ceux qui ne se laissent pas aveugler par la passion, sur le reproche fait à la mémoire du Duc (car c'est depuis sa mort qu'il a été particulièrement injurié) d'avoir trahi dans ses rapports avec le Roi de Naples, Napoléon et Murat?

Le Duc est allé à Naples par ordre de Bonaparte, le fait est certain. A son retour il annonce au Général Miollis, dont les sentiments lui étaient connus, qu'il n'a rien obtenu de Murat (nous invoquons avec confiance le témoignage du Général). Il ne dissimule rien à Bonaparte, témoin la lettre qui précède, et c'est lui que l'on choisit pour traiter comme plénipotentiaire et que l'on presse de se rendre à Paris... C'est lui que dix-huit mois après Bonaparte nomme son Ministre de la police.

Bonaparte avait des espions particulièrement auprès et dans l'intimité de sa famille; chaque propos du Duc a dû lui être rapporté... Aurait-il fait choix d'un traître pour le représenter dans un traité? N'aurait-il pas fait charger de fers un envoyé qui l'aurait trahi?

V. NOTICES HISTORIQUES SUR LA MORT DE JOACHIM MURAT CI-DEVANT ROI DE NAPLES, RECUEILLIES PAR N. N. D'UN ANCIEN EMPLOYÉ DANS L'ADMINISTRATION MILITAIRE, PENDANT QU'IL ÉTAIT DÉTENU À ROME <sup>1)</sup>.

Lorsque les circonstances malheureuses nous obligèrent de quitter la Provence et la France, où nous nous étions réfugiés, nous pensâmes à chercher un asile en Corse. Joachim avait mis tous ses effets sur un bâtiment, qui l'abandonna; il était réduit à une misère humiliante: je le conduisis en Corse, et je le logeai dans ma maison, où je le pourvus de linge et effets convenables. Joachim, dans sa traversée de Naples en France, avait donné à Le Blanc, son valet de chambre, une bourse de cinq cents louis pour la lui garder: Le Blanc le quitta à Toulon, pour se rendre dans le sein de sa famille; il fut assez honnête pour s'adjuger seulement cent louis, et pour envoyer à Joachim, lorsqu'il était déjà en Corse, les quatre cents louis restants; somme qui formait tout

1) Cet employé, qui a été le compagnon fidèle de Murat, depuis son départ de Naples jusqu'à sa mort, donna ces notices à une personne qui s'intéressait pour lui, et à laquelle il témoignait la plus vive reconnaissance; en sorte que ces notices ont tout caractère de vérité.

son patrimoine, après avoir été Roi <sup>1)</sup>. Quelques jours après, Rocca-Romana et d'autres qui étaient sur le bâtiment où Joachim avait chargé ses effets, lui envoyèrent des diamants et autres effets précieux, avec lesquels il put ramasser une somme de quelque valeur. Nanti de cette somme, qui, relativement à son état de grandeur passée, ne pouvait être considérée que comme une misère, Murat, guidé par son étoile, ou par son désespoir, conçut le projet insensé de débarquer sur les côtes de la Calabre. Il soudoya deux cents hommes environ; il loua cinq bâtiments; et malgré l'opposition et la résistance de tous ses amis, il fixa son départ avec sa petite escadre pour le 29 septembre 1815.

Nous étions à Ajaccio presque au moment de partir, lorsque la police de Naples, instruite que Joachim faisait ces préparatifs en Corse, y expédia un certain M. Mirabelli, corse, marié à Naples, et ci-devant Secrétaire général de l'Intendance de cette capitale. La mission de Mirabelli était, selon les uns, de tâcher de persuader Murat à ne pas entreprendre cette incursion; selon les autres, était d'informer la police napolitaine de tous les mouvements que Joachim pouvait faire.

1) Ce même Le Blanc est mort ensuite à Rome; et il y a des soupçons contre ses parents, qui auraient pu l'empoisonner, pour s'emparer de ses biens.

[Ces deux notes sont de l'anonyme].

Arrivé à Ajaccio, Mirabelli se présenta à Joachim, qui l'ayant interrogé pour savoir ce que l'on disait de lui à Naples, Mirabelli eut le courage de lui dire, que les Napolitains ayant entendu son projet, ne faisaient que le désapprouver, d'autant plus que dans le Royaume de Naples il y avait une armée de douze mille Autrichiens. Malheureusement toutes ces raisons n'eurent aucune prise sur l'esprit de Joachim Murat.

La société ordinaire de Joachim Murat à Ajaccio était composée habituellement (moi compris) du Général Franceschi [*sic*], du Colonel Natali, et de l'Inspecteur aux vivres Galvani, avec lesquels il s'ouvrait assez facilement. Lorsque nous lui faisons des observations contre son entreprise, il nous répondait qu'il avait ses motifs pour l'entreprendre. Il nous disait que déjà des personnes de la plus sûre confiance étaient parties pour Naples, avec des instructions verbales à communiquer à *tel et tel personnage* à qui il lui suffisait qu'ils eussent connu son intention, pour être sûr qu'ils n'auraient pas manqué d'agir en faveur de sa cause. Dans une dernière entrevue que Joachim eut avec Mirabelli, Joachim, au lieu de céder à ses raisons, tâcha de le persuader lui-même sur la possibilité d'une bonne réussite, et il lui offrit la place d'Intendant de la province de Salerno à condition qu'il voulût le suivre, ce qui fut par lui constamment refusé.

Le 29 septembre arriva; le jour était déjà très-avancé [*et il ne fallait plus qu'une heure à la nuit*], lorsqu'un nommé Maceroni, qui jadis avait été au service de Joachim en qualité de chef de bataillon, et qui dans ce moment-là était au service de l'Angleterre, se présenta à Joachim, comme envoyé des Puissances alliées. Maceroni était porteur d'un passeport pour l'ex-Roi Joachim, avec une lettre du Prince de Metternich, où on lui offrait un asile en Allemagne, sous quelques conditions, à peu près semblables à celles, auxquelles consentit la ci-devant Reine son épouse. Dans le moment que Maceroni se présenta, Natali était hors de la maison, Joachim était en compagnie de Franceschi et Galvani; Joachim les quitta et passa dans une pièce voisine avec Maceroni, où ils restèrent en secret une heure à peu près. Pendant cet intervalle, Natali était rentré avec le Général Ottavi; peu de moments après Joachim rentra dans la même chambre, où nous l'attendions; le dîner était servi, et nous nous mîmes à table. La conversation du dîner roula sur la bataille de Waterloo. Maceroni faisait les plus grands éloges de la troupe anglaise, disant que la cavalerie française n'avait jamais pu réussir à rompre les *quarrés anglais* [*sic*], à quoi Joachim répondait que si son beau-frère lui eût permis d'être à la tête de la cavalerie il les aurait bien rompus: à ce sujet Joachim



fit le récit de plusieurs charges par lui faites à la tête de la cavalerie, toujours avec un excellent succès.

Le dîner terminé, et Maceroni s'étant retiré ainsi que le Général Ottavi, nous nous déterminâmes à partir et nous nous embarquâmes sur les cinq bâtiments loués ; ce qui eut lieu entre neuf et dix heures du soir du dit 29 septembre 1815. Dans la même nuit Mirabelli fit savoir à Naples notre départ avec toutes les circonstances sus-indiquées. Ce fait a autorisé plusieurs personnes à dire que Mirabelli a été un mouchard, et un traître de Joachim, son ancien maître ; mais moi, que j'ai vu [*sic*] tous les efforts qu'il a faits pour le faire changer d'avis, et renoncer à son expédition insensée, je ne puis pas le qualifier de traître.

Le voyage fut heureux : nous arrivâmes sans aucun inconvénient, vers midi du 6 octobre à la vue de Paola, et nous jetâmes l'ancre à la distance d'une portée de fusil. Le plan de Joachim était de débarquer sur cette côte et de là de nous rendre directement à *Cosenza*, où il y avait un parti qui nous attendait. Pendant que l'on avisait à ce que l'on aurait pu faire, nous vîmes passer sur la plage un officier ayant l'uniforme de la Garde de Joachim, qui voyageait avec un autre individu, à cheval. Joachim envoya de suite à terre une embarcation avec un capitaine pour savoir ce qu'il y avait de nouveau. L'embarcation revint et le capitaine relata que ces

deux individus lui avaient dit que dans Paola existait l'Intendant de la province, qui avait même amené de la troupe avec lui. Cette nouvelle dérangerait tous nos projets; la présence de l'Intendant, la facilité que celui-ci avait de rassembler de la troupe avec celle qu'il avait conduite, firent renoncer à l'idée de débarquer dans cet endroit. Nous étions encore dans l'incertitude, lorsque la nuit nous surprit. Peu de moments après un vent de nord-est nous éloigna de plus de trente lieues de la côte. Les ténèbres de la nuit, et la fraîcheur du vent furent cause que les cinq bâtiments se dispersèrent. A la pointe du jour nous nous trouvâmes seuls; [*les quatre autres bâtiments ne se voyant pas*] nous fîmes force de voiles et en direction de *ouest à l'est* nous nous trouvâmes à la vue d'*Amantea*. En chemin nous ne vîmes qu'un de nos petits bâtiments que nous avions détachés d'Ajaccio, pour l'employer comme bâtiment léger à maintenir la communication entre les cinq bâtiments. Nous l'appelâmes et immédiatement il nous rejoignit. Arrivés à la vue d'*Amantea*, nous nous arrêtâmes, faisant parcourir la mer par le petit bâtiment, au *sud* et au *nord*, pour chercher les autres bâtiments, sans que pourtant il ait jamais pu les rencontrer. Enfin nous vîmes une voile: nous fîmes les signaux: c'était justement un de nos bâtiments, qui nous rejoignit de suite. En attendant,

le canon d'Amantea nous appela à l'obéissance; nous ne répondîmes pas, et par là nous fûmes considérés comme un bâtiment suspect. Pendant que nous attendions les autres bâtiments, Joachim voulut mettre à terre une reconnaissance composée d'un chef de bataillon, un capitaine et trois marins. Le chef de bataillon et deux marins furent arrêtés: le capitaine et le marin qui purent se sauver revinrent à bord et firent rapport que certains gardes-côtes s'étaient embusqués et avaient arrêté leurs camarades, au moment où ils avaient mis pied à terre. Joachim, voyant par là qu'il avait lieu de craindre quelque résistance, ne voulut plus rester dans cet endroit: il consulta le capitaine du bâtiment, et on délibéra de s'approcher à Pizzo.

Le capitaine du bâtiment était un nommé Barbeirach [*sic*], natif de l'île de Malte; il avait servi dans la marine napolitaine, sous Joachim, qui l'avait fait capitaine de frégate. Il était à Porto Longone dans l'île d'Elbe; lorsqu'il sut que Joachim était à Ajaccio, il partit de suite, et vint le rejoindre; c'est lui qui suggéra à Joachim d'aller à Pizzo, lui disant, que là il n'y avait pas de troupe, qu'il y avait plusieurs amis en sorte que le débarquement y serait le moins dangereux. Sur le bâtiment de Barbeirach étaient Joachim, Franceschetti, Natali, Galvani, les domestiques de Joachim, et peu d'officiers et soldats.

Pendant la nuit du 7 au 8 octobre nous quitâmes les parages d'Amantea, et nous nous rendîmes devant Pizzo. L'autre bâtiment qui nous avait rejoints était monté par un capitaine, qui pendant la nuit avait été saisi par la plus profonde frayeur; il déclara hautement qu'il ne voulait plus faire partie aucunement de l'expédition; qu'une perte inévitable était assurée pour tous ceux qui la tenteraient, et que c'était la plus haute folie que de vouloir y persister. Ses marins firent les mêmes protestations, de manière que Joachim leur dit de s'en aller où bon leur semblerait. Le bâtiment partit, et nous restâmes seuls avec le petit bâtiment courrier; quant aux trois autres ils n'ont jamais reparu.

Alors Joachim renonça à tout projet de débarquer en Calabre; cependant notre bâtiment avait beaucoup souffert dans la nuit du 6 au 7 octobre. L'arbre-mâitre était ébranlé, et les provisions allaient nous manquer. Joachim délibéra d'aller à Trieste, mais avant, il voulait envoyer quelqu'un à Pizzo pour louer un autre bâtiment bien conditionné avec les provisions nécessaires. Dans ces entrefaites je mis dans un sac les proclamations que nous avions fait imprimer en Corse avec un pamphlet que nous avions aussi fait imprimer contre les Bourbons de Naples, j'attachai deux grosses pierres à ce sac, et je le jetai à la mer. Un valet de chambre de Murat

qui l'avait suivi, fit une note de toutes les provisions, qui étaient nécessaires, et rien ne manquait plus, que de mettre quelqu'un à terre, pour aller les acheter, et louer un autre bâtiment. Joachim dit à Barbeirach que c'était à lui de mettre pied à terre, pour aller faire les dites opérations. Barbeirach, qui, lorsqu'il avait entendu Joachim renoncer à son projet de débarquement, s'était mis à genoux devant lui, pour le remercier, se voyant par lui désigné pour descendre à terre, changea de ton ; il lui dit qu'il ne descendrait point à terre à moins que Joachim ne consentît à lui remettre le passeport par lui reçu des Puissances alliées. Joachim refusa de le lui donner, et Barbeirach refusa de descendre à terre.

Joachim indigné de ce refus parla brusquement à Barbeirach ; il lui dit que jamais il n'avait connu la peur, qu'en ce moment il ne voulait pas commencer à la connaître, et il finit par traiter de lâche le capitaine Barbeirach. Celui-ci, encore plus fier, répondit, que lorsqu'on est à la tête d'une armée, et la couronne sur la tête, on a bien raison de ne pas craindre, mais que lorsqu'on a perdu la couronne et l'armée, il faut faire d'autres calculs.

Ces derniers propos achevèrent d'indigner Joachim, il traita rudement le capitaine Barbeirach, il déclara qu'il n'écouterait plus d'observations, et il

ordonna de prendre port à Pizzo. Les gens de mer firent force de voiles et de rames, et nous arrivâmes bientôt au pont du port.

Pendant cette petite traversée, Joachim, tout indigné, demanda si personne parmi nous n'avait plus aucune copie de la proclamation, et du pamphlet que je venais de jeter à la mer. Un seul officier gardait encore un exemplaire du pamphlet contre les Bourbons de Naples; quant à la proclamation personne n'en avait gardé d'exemplaire. Joachim se tourna vers moi, me demanda si je n'avais pas gardé l'original manuscrit de cette proclamation, et sur ma réponse affirmative, il me le demanda, et je le lui remis. Joachim était assis sur son matelas, il tira de sa poche un crayon, et pendant que nous approchions du port, il fit des notes sur la dite proclamation, qui fut imprimée dans les journaux de Naples, avec ces notes.

Le bâtiment étant entré au port, nous descendîmes tous, à l'exception de Barbeirach et ses gens de mer, à qui Joachim donna ordre de doubler un cap, et de l'attendre là pour le recevoir, à tout événement qui eût pu arriver.

Nous nous rendîmes sur la place de Pizzo, qui était remplie de monde, car il était dix heures du matin, et c'était un jour de fête. Le peuple nous regardait avec étonnement. J'entendis une voix

crier *Vive Joachim*, voix que je ne puis pas indiquer si elle partait du peuple, ou de quelqu'un des nôtres; ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs voix du peuple répétèrent le même cri. Sur cette place il y avait un corps de garde; nous nous y approchâmes, et les soldats se mirent en avant, offrant leurs services à Joachim leur ancien Roi; celui-ci demanda s'il y avait un tambour pour battre la générale. Le tambour n'y était pas; on envoya le chercher, et en attendant les cris de *Vive Joachim* continuaient. Je fis pourtant observation, que ces cris ne provenaient que d'une poignée d'hommes qui entouraient Joachim et nous; la masse du peuple restait muette, sans y prendre aucune part. Nous vîmes même à l'extrémité opposée de la place, un homme, qui haranguait le peuple en furieux; et, par ses gestes, nous nous aperçûmes qu'il appelait aux armes contre nous; d'autres couraient, à grands pas, vers leurs maisons, en sorte que nous nous aperçûmes qu'ils allaient s'armer. Ces choses vues et considérées par Joachim, il dit qu'il y avait du danger à rester dans cette place et qu'il fallait nous retirer; nous sortîmes, et prîmes le chemin de Monteleone. A peine fûmes-nous sortis de l'enceinte des maisons que nous nous aperçûmes que nous étions poursuivis. Joachim voulut quitter le chemin, pour entrer dans une plantation d'olives, qui s'étendait sur une petite

montagne, où il voulait prendre position. Le premier (parmi ceux qui nous poursuivaient) qui s'approcha de nous, fut le nommé Trentacapilli, lequel, ayant l'air de vouloir parler à Joachim, celui-ci alla au-devant de lui, et lui demanda ce qu'il désirait. Trentacapilli dit à Murat qu'il fallait retourner avec lui dans le pays. « Au contraire, répondit Murat à Trentacapilli, il faut me suivre à Monteleone, et je vous récompenserai généreusement ».

Ces pourparlers durèrent cinq à six minutes ; ce retard fut fatal, puisque à chaque instant le nombre des gens armés s'augmentait et s'approchait toujours de plus près de Joachim. Voyant le danger qu'il courait nous sommâmes Trentacapilli de se retirer et Joachim de nous suivre. Dans l'instant même Trentacapilli recula de quelques pas, et ordonna aux siens de faire feu. Une grêle presque subite tomba sur nous <sup>1)</sup>. Nous répondîmes de notre mieux avec toutes les armes que nous avions. Je fus blessé aux premières décharges ; ma blessure était au haut de la jambe, sans cependant toucher ni à l'os, ni aux nerfs principaux, en sorte que je ne me trouvais pas hors de combat. Le nombre de ceux qui tiraient

1) Trentacapilli a été récompensé par le Roi de Naples, l'ayant nommé capitaine de gendarmerie. Son frère a été nommé vice-consul de France à Pizzo.

[*Note de l'anonyme*].



sur nous nous accablait, et, selon toute apparence, nous aurions été cernés et mis en pièces dans le cas d'une opiniâtre résistance. Joachim ordonna de nous retirer du côté de la mer, pour regagner le bâtiment. Nous nous battions en retraite, à travers la campagne, et nous arrivâmes à la mer, sans laisser de morts sur le champ de bataille. Mais le bruit du combat avait attiré presque toute la population de Pizzo sur la côte. Notre bâtiment s'était écarté au premier bruit de la fusillade, et il était au large à une portée et demie de fusil. Il y avait une lourde barque de pêcheur, mi-en mer, et mi-en arène [*sic*], avec deux *rames armés au banc*. L'anxiété de nous sauver, nous fit manquer de prévoyance: au lieu de commencer par mettre cette barque tout-à-fait en mer, nous y montâmes dedans autant que nous pûmes y entrer, ce qui *arênait* d'autant plus cette barque. Ayant désarmé les rames, nous tâchions avec ceux-ci de lancer tout-à-fait en mer la barque sur laquelle nous étions montés. Un capitaine qui était avec nous reçut une balle au crâne; il tomba mort sur-le-champ. Un homme de mer fut le premier à s'approcher, et à pointer son fusil sur ma poitrine; nous avions toutes les armes déchargées; le peuple nous cerna, et ainsi, voyant inutile toute sorte de défense, nous nous rendîmes à discrétion.

Au milieu du peuple, nous fûmes conduits à Pizzo. Joachim avait un uniforme de colonel : un homme du peuple voulut lui arracher les épaulettes, et lui déchira tout l'habit. C'est la seule insulte personnelle qu'il ait essuyée. Il se plaignait aussi d'une contusion dans un flanc, mais j'ai lieu de croire qu'il avait reçu cette contusion pendant que nous faisons toute sorte d'efforts pour lancer à la mer le bateau-pêcheur, sur lequel nous espérions nous sauver.

Nous restâmes dans cette situation au milieu du peuple au corps de garde qui avait été abandonné par les soldats, qui s'étaient déclarés pour Joachim jusqu'à cinq heures de l'après-midi. A la dite heure arriva le Général Nunzianta, avec une colonne de troupe, qui nous prit sous sa responsabilité. Ce fut un moment heureux pour nous que de cesser d'être exposés au caprice et à la fureur du peuple. Il nous fit conduire tous dans le fort, et il nous mit, savoir Joachim, Franceschetti, Natali, Galvani et moi dans une chambre supérieure du fort, qui plus proprement devrait être appelé la tour de Pizzo. Tous les autres furent mis dans des prisons souterraines du même château. Joachim demanda au Général Nunzianta la faveur d'être consigné à l'escadre anglaise : le Général était disposé à le consigner, lorsqu'un nommé Robertson, anglais au service de Sicile, arriva : il employa tout son crédit pour persuader au

Général Nunziante, que cet acte pouvait le compromettre : ces observations firent leur effet sur l'esprit du Général, en sorte qu'il se refusa aux désirs de Joachim. Ce dernier, voyant qu'il n'avait pas pu obtenir d'être remis à l'escadre anglaise, demanda de rester dans une maison en ville, avec une garde de sûreté. Nunziante lui répondit que cela ne pouvait pas avoir lieu, parce que hors du fort il ne pouvait pas répondre de ses jours. Il lui ajouta pourtant qu'il était prêt à accorder cette même faveur pour ceux de sa suite qu'il voudrait bien désigner. Joachim, voyant que j'étais blessé et craignant que dans la prison je n'aurais pas pu être suffisamment soigné, demanda pour moi la faveur d'être transporté en ville ; Nunziante la lui accorda, et me fit transporter dans une maison tout près du château ; l'on plaça dans cette maison un corps de garde avec une sentinelle à vue.

Avant que je quittasse la chambre où était Joachim, celui-ci demanda à Nunziante si, dans le cas où il aurait reçu ordre par le télégraphe de le faire fusiller, il exécuterait cet ordre : Nunziante répondit que jamais il ne ferait exécuter un ordre semblable, sans l'avoir par écrit.

Le lendemain vers le soir, et lorsque je n'étais plus avec Joachim, Nunziante alla le voir, et lui dit que le télégraphe avait noté les paroles suivantes :

*Remettez-le...* après lesquelles paroles le télégraphe s'était arrêté et n'avait plus rien marqué. D'après quoi (ajouta Nunziante) il était incertain s'il devait le remettre à l'escadre anglaise, ou à la citadelle de Messine, ou à la Commission militaire. Nunziante disait ainsi pour préparer Joachim au pas fatal.

Le lendemain matin, à la pointe du jour, la porte de la prison où était Joachim s'ouvrit; un officier se présenta et appela Natali; après avoir de nouveau fermé la porte, un détachement de soldats qui était hors de la dite prison, conduisit Natali dans une autre prison souterraine où il y avait plusieurs de ces soldats qui nous avaient suivis de Corse. Un moment après le même officier se présenta à la prison de Joachim, appela Franceschetti et le conduisit aussi dans une autre prison souterraine.

Joachim resta trois ou quatre heures ainsi isolé et seul dans sa propre prison; après lesquelles se présentèrent quatre officiers, qui lui annoncèrent que, par suite des ordres reçus de Naples, il devait être jugé à l'instant par une Commission militaire. Joachim répondit avec fermeté, que jamais il n'avait paru devant aucune Commission militaire; qu'il savait bien qu'il devait mourir, et qu'ainsi toute formalité était inutile. Sur ce refus obstiné les quatre officiers se retirèrent.

Peu d'instants après ils allèrent lui annoncer, même lui lire, le jugement, qui le condamnait à mort. Il l'entendit avec intrépidité. Il demanda de suite à recevoir l'exécution. La porte de la prison où était Joachim donne sur une terrasse, qui forme la place du petit château de Pizzo. Là, on lui présenta une chaise pour s'asseoir et recevoir l'exécution; il refusa cette chaise; il ouvrit ses vêtements sur la poitrine en les tirant des deux mains à droite et à gauche, et puis, tourné vers les soldats, il leur dit: *Tirez*. Les coups lui firent un grand trou au milieu de la poitrine, ils lui coupèrent même l'une des mains avec lesquelles il tenait ses habits ouverts. Le corps de Joachim tombé par terre donna encore quelques signes de vie; l'officier lui fit tirer deux coups au cerbère [*sic*], après quoi il ne bougea plus.

A peine ai-je entendu les coups desquels Joachim était tombé, je perdis tout espoir de conserver ma vie, et, sûr de mourir, je voulais au moins donner un dernier embrassement à mes compagnons d'infortune. Je demandai à retourner au château avec eux; ce qui me fut accordé. Je retournai au château deux heures après l'exécution. Je vis le sang de Joachim, le cadavre n'y étant plus, car on l'avait transporté de suite ailleurs. Arrivé au château, j'entendis tous les détails de ce qui était arrivé après ma sépara-

tion, soit par les officiers de la garnison, soit par Natali et Franceschetti; en sorte que je suis en état d'en assurer l'authenticité presque autant comme des autres qui ont eu lieu sous mes yeux <sup>1)</sup>.

VI. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

Gratz, le 4 septembre [1815].

Monsieur le Comte, j'ai vu hier le Gouverneur de cette ville et lui ayant fait part de toutes les raisons qui me font désirer de partir pour Hainbourg, il m'a dit celles, qui s'y opposent et m'a particulièrement parlé de l'arrivée de mon mari et de l'intention où est S. M. l'Empereur qu'il réside à Prague; voici à quoi j'ai pensé et qui peut, je crois, tout accorder. Ma santé, qui est très faible, ne peut supporter l'humidité, la saison s'avance, mon mari peut n'arriver que dans un mois ou deux, et alors le froid et les pluies rendront les chemins et le voyage bien désagréables pour moi et pour ainsi dire presque impossibles; ainsi je voulais partir de

1) Coll. Napol. Lumbroso, « Portefeuille Fouché », Autogr. N. 161.

Cf. : FRANCESCHETTI, MACERONI, GALLOIS, TRAVALI, ROMANO, RICCIARDI, COLLETTA, HELFERT, RAVIOLI, M. IS DE SASSENAY, CROCE, A. FRANCHETTI, D'AYALA, etc. etc. [A. L.].

suite pour Hainbourg où je m'arrangerais pour passer l'hiver; on m'y a tout préparé, on m'y a fait beaucoup de dépenses et j'espère y pouvoir être bien pour la mauvaise saison; je conçois que S. M. ayant fixé le séjour de mon mari à Prague, il ne doit pas venir à Hainbourg, donc aussitôt que je saurai qu'il est arrivé à Trieste, je laisse toute ma maison à Hainbourg et viendrai au-devant de mon mari jusqu'à Gratz où je resterai avec lui un jour ou deux pour nous entendre sur le choix de la maison qu'il devra acheter ou louer à Prague ou dans les environs, il s'y rendra pour tout préparer et au printemps j'irai l'y rejoindre pour me fixer près de lui; en arrangeant les choses de cette manière, je ne crois pas qu'il puisse y avoir le moindre inconvénient à ce que j'aille tout de suite à Hainbourg; je vous prie, Mr le Comte, si vous pensez comme moi, d'en écrire deux mots au Gouverneur de cette ville, afin que mon départ n'éprouve pas d'obstacle de sa part, ce que je craindrais sans cela.

Veillez, Mr le Comte, me répondre de suite; déjà le froid se fait sentir et il me tarde de m'établir pour la mauvaise saison; je vous donne bien de la peine, mais je vous assure que je mets beaucoup de prix à votre complaisance et vous en sais un gré infini. Recevez l'assurance de mon estime.

(K. K. Arch. Wien).

La C<sup>esse</sup> DE LIPONA.

VII. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

Du 15 septembre.

Mr le Comte, ce n'est que ce matin en déchirant et brûlant les enveloppes des lettres que vous m'avez envoyées, que je trouve la vôtre; je suis désolée de ne l'avoir pas aperçue plus tôt et de n'avoir pas profité du départ du courrier pour vous remercier de tous les soins que vous prenez pour moi; croyez, Mr le Comte, que j'en sens tout le prix; je pars demain pour Hainbourg, mais si mon séjour dans cette habitation pouvait cesser de convenir à S. M. l'Empereur, je serai toujours prête à en choisir un autre qui peut remplir toutes ses intentions; alors je vous prierais de m'indiquer vous-même ce que vous penseriez devoir remplir ses vœux et les miens, qui sont de ne rien faire qui puisse lui être désagréable, et cependant éviter un climat trop froid et humide que ma santé ne peut supporter: j'aurai toujours le plus grand plaisir à recevoir de vos nouvelles, Mr le Comte, et de vous assurer de mon estime.

La Comtesse DE LIPONA.



VIII. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

Hainbourg, le 17 septembre.

Monsieur le Comte; le Comte Brigido part pour Vienne, je désire que vous vouliez bien exprimer à Sa Majesté l'Empereur toute ma reconnaissance pour le choix qu'il avait daigné faire du Comte Brigido; il est impossible d'avoir eu plus de soins et d'attention que le Comte n'en a eu pour moi et ma famille tout le temps du voyage, et je ne saurais assez vous dire combien j'en suis reconnaissante.

J'ai une si grande confiance en votre complaisance, Monsieur le Comte, que, malgré que je craigne de vous fatiguer, j'y ai toujours recours; je vous envoie une note exacte des différents objets dont j'ai besoin et qui doivent passer par Vienne; si on y verra toutes ces caisses c'est autant de perdu, dit-on, tout sera brisé; voyez donc, je vous prie, s'il est possible de prendre quelque mesure aux douanes, pour que cela me parvienne ici sans être ouvert, vous me feriez un très-grand plaisir; si cela n'est pas possible je me conformerai à tout.

Le Prince de Metternich m'avait écrit que toutes les personnes de ma suite qui voudraient se retirer,

pourraient retourner dans leur pays et obtiendraient des passeports pour s'y rendre. Le Général livrera à vous des lettres qui nécessitent son retour en France; vous avez cru ne pas pouvoir lui accorder les autorisations nécessaires, je vous prie, Mr le Comte, de faire tout ce qui sera possible pour qu'il les reçoive bientôt; je désire qu'il puisse se rendre où ses affaires et ses intérêts l'appellent. Je suis bien fâchée, Monsieur le Comte, de vous déranger si souvent; je compte sur votre obligeance et vous prie de croire à toute ma gratitude et à ma sincère estime.

(K. K. Arch. Wien).

La Comtesse DE LIPONA.

IX. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

Hainbourg, le 23 octobre.

Monsieur le Comte, je viens encore vous prier de me rendre un service. J'ai fait demander à Vienne une personne recommandable pour donner à mes enfants des leçons d'allemand et de latin; on m'a présenté hier Mr Stainhubel, professeur de l'Université d'Olmütz, on m'a assuré que c'était un homme honnête et distingué par ses talents. Mr le chevalier Griffittes a fait toutes les recherches né-

cessaires; il paraît que cette personne pourrait me convenir même sous les rapports des arrangements que je lui ai proposés, mais je n'ai rien voulu conclure sans vous avoir prié, Monsieur le Comte, d'avoir la bonté de prendre tous les renseignements possibles afin que je sois bien sûre que ni le Gouvernement ni la Police n'auront jamais rien à dire contre ce choix. Le calme et la tranquillité me sont si nécessaires que je désire prendre toutes les mesures possibles pour en jouir; pardonnez-moi donc, Monsieur le Comte, de m'adresser toujours à vous; la confiance que j'ai dans votre sagesse et vos lumières est la cause de mes fréquentes interruptions. Ci-joint un paquet pour S. A. le Prince de Metternich, je le recommande à votre obligeance accoutumée et vous prie de le faire parvenir le plus tôt possible. Recevez l'assurance de toute ma considération et de ma parfaite estime.

(K. K. Arch. Wien).

La Comtesse DE LIPONA.

X. LA COMTESSE DE LIPONA AU COMTE (SEDLNITZKY?).

Le 14 novembre.

Mr le Comte, j'ai appris que le Gouvernement faisait quelque difficulté pour laisser arriver ici deux personnes qui m'appartiennent; c'est ma faute,

je le sais; j'aurais dû vous prévenir que je les attendais; mais les malheurs qui m'ont comblée m'ont fait oublier cette précaution; je vous écris aujourd' hui parce que je veux vous expliquer moi-même ce qui, au premier aspect, peut paraître une contradiction dans mes arrangements de maison. J'ai renvoyé une partie de mes gens par raison d'économie, et ils m'en arrivent d'autres (pourrait-on dire). Non, Mr le Comte; Gremont qui arrive en ce moment était concierge et était resté à Naples pour conserver mes effets et me les faire passer dans le cas où les choses se pussent exécuter comme il avait été convenu alors; il a remis le palais et a été retenu à Naples tout le temps nécessaire à cette opération; je lui avais promis, lors de mon départ, de lui conserver sa place et lui avais dit qu'aussitôt qu'il le pouvait, il devait venir me trouver; c'est un de mes plus anciens et plus honnêtes serviteurs, je désirais l'avoir et si je ne l'ai pas porté sur la liste des personnes que je gardais avec moi, c'est que n'étant pas présent, je n'ai pas pu l'y faire porter, mais je lui ai toujours conservé sa place et l'ai toujours compté comme présent dans les frais de ma maison; quant à la femme qui l'accompagne, c'est la femme du valet de chambre de mon fils; cet homme est depuis 18 ans à mon service; c'est un homme sûr et je voulais le con-

server auprès de mon fils. Il a voulu se réunir à sa femme, je n'ai pu lui refuser cette satisfaction, j'ai donc dû pour le garder consentir à ce qu'il la fît venir et elle est à moi sans y être; je la réclame comme femme du valet de chambre de mon fils; mais elle n'est point à mon service. Je désire, Monsieur le Comte, vous donner tous ces détails afin qu'on ne puisse donner aucune fausse couleur à ce voyage; je dis plus; je tiens beaucoup à avoir Gremont parce que c'est un homme qui me sera très-utile, mais si le Gouvernement persistait à y trouver quelqu'inconvénient, j'en ferais le sacrifice, plutôt que de lui causer le plus léger sujet de soupçonner ma véracité: ainsi je ne puis mieux vous exprimer le désir et le besoin que j'éprouve d'être dans ma tranquillité parfaite. On m'a dit que Gremont m'avait apporté deux caisses, qu'elles étaient arrêtées à la douane de Lombard; elles doivent contenir des parfums, des souliers et quelques objets de ce genre; je vous prie d'avoir la complaisance de donner des ordres pour qu'on les visite si c'est nécessaire et qu'on me les envoie ensuite. Je vous prierais aussi, Mr le Comte, de me répondre deux mots relativement à l'abbé Stainhubel dont je vous ai parlé dans ma précédente; il doit venir incessamment et je voudrais avant de le prendre, avoir votre avis; cependant je ne puis différer de termi-

ner cette affaire, n'ayant personne près de moi qui parle allemand; mes enfants n'ayant pas d'instituteur, si celui-ci pouvait ne pas convenir, il faudrait nécessairement que j'en cherchasse un autre; ayez donc la bonté, Mr le Comte, de ne pas vous fatiguer de mes éternelles demandes, et de me dire si vous pensez que le Gouvernement approuve ce choix. Je vous prie, Mr le Comte, d'agrèer, etc.

(K. K. Arch. Wien).

XI. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY ?).

6 décembre.

Mr le Comte, je viens d'apprendre que le nommé Kerdorf, ancien serviteur de mon fils, vient d'arriver à Gratz avec sa femme et ses enfants, et qu'il demande à venir ici; je vous prie, Mr le Comte, de ne pas le permettre, je n'ai nul besoin de cet homme, je ne l'ai point demandé et ne puis le prendre; c'est un malheur sans doute; mais obligée de ne garder près de moi que très peu de gens, celui-là m'est tout-à-fait inutile, et je désirerais beaucoup ne pas me trouver dans la pénible nécessité de le renvoyer d'ici. Je préfère lui faire savoir à Gratz que je ne puis le prendre à mon service. Veuillez être assez

bon pour donner l'ordre de ne pas lui délivrer des passeports; vous me rendrez encore, en le faisant, un nouveau service. Je vous renouvelle, Monsieur le Comte, l'expression de toute ma gratitude.

(K. K. Arch. Wien).

La Comtesse DE LIPONA.

XII. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

S. d.

Monsieur le Comte, il faut que je sois bien sûre de votre complaisance pour venir toujours vous importuner de petits détails qui, je le crois, doivent vous ennuyer; mes effets sont à la douane de Vienne, vous avez eu la bonté de donner des ordres [pour] qu'ils soient ménagés, et je vous en remercie; mais le négociant qui est chargé de me les faire parvenir ici, dit qu'il ne peut pas les faire partir de Vienne sans un ordre du Gouvernement. Veuillez donc être assez bon pour faire donner les ordres nécessaires; car je n'ai rien ici, et j'ai le plus grand besoin de tous ces objets. Pardon de toute la peine que cela vous donne, j'en suis bien fâchée, je vous assure. Il est encore une autre chose pour laquelle je me propose de vous écrire; j'ai trouvé ici un concierge, nommé Cherb, que l'on m'avait choisi parce qu'il parle allemand et français et pourrait servir d'in-

terprète à toute la maison; il a été enlevé par la police de Vienne, pour n'avoir pas rempli, m'a-t-on dit, les formes exigées pour les domestiques; si c'est là la vraie raison, s'il n'y a rien autre chose à lui reprocher, je serais bien aise de le ravoir, n'ayant personne dans le service de ma maison qui parle allemand. On est excessivement gêné pour tout. Ce sera une nouvelle obligation que je vous aurai, si vous vouliez bien vous ennuyer encore de ce petit détail. Je vous renouvelle, Monsieur le Comte, l'expression de toute ma gratitude et celle de ma sincère estime.

(K. K. Arch. Wien).

La Comtesse DE LIPONA.

XIII. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

4 avril (1816).

Monsieur le Comte! Les deux femmes qui sont auprès des Princesses mes filles, désirant retourner dans leurs patries, j'ai recours à votre complaisance accoutumée pour avoir des passeports qui leur sont nécessaires pour leur voyage; M<sup>me</sup> Dupont, la française, ayant trouvé une personne qui va à Paris, doit partir samedi prochain 9 du courant; je désirerais donc que vous voulussiez bien m'envoyer les



passesports pour cette époque, afin de ne pas lui faire manquer cette occasion qui est avantageuse pour elle. L'anglaise ne partira que dans deux mois. Je vous envoie, Monsieur le Comte, une lettre que j'ai reçue de Livourne. Je vous prie de la lire et si vous croyez que cela ne puisse déplaire au Gouvernement, de faire expédier à Livourne à Mr Ornano des passesports pour qu'il puisse venir me trouver, non pas tant pour arranger des affaires d'intérêt dont il me parle, que parce que j'apprendrai peut-être de lui quelques détails sur ce qui a précédé la perte cruelle que j'ai faite. Mais malgré que ce serait peut-être une consolation pour moi, je vous observe, Mr le Comte, que je ne fais cette demande que sous la condition que cela ne cause aucun déplaisir au Gouvernement; car si on devait y soupçonner aucune intention politique, j'y renoncerais plutôt.

Recevez, Mr le Comte, l'assurance de ma gratitude pour tout ce que je vous demande et que vous faites avec tant de complaisance, et celle de ma parfaite estime.

(K. K. Arch. Wien).

La C<sup>ss</sup>e DE LIPONA.

[*Annexe*]. À S. M. LA REINE CAROLINE NAPOLÉON  
EN AUTRICHE.

Madame,

Il est douloureux pour moi d'entretenir dans ce moment Votre Majesté d'affaires d'intérêts; cependant ma position est telle, qu'il faut bien que je passe par dessus toutes les bienséances qui lui sont dues.

En août dernier le Roi vint en Corse où il trouva l'hospitalité; la confiance du beau-frère de Napoléon ne fut point trompée. Il paraissait compter de venir rejoindre Votre Majesté et à cet effet on lui fournit l'argent, les vivres ainsi que les bâtimens nécessaires. Le Sieur Poli chef de bataillon, ma belle-mère Madame Dufaur et moi fimes les avances de soixante-cinq mille francs sur la traite qui a été présentée à Votre Majesté et sans chercher d'autre garantie que la signature du Roi. En outre, nous nous engageâmes à payer vingt mille francs si les bâtimens venaient à se perdre; cas qui ne s'est que trop malheureusement avéré. Ces sommes n'ayant pas été suffisantes, il fallut recourir à la bourse d'autrui: mais on n'eut pas la même délicatesse et pour garantir les vingt-cinq ou trente-cinq mille francs, car je ne me rappelle pas, au juste,

quelle est l'une de ces deux sommes, mais il est toujours vrai qu'il y a une traite à ce sujet, il fallut en outre un gage en diamants qui consiste en un grand ordre, suspendu par deux filets de neuf gros diamants chacun. Le Sieur Poli a, au surplus, l'inventaire qui a été signé par le Roi lui-même; le monté du gage [*sic*] étant persécuté par le Gouvernement, non seulement il a perdu son employ, mais il a dû même gagner la montagne, et absolument il ne se dessaisira jamais qu'au préalable il n'ait été payé; j'ai donné à Rome tous ces renseignements; j'ai dit que le bijou valait plus de cent mille écus d'après ce que Sa Majesté m'avait assuré, et qu'il ne fallait pas trop temporiser. Je ne cacherai pas non plus à Votre Majesté que cette affaire me coûte depuis les premiers jours d'octobre que j'ai quitté Ajaccio, plus de douze mille francs.

Si Votre Majesté voulait bien avoir la bonté de m'obtenir un passeport et me faire fournir les fonds nécessaires, j'aurais l'honneur de venir lui rendre mes hommages; et lui ferais connaître également des choses qui La concernent.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien daigner acquitter la traite de soixante-cinq mille francs, de donner les ordres pour le surplus et croire que le cousin germain de Colonna di Leca qui est auprès de Madame Mère, et ci-devant colonel de la garde

nationale d'Ajaccio, ex-avocat général à la Cour de cette ville, ne saurait en imposer à qui que ce soit, et surtout à Son Auguste Personne; c'est en raison de son grand attachement qu'il n'a plus de patrie.

Je suis, etc.

(K. K. Arch. Wien).

B. COLONNA D'ORNANO.

XIV. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

13 mai (1816).

Monsieur le Comte, grâce aux ordres que vous avez eu la complaisance de donner sur la route, j'ai fait le voyage de Brunn sans le moindre désagrément. Je suis de retour depuis quelques jours, mais je ne me suis pas empressée de vous écrire, parce que le but de mon voyage n'a pas été rempli: je n'ai rien trouvé même de convenable pour mon habitation; pendant quinze jours j'ai parcouru tous les environs de Brunn, au moins la plus grande partie, et tous les châteaux que j'ai vu ont tous des inconvénients plus ou moins grands, plus ou moins désagréables; on cherche encore, j'ai reçu des notes; et au retour de Vienne je compte envoyer Mr Mari pour voir ce dont on me parle, et aussitôt que j'aurai décidé quelque chose avant de terminer entièrement

je vous enverrai de nouveau Mr Mari pour en causer avec vous. Car toujours mon intention est d'être bien assurée de ne rien faire qui ne puisse convenir parfaitement au Gouvernement. Mr Mari vous porte une liste de personnes qui retournent en France; je vous prie de leur faire délivrer des passeports. Je vous prie aussi d'accueillir Mr Mari avec votre bienveillance accoutumée. Je vous remercie de toute l'obligeance que vous mettez à tout ce qui me regarde et vous réitère, Mr le Comte, l'assurance de la parfaite estime que je vous conserverai toujours.

(K. K. Arch. Wien).

La Cesse DE LIPONA.

XV. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU COMTE (SEDLNITZKY?).

25 (mai 1816).

Monsieur le Comte, je vous prie de recevoir avec votre complaisance accoutumée Mr Mari que j'envoie près de vous pour vous parler de diverses affaires qu'il serait trop long de vous détailler par écrit. Je compte sur votre obligeance ordinaire et vous prie de recevoir l'assurance de ma parfaite estime.

(K. K. Arch. Wien)

La Comtesse DE LIPONA.

## XVI. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Prince,

Ma lettre sera remise à Votre Altesse par le Général Macdonald, qui se rend près d'elle pour l'entretenir de mes réclamations à Naples. Le dévouement du Général pour ma famille lui mérite toute ma confiance, et il se recommandera de lui-même près de Votre Altesse, qui ne tardera pas à reconnaître en lui les qualités les plus essentielles et les plus estimables.

Je ne doute pas de toute la bienveillance avec laquelle Votre Altesse l'accueillera, ainsi qu'elle a bien toujours voulu le faire pour les personnes que je lui ai adressées, et je la prie de recevoir à cet égard l'expression de toute ma gratitude. J'y joins encore l'assurance de toute ma considération.

CAROLINE.

Haimbourg, le 14 octobre 1816.

*PS.* La crainte que mon écriture ne fatigue vos yeux, qu'on m'a dit être encore malades, m'oblige malgré moi à me servir d'une main étrangère.

XVII. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU PRINCE DE METTERNICH.

[Hainbourg], le 5 janvier 1817.

Monsieur le Prince de Metternich, avant de me déterminer à faire venir les effets que j'avais en dépôt à Trieste, je me suis adressée au Gouvernement pour en obtenir qu'ils puissent être introduits dans les États de S. M. l'Empereur, sans être assujettis à aucun droit. Vous avez bien voulu présenter ma demande, et me faire, ensuite, transmettre l'assurance positive que cette permission m'était accordée; et qu'il n'y aurait d'autre formalité à remplir que celle exigée pour la douane pour constater l'identité des plombs apposés à Trieste, sur les caisses, et en vérifier le contenu. Cette vérification ne pouvait, en aucune manière, me contrarier, car j'avais fait soumettre à l'administration des douanes l'état détaillé du contenu de chaque caisse, et l'on ne pouvoit ignorer que plusieurs ne renfermaient de l'argenterie.

J'ai donc dû être extrêmement étonnée d'apprendre que mes effets, arrivés à Vienne sous la garantie solennelle qu'ils n'éprouveraient aucune difficulté pour me parvenir à Hainbourg, y étaient

arrêtés par la prétention que l'on élève, maintenant, de vouloir me faire payer des droits dont je dois me regarder absolument exempté, d'après l'assurance que vous aviez bien voulu me faire donner.

Cette prétention ne peut être que l'effet d'un malentendu; et j'attends de votre obligeance que vous vouliez bien le faire cesser, en faisant prévenir l'administration qui entrave le départ des voitures, de l'autorisation que S. M. l'Empereur a bien voulu m'accorder.

Si j'avais pu supposer que jamais on puisse élever la prétention contre laquelle je réclame, je me serais bien gardée d'ordonner le départ de mes effets; mais je ne doute pas qu'elle ne cesse aussitôt que vous aurez bien voulu instruire l'administration de la garantie qui m'étoit donnée de leur libre introduction.

Recevez l'assurance de ma considération, etc.

(K. K. Arch. Wien).

XVIII. CAROLINE AU GÉNÉRAL FRANCESCHETTI.

Fransdhorf <sup>1)</sup> [*sic*], le 7 juin 1818.

Monsieur le Général Franceschetti, les afflictions dans lesquelles vous vous trouvez conjointement à

1) « Frohsdorf, château appartenant à Henri V, acheté, en juin 1844, au duc de Blacas; grande maison allemande à toit pointu; à un étage



votre famille, étaient déjà à ma connaissance, et avec impatience j'attendais que la situation de mes intérêts me permît d'y apporter quelque soulagement.

L'arrivée ici de votre épouse, ne pouvait en accélérer les effets, et je suis affligée de la voir partir avant d'avoir pu exaucer le plus juste de ses vœux, c'est-à-dire celui d'apporter du soulagement à ses enfants. Soyez assuré, Général, que rien ne m'est inconnu, surtout ce qui a rapport à votre conduite noble et honorable envers mon défunt mari et roi, et je serais malheureuse, si je ne pouvais vous donner des preuves non équivoques de ma reconnaissance; je vous engage seulement à prendre patience jusqu'à ce que la possibilité d'agir se présente; je me flatte que votre attente sera d'une courte durée. Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez, concernant les sommes que retient l'infidèle négociant Grégory; en vertu de celles-ci je revendiquerai mes droits par devant les tribunaux, dans le cas où on ne pourrait amener le Sieur Grégory à avouer ses torts, et à les réparer comme il convient à un

percé de neuf croisées et surmonté d'un attique; dans une campagne verdoyante, entourée de montagnes; à deux lieues de Neustadt et à onze lieues de Vienne » (H. THIRRIA, *La Marquise de Crenay; Une amie de la Reine Hortense, de Napoléon III et de la Duchesse de Berry. Lettres inédites*. Paris, Plange, 1898, in-18°, p. 198).

négociant honnête et probe. A cet effet j'envoie en Corse mon intendant, le chevalier d'Hautmesnil, en vous priant de l'aider de vos conseils et de ceux de vos amis, afin qu'il conduise à sa fin mes affaires.

Il est inutile de vous déclarer, que ce n'est pas pour moi que je réclame ce qui est entre les mains de Grégory. D'Hautmesnil s'informerá de votre situation. Je fais également réclamer les sommes, desquelles le Gouvernement français s'est emparé.

Je finis, Général, en vous avouant que votre situation m'est à cœur, et qu'elle est autant présente à mon esprit, que la catastrophe qui a porté un deuil éternel au sein de ma famille.

Vos actions et vos sentiments, vous ont assuré à jamais des droits à ma sollicitude et à mon estime.

(Franceschetti, p. 186).

CAROLINE.

#### XIX. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 16 décembre 1819.

Prince. Des affaires, des intérêts de famille, appellent mon fils le prince Achille en Amérique, auprès de son oncle le Comte de Survilliers; je vous demande pour lui, Prince, les passeports nécessaires pour s'y rendre, et vous prie de les solliciter en mon nom de Sa Majesté l'Empereur.

J'ai placé ma personne et ma famille sous sa protection: je n'ai qu'à m'en applaudir. Le caractère de loyauté si connu de Sa Majesté ne s'est point démenti à mon égard. J'espère que cette protection dans laquelle, au milieu de mes malheurs, j'ai placé toute ma confiance, suivra mon fils dans ses voyages, et je serai tout à fait tranquille si j'en ai l'assurance.

J'espère donc, Prince, qu'en donnant des ordres pour qu'on délivre à mon fils ses passeports, Sa Majesté voudra bien le faire recommander aux ministres qui ont l'honneur de le représenter dans l'étranger.

Agréez, Prince, l'expression de toute ma reconnaissance pour le nouveau service que je vous demande; elle vous est acquise depuis longtemps, et c'est un plaisir que de vous en renouveler l'assurance.

(K. K. Arch. Wien).

XX. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 20 décembre 1819.

Prince, un voyage à Rome est nécessaire à mes intérêts, à ceux de mes enfants. J'ai besoin de me rendre auprès de ma mère et de ma sœur la princesse Borghèse, pour des motifs qui sont pour moi

de la plus haute importance et qu'il serait trop long de vous expliquer. Je vous prie, Prince, de demander pour moi et pour mes deux filles les passeports nécessaires pour ce déplacement. Mon voyage pourra s'exécuter dans trois mois.

Mon séjour à Rome sera de quatre semaines ou environ. Après ce temps je me propose de retourner à Frohsdorf, dans les États de Sa Majesté l'Empereur.

Veillez, Prince, la prier en mon nom de m'accorder dans mon voyage et pendant mon séjour à Rome, cette même protection dont j'ai joui dans ses États. L'hospitalité qu'elle m'a accordée me donne le droit d'y prétendre. J'ose donc espérer qu'elle ne me refusera pas ce nouveau témoignage de sa bienveillance, et qu'elle voudra bien donner, en conséquence, des ordres à ses ministres.

En vous chargeant, Prince, de mettre ma demande sous les yeux de Sa Majesté, c'est vous prouver toute ma confiance. J'espère qu'elle ne sera point trompée, et que ce sont de nouvelles obligations que je vous aurai. Je vous prie de croire à toute la reconnaissance que j'en conserverai.

XXI. LA COMTESSE DE LIPONA  
AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 24 février 1820.

Prince, le Général Macdonald n'a pas pu s'occuper de mes réclamations à Paris, ainsi toutes mes espérances étant détruites, et mes ressources épuisées, je dois quitter Frohsdorf pour aller près de ma mère. Qu'on ne cherche point à donner d'autre couleur à mon voyage: ce n'est qu'à regret que je quitterai ma retraite; mais à vous, Prince, qui connaissez ma position, je répéterai encore qu'elle est telle que je ne puis faire autrement, et qu'il faut qu'elle soit décidée avant quinze jours. Qu'on ne m'oppose point la volonté de Ferdinand. Quand Sa Majesté l'Empereur et Roi me permit de venir dans ses États, elle me dit que j'étais libre. Je me suis fiée à cette parole, et je ne puis penser qu'elle signifiait qu'elle me mettrait elle-même entre les griffes de mon plus cruel ennemi. Mais je n'y consentirai jamais et je protesterai toujours contre cette disposition. Je connais trop le caractère de Sa Majesté pour croire qu'elle veuille faire dépendre mon sort de Ferdinand, et que l'azile qu'elle m'a accordé devienne pour moi le plus cruel des maux,

s'il privait moi et mes enfants de notre liberté. Je vous demande encore, Prince, les passeports de mon fils pour l'Amérique; il est urgent pour moi qu'il parte le plus tôt possible. Le Général Macdonald vous détaillera, Prince, les raisons qui m'obligent d'aller à Rome. Je vous prie de ne pas laisser mes lettres sans réponse, et de vous occuper sérieusement d'une affaire aussi importante pour moi, car la nécessité me forcera à prendre un parti.

Recevez, Prince, l'assurance de ma parfaite considération.

(K. K. Arch. Wien).

[*Annexe*]. LE GÉNÉRAL MACDONALD À METTERNICH.

Le 25 février 1820.

Monseigneur,

Je me suis rendu ici à ses ordres, et j'attends de sa bonté l'honneur de lui présenter mes respects au plus tôt.

Sous ce couvert je fais passer à V. A. une lettre de Madame la Comtesse de Lipona.

Je renouvelle à V. A. l'hommage de mon respectueux dévouement.

Très humble et obéissant serviteur

F. MACDONALD.

## XXII. CAROLINE AU DUC D'OTRANTE.

Monsieur le Duc, il y a bien longtemps que je désirais vous témoigner ma reconnaissance pour le bien que vous avez voulu faire à celui que nous pleurerons sans cesse. Moi et mes enfants n'avons pas ignoré, que s'il eût dépendu de vous, le malheur ne nous eût pas accablés. Croyez bien que nous en garderons continuellement le souvenir, et qu'il nous sera doux dans quelque position que le sort nous place, de nous rappeler votre généreuse conduite envers le Roi.

Je suis bien heureuse que le départ de M. Gayl m'offre l'occasion de vous exprimer les sentiments d'attachement qui unissent moi et mes enfants à vous et aux vôtres. Je m'informe avec exactitude de tout ce qui vous regarde.

Je sais que votre femme est charmante, que vos enfants ont justifié toutes vos espérances, qu'enfin vous êtes heureux par votre famille. Rappelez-moi au souvenir de vos fils et de votre fille; dites-leur que mes enfants ne peuvent oublier le peu de moments heureux qu'ils ont passés ensemble.

Je ne peux renoncer à vous revoir, et j'espère pouvoir un jour vous assurer de vive voix, que ma

reconnaissance et mon attachement ne finiront jamais.

Frohsdorf, le 20 aoust 1820.

CAROLINE.

(Coll. Napol. Lumbroso, « Portefeuille Fouché », N. 174).

XXIII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 15 janvier 1821.

Prince,

La crainte de voir dissoudre le Congrès de Laibach sans que les Souverains alliés aient daigné prendre en considération l'objet de ma réclamation, et celle que S. M. l'Empereur d'Autriche ne veuille prendre l'initiative dans cette affaire, me détermine à vous entretenir encore une fois de ma position, pour vous prier de me dire ce que je puis espérer de la disposition de ces Princes à mon égard, et me conseiller si je ferais bien de m'adresser à eux comme je l'ai déjà fait auprès de votre Auguste Maître, pour stimuler le concours de leur volonté à m'être utile.

Placée directement sous la protection de S. M. l'Empereur François, vous ne trouverez pas étrange, Prince, que je m'adresse à son Ministre, pour solliciter ses bontés.



Ce dont j'ose vous prier, c'est de dérober un moment aux grandes affaires qui vous occupent, pour me faire un mot de réponse.

Recevez, Prince, l'assurance de ma considération distinguée.

(K. K. Arch. Wien).

XXIV. LA COMTESSE DE LIPONA À FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Sire,

J'ai l'honneur de faire mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale une note contenant l'exposition de mes droits pour être réintégrée dans la jouissance de divers capitaux et propriétés, que je possédais dans le Royaume de Naples et en France. J'invoque la puissante médiation de Votre Majesté pour que justice me soit rendue. Je n'ignore pas, qu'elle ne peut prendre dans une affaire de cette nature qu'une part bien indirecte, mais je sais aussi que si Votre Majesté trouve fondées mes réclamations, la manifestation officielle de son opinion peut être décisive pour moi, et avoir, je l'espère, les résultats les plus satisfaisants.

Si la première partie de ma réclamation ne peut regarder Votre Majesté que comme médiateur, l'autre en ce qui concerne l'exercice de ma

liberté et celle des Princes mes enfants dépend entièrement de sa volonté, et je la supplie de la déclarer d'une manière digne de son grand caractère. Sire, j'ai souvent sous les yeux la lettre que Votre Majesté m'écrivit à Trieste en 1815, et je ne puis concevoir, qu'une transaction subséquente puisse détruire l'effet des assurances bien formelles qu'elle contient. J'ai compté avec assurance sur sa parole, et elle ne voudra pas que je soye la seule qui s'y soit fiée en vain.

Je n'ai, Sire, rien de commun avec les Bourbons, mes droits ne peuvent dépendre du plus ou moins de confiance qu'ils ont dans leurs sujets; je ne cherche point à troubler le repos du monde; je ne m'occupe que de ma famille et des moyens de la faire subsister honorablement. C'est pour elle, c'est sur elle que je réclame la puissante protection de Votre Majesté. Sire, c'est après six ans de malheurs et de persécutions que je lui fais entendre ma voix, que Votre Majesté daigne l'écouter! Mes devoirs de mère me forcent à l'implorer.

Lorsque la Providence fit briller quelques jours de gloire et de prospérité pour ma famille, mon illustre et malheureux Époux fut chercher les Princes victimes du système politique alors établi en Europe, et dès qu'il put espérer de leur être utile il s'attacha à les soulager dans leurs malheurs, n'im-

porte qu'ils fussent de la maison de Bourbon, de Savoie, ou autres.

Je vous prie, Sire, de prendre ma demande en considération. De la décision de Votre Majesté dépend l'existence de toute ma famille.

J'ai l'honneur d'être, Sire, avec les sentiments les plus respectueux

De Votre Majesté

La très obéissante servante

CAROLINE.

Frohsdorf, le 23 février 1821.

(K. K. Arch. Wien).

XXV. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 12 juin 1821.

Je vous prie, Prince, de faire donner des ordres, pour que l'on permette à M<sup>me</sup> la Comtesse de St-Martin de venir près de moi. Je vous envoie la lettre que je viens d'en recevoir; il y a 7 ou 8 mois qu'elle me fit dire que devant se rendre à Vienne pour ses affaires, elle me demandait la permission de me faire une visite, mais d'après la manière dont la Police se conduit envers moi je doute qu'on la laisse arriver jusqu'ici. Je ne saurais vous dire, Prince, à quel point la Police m'a persécutée pen-

dant l'absence de l'Empereur, et si cela devait continuer, et qu'on dût employer envers moi une rigueur assez odieuse pour empêcher que l'on ne vînt me voir, je prierais Sa Majesté de me faire mettre, ainsi que ma famille, dans un fort, ce qui serait bien plus convenable.

Je suis très inquiète des nouvelles de Sainte-Hélène. Je vous prie, Prince, de me faire dire par M. Odelga, si je dois ajouter foi aux choses malheureuses que les journaux contiennent à cet égard.

Recevez, Prince, la nouvelle assurance de ma haute considération.

(K. K. Arch. Wien).

[*Annexe*]. LA COMTESSE DE ST.-MARTIN À CAROLINE.

Le 2 juin 1821.

Madame,

L'époque est enfin arrivée où mes vœux vont être secondés; depuis que je me suis séparée de vous, Madame, je n'ai jamais songé qu'à recueillir un moment favorable pour m'y rapprocher; la manière avec laquelle vous eûtes la bonté de m'y engager m'a décidée de viser au moyen d'arriver à mettre à vos pieds l'hommage le plus constant du plus respectueux attachement; je quitte Milan le 4. Je vais à Venise que je ne connais point, m'arrêtant quelques jours

dans les villes qui précèdent celle-cy et voyageant ensuite sans vouloir me fatiguer, je crois que je serai à Vienne entre le 24 et le 25. Je tâcherai avant d'arriver près de vous, Madame, car l'on m'a dit que passé Neustadt je suis tout près du pays qui est assez heureux pour vous posséder.

J'espère, Madame, que vous serez pour bien accueillir ma visite.

Elle me ravit de joie et d'espérance, aimant à me flatter que vous m'avez conservé vos bontés.

Permettez que je vous baise les mains avec le sentiment de la plus haute considération.

(K. K. Arch. Wien).

La C<sup>ss</sup>e DE ST-MARTIN.

#### XXVI. MÉMOIRE POUR LA REINE CAROLINE.

[Septembre 1821].

Par les articles secrets signés à Bayonne le 15 juillet 1808, l'Empereur Napoléon céda au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse de Berg pour en jouir à titre de propriété *particulière* un revenu de cinq cent mille francs, à prendre sur le million de rente en fonds de terre qu'il s'était réservé par le Statut du 30 mars 1806.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Berg cédèrent à l'Empereur leur palais de Paris, la mai-

son qu'ils avaient à Neuilly, les écuries dites d'Artois, la terre de Lamotte et en général tous les biens qu'ils possédaient en France, sans exception, avec le mobilier, meubles, meublans des palais et maisons, les tableaux, les statues, et tous les objets d'art et de décoration qu'ils renfermaient quelle qu'en fût la nature.

Il fut enfin stipulé que l'Empereur entrerait en possession des biens ci-dessus le 1<sup>er</sup> août. En effet cette prise de possession eut lieu. D'après les changements opérés par les événements politiques dans la situation des parties contractantes, les biens et propriétés cédés à l'Empereur sont passés d'abord en 1814 et définitivement en 1815 entre les mains du Gouvernement Français et le Gouvernement de Naples a repris les biens dont les revenus avaient été cédés, jusqu'à la concurrence de cinq cent mille francs de rente, au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse de Berg.

Ainsi tandis que d'un côté la stipulation est restée dans toute sa force, de l'autre elle a été annulée par le fait. Il s'agit donc d'examiner quelle est la nature des droits qui résultaient de cette stipulation afin de déterminer ceux que la Comtesse de Lipona, une des parties contractantes, est maintenant fondée à faire valoir tant en son nom qu'en celui de ses enfans.

Il convient de remarquer d'abord, que malgré les formes dans lesquelles elle est rédigée, la stipulation n'est point un acte diplomatique, un traité de Puissance à Puissance, une convention d'État à État, il n'y est point, surtout de la part du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Berg, statué sur des intérêts qui touchent le public, la politique, ou le Gouvernement. C'est un acte purement privé et civil par lequel ils ont agi comme tout particulier pourrait agir, et disposé de leurs propriétés particulières. Dès lors les effets de la stipulation doivent être réglés non par des principes politiques, mais par les lois civiles ainsi que toute transaction de cette nature. Il y a des actes pour lesquels il existe une forme sacramentelle et de rigueur, tels que les donations et les testamens. Mais en général la nature des actes et obligations se déterminent moins par les formes extérieures que par la matière sur laquelle il y est statué, et par les dispositions intrinsèques, et il est hors de doute qu'un acte privé passé entre des Souverains, avec les formalités extérieures d'un traité, ne change point pour cela de nature. Quelle est celle de la stipulation de Bayonne?

Soit qu'on la considère comme une cession réciproque de biens, comme vente, comme échange, car elle participe de ces trois caractères, son effet et les obligations qui en résultent, sont absolument les

mêmes, ainsi que les règles de droit qui y sont applicables. C'est une aliénation dont la première condition est la garantie réciproque que les parties contractantes se doivent des choses cédées, vendues, ou échangées. Or le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Berg ont de leur côté toute cette garantie. Mais elle n'a point été tenue en leur faveur puisqu'ils ont été dépossédés de la rente de cinq cent mille francs qui était le prix contre lequel ils avaient aliéné leurs propriétés particulières. Le défaut de garantie de la chose donnée, ou en échange, ou en payement, produit la résiliation de la stipulation. La partie lésée rentre de plein droit dans tous ses droits et reprend ses biens. Tels sont les principes des lois françaises qui étaient en vigueur lorsque les articles de Bayonne ont été consentis ; tels sont ceux de tous les temps et de tous les pays où l'on a eu les premières notions de justice.

Mais quelle marche doit suivre M<sup>me</sup> la Comtesse de Lipona pour réclamer celle qui lui est due ? Cette marche est encore tracée par les lois. Ce n'est point à elle à agir pour réclamer la propriété de la rente de cinq cent mille francs, dont elle a été dépouillée. Troublée dans la possession du prix de ses biens, elle n'est tenue qu'à dénoncer ce trouble au représentant de la partie qui devait le lui garantir. C'est à cette partie de prendre toutes les



voies qui lui paraîtraient convenables pour faire cesser ce trouble, et si elle ne peut y parvenir, elle ne peut retenir non plus les biens dont ce prix n'était que la représentation.

Que pourrait opposer le Gouvernement Français aujourd'hui détenteur de ces biens et qui s'est mis aux droits et aux obligations de l'une des parties ?

Il n'y a qu'un seul cas d'exception aux principes de droit ci-dessus développés, qu'un seul cas où il pourrait éluder la garantie de la rente de cinq cent mille francs, ou la restitution des biens : ce serait celui où les biens affectés à la rente auraient péri. Il est en effet de principe que lorsque la chose donnée en paiement périt par un événement de force majeure, celui qui l'a donnée est déchargé de toute garantie. Ces événements sont un incendie, une inondation, un tremblement de terre, etc., mais ici il n'est rien arrivé de semblable. Les biens affectés à la rente existent, ils sont entiers, le gage de la rente est intact ; un tiers, il est vrai, s'en est emparé sans que la Comtesse de Lipona pût en empêcher. Mais cette circonstance ne change rien à ses droits. Comme on l'a déjà dit, elle n'est point tenue d'engager un débat avec ce tiers. Il lui suffit à elle de dénoncer ce trouble à son garant. C'est à lui à le faire cesser à ses propres risques et périls,

ou de subir la conséquence de son défaut de garantie: la restitution des biens.

Dans une question décidée par la force du droit et l'autorité des lois s'il était nécessaire de faire valoir les principes de l'équité, ils se présenteraient en foule. Dans le fait, le Gouvernement Français jouit ou a disposé des biens personnels, des propriétés particulières du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Berg. Il en jouit sans bourse délier, sans en avoir payé la valeur, sans avoir fait le moindre sacrifice, il s'est enrichi des dépouilles d'autrui, il est dans un état réel et flagrant de véritable spoliation. Certes si la partie avec laquelle avaient contracté le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Berg avait été dans une situation à pouvoir être recherchée pour l'exécution des articles de Bayonne, qui douterait un seul instant que dans le cas où elle n'eût pas pu garantir la rente de cinq cent mille francs, elle n'eût rétrocédé les biens dont elle formait le prix; ou que, si la question eût été susceptible d'un règlement par voie d'autorité, la décision n'en eût été favorable à la Comtesse de Lipona? Comment le Gouvernement Français pourrait-il aujourd'hui se soustraire à cette conséquence inévitable?

A quel titre d'ailleurs détient-il les biens dont il s'agit? Comme Gouvernement? Les articles de

Bayonne lui sont tout-à-fait étrangers, puisqu'ils ne sont point une convention de Puissance à Puissance ! Comme successeur d'une des parties contractantes ? Il n'a point succédé aux droits civils de cette partie et ici il ne s'agit point d'autre chose.

La justice de la réclamation de la Comtesse de Lipona a paru tellement incontestable sous tous les rapports, qu'en 1815 le Gouvernement provisoire s'est empressé de la reconnaître en rendant un décret qui ordonne la restitution des biens par elle cédés dans les articles de Bayonne.

Le Gouvernement Français lui-même ne s'est pas dissimulé la justice de la réclamation de la Comtesse de Lipona, car il a réclamé auprès du Gouvernement Napolitain, non seulement les droits acquis à des donataires français sur la moitié des biens affectés au million de rentes réservé par le Statut du 20 mars 1806 ; mais encore ceux acquis au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse de Berg sur l'autre moitié pour la rente de cinq cent mille francs de rente qui leur avait été cédée.

La loi dite d'amnistie, de 1816, qui a statué sur les droits civils de la famille de l'Empereur Napoléon en France ne peut nuire en rien aux droits de la Comtesse de Lipona, ni l'empêcher de les faire valoir par toutes les voies de droit : au contraire cette loi conserve à la famille tous les biens per-

sonnels acquis à titre onéreux et par conséquent tous les droits et actions de cette nature. Or ceux dont il s'agit ici en sont incontestablement, puisqu'il s'agit de biens qui formaient une propriété du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Berg, et qui avaient été acquis de leurs deniers.

Quant au point de savoir quelle est l'autorité devant laquelle la Comtesse de Lipona doit réclamer la restitution de ses biens, la solution en dérive de la nature même de la stipulation et des principes par lesquels elle est régie. Puisqu'il ne s'agit que d'une convention privée sur des intérêts purement personnels, l'action qui en résulte doit être introduite devant les tribunaux ordinaires, juges naturels des contestations de cette espèce.

(Ms., « Dossier Thibaudeau », Vente d'autogr. Charavay, Paris, 1897, Coll. Napol. Lumbroso).

XXVII. CAROLINE À L'EMPEREUR FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Sire,

Je suis mère, et dans une situation qui malheureusement n'admet de comparaison avec nulle autre. Il ne me reste que peu de moyens d'assurer l'avenir des mes enfants, et des obstacles peut-être insurmontables entravent leur existence. Il est donc

de mon devoir d'aviser à tous les moyens justifiés par le bon droit pour leur en assurer une.

J'ai une réclamation à la charge du Gouvernement Français, que je regarde comme fondée sur la justice la moins douteuse. Je prends la liberté de soumettre à Votre Majesté Impériale le Mémoire ci-joint dont l'objet est de prouver et le fond et la valeur de cette réclamation.

L'affaire se présentant sous des rapports contentieux, pourrait être abandonnée à la voie des tribunaux ordinaires. Mais avant de me résoudre à ce parti j'ai cru devoir essayer celle de la conciliation de tous les intérêts en réclamant l'intervention bienveillante des Cabinets alliés. Mon affaire n'a point eu de suite, et ceci s'explique peut-être tout naturellement par la considération, que sa valeur judiciaire n'a point été appréciée dans toute son évidence. Je m'adresse de nouveau à Votre Majesté Impériale pleine de confiance dans le noble appui qu'elle ne refuse jamais au malheur et à la justice. Je la prie de vouloir bien me faire savoir, si elle croirait pouvoir charger son Ambassadeur en France de représenter au Gouvernement l'intérêt qu'Elle prendrait à ce que celui-ci satisfasse à ce qu'à tant de titres je suis fondée en droit à réclamer de sa part. Ce n'est pas à moi à entrer dans la recherche des motifs qui sous d'autres rap-

ports peuvent me déterminer à faire précéder la marche que je choisis, à l'appel que je suis décidée à faire en dernier résultat aux tribunaux. Je serai en tous les cas heureuse de devoir à Votre Majesté Impériale la rentrée de la dernière ressource de mes enfants.

Votre Majesté Impériale me donnera une nouvelle preuve de ses bontés, en daignant vouer quelque attention à l'objet que j'ose porter à sa haute connaissance, et en me faisant prévenir de ce que je puis attendre des soins bienveillants de son Gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Sire,

De Votre Majesté

La très obéissante servante

CAROLINE.

Le 14 octobre 1821.

(K. K. Arch. Wien).

XXVIII. LA CONTESSA DI LIPONA AL CONTE ALDINI  
BOLOGNA.

Frohsdorf, li 2 novembre 1821.

Signor Conte, io invoco le vostre antiche bontà per pregarvi di assistere il Generale Macdonald de' vostri consigli in alcuni affari contenziosi, dall'esito dei quali il mio avvenire e quello de' miei figli può

dipendere. Gli affari di cui è questione non avendo alcuna relazione colla politica ed essendo puramente personali, ho creduto poter pregarvi di occuparvene per alcuni istanti senza tema di compromettere per nulla la vostra tranquillità.

Ricevete, signor Conte, l'assicurazione della mia costante e perfetta stima.

Contessa di LIPONA.

(Bibl. Civ., Torino ; com. d. prof. Roberti).

XXIX. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 26 novembre 1821.

Prince. Je désirerais avoir une lettre de recommandation au Ministre Autrichien à Rome pour le Général Macdonald, afin que dans toutes occasions il puisse réclamer la bienveillante protection de l'Autriche. Je compte sur votre bonté, Prince, pour me faire parvenir au plus tôt cette lettre, et je saisis encore cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma considération distinguée.

(K. K. Arch. Wien).

XXX. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 21 décembre 1821.

Prince. J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à ma créance sur le Cardinal Fesch. Mon

désir serait que vous eussiez l'extrême complaisance d'écrire au Cardinal Consalvi et de le prier de faire en sorte de déterminer mon oncle à finir cette affaire. Vous jugez combien je préférerais qu'il employât des moyens de persuasion, et combien la voie des tribunaux me répugnerait; vous pensez aussi que je souhaite que le Cardinal Fesch ignore que c'est d'après ma demande que vous voulez bien charger le Cardinal Consalvi de cette négociation, à laquelle je vous prie de l'inviter à mettre tout l'intérêt et le zèle possible. Cependant si ses démarches ne sont pas suivies du succès, mon vœu serait qu'il pût obtenir du Pape de faire finir cette affaire par un jugement arbitral rendu par trois prélats désignés par lui et à la décision comme à l'exécution duquel le Cardinal Fesch se serait engagé d'avance à souscrire. C'est une marche qu'on m'a indiquée et qu'on m'assure être quelquefois suivie dans de semblables circonstances.

Puis-je espérer, Prince, que dans le cas où le Cardinal Consalvi n'auroit pas réussi à décider mon oncle, il voulût bien à votre invitation écouter avec intérêt le Général Macdonald, lorsqu'il se rendra près de lui pour l'entretenir de cet objet et qu'il lui accordât sa protection dans laquelle je dois avoir d'autant plus d'espoir que ce n'est que la justice seule que je réclame.



Enfin, Prince, si l'intervention du Ministre d'Autriche à Rome était utile, oserais-je vous prier de vouloir lui écrire pour l'inviter à appuyer mes droits.

Veillez agréer, Prince, l'assurance de ma parfaite considération.

(K. K. Arch. Wien).

XXXI. NOTE RELATIVE À LA CRÉANCE DE CAROLINE  
SUR LE CARDINAL FESCH.

Le Cardinal Fesch doit à Madame la Comtesse de Lipona une somme qui en capital et intérêts s'élève au 31 décembre 1821 à 216 494 francs.

Cette créance résulte d'un titre en bonne forme souscrit le 30 juin 1808.

L'origine de cette créance a pour cause de l'argent prêté et le compte du capital et des intérêts a été établi par l'acte susdaté.

Depuis 1815 Madame la Comtesse de Lipona a plusieurs fois provoqué près de son oncle le Cardinal, le remboursement de cette créance; d'année en année, elle a espéré en voir le payement se réaliser d'après les promesses et les espérances qui lui en étaient données par le Cardinal.

Cependant son attente a toujours été vaine et elle se trouve aujourd'hui dans la même position que lors des premières démarches qu'elle a faites

vis-à-vis de lui; seulement elle a acquis la certitude que son intention est de ne point acquitter cette dette.

Si Madame la Comtesse de Lipona attaquait le Cardinal devant les tribunaux, il serait certainement condamné de suite, car il n'aurait rien à opposer à l'acte qui renferme son obligation et qui est parfaitement en règle, mais elle éprouve une répugnance invincible à employer contre son oncle les voies judiciaires, et elle n'a pu jusqu'à présent s'y déterminer: elle avait même à une époque précédente transmis cette obligation à un de ses créanciers personnels, mais voyant que celui-ci allait poursuivre le Cardinal avec toute la rigueur des lois, elle a annulé ce transfert.

Néanmoins, quoique cette répugnance existe toujours, la position de Madame la Comtesse exige impérieusement que cette affaire se termine, et elle ajoute que les intérêts de ses enfants lui font un devoir rigoureux d'y donner suite.

En conséquence, pour concilier les égards qu'elle doit à son oncle, et obéir en même temps à ce que son intérêt et celui de ses enfants lui commandent, elle désirerait pouvoir employer la médiation du Pape et sans doute, par respect pour Sa Sainteté, le Cardinal Fesch se rendrait à ce que demande de lui la plus stricte équité.

Si elle n'obtenait pas cette faveur du Pape, elle espère qu'il voudrait bien faire terminer cette affaire par un jugement arbitral rendu par trois prélats désignés par Sa Sainteté et à la décision comme à l'exécution duquel jugement, le Cardinal se serait engagé à souscrire.

De cette manière Madame la Comtesse de Lipona éviterait un procès, dont à la vérité l'issue ne peut être incertaine, mais dont la publicité serait aussi fâcheuse pour le Cardinal, que pénible pour elle, et c'est ce qu'elle désire le plus vivement.

(K. K. Arch. Wien).

XXXII. CAROLINE À L'EMPEREUR FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Sire,

J'aurais désiré pouvoir exprimer de vive voix à Votre Majesté les sentiments de la vive reconnaissance dont je suis pénétrée pour la bienveillance avec laquelle elle a bien voulu ordonner à son Ambassadeur d'appuyer auprès du Gouvernement Français mes réclamations relatives aux propriétés que je possède dans ce Royaume; mais puisque cette douce satisfaction m'est interdite, je la supplie de me permettre de lui adresser ici mes sincères remerciements.

Mais, Sire, l'issue de cette négociation ne sera peut-être pas prochaine et la situation de ma fortune doit me faire craindre les délais éloignés; d'un autre côté, mes devoirs de mère m'imposent vis-à-vis de mes enfants des obligations que je ne puis remplir qu'en allant à Rome où m'appellent des intérêts à régler avec ma famille. On m'assure que les Puissances alliées s'opposent à ce voyage et je me trouve ainsi privée d'assurer une existence à mes enfants.

Après les réclamations que je fais en France, il ne me reste d'autres ressources que celles que j'ai à faire à Naples pour la valeur du mobilier considérable que j'y ai laissé en 1815.

Puisqu'on refuse de me laisser aller à Rome et que je ne puis agir par moi-même pour cette réclamation, ce n'est qu'à l'intervention de Votre Majesté que je puis avoir recours pour obtenir la restitution de cette valeur qui est bien certainement une propriété personnelle, puisque le mobilier dont il s'agit a été acquis et payé des propres fonds que je possédais avant d'aller à Naples et qu'il n'a rien de commun avec les revenus de ce Royaume.

Je connais assez les principes de justice de Votre Majesté pour être convaincue que, pénétrée de ma position, elle voudra bien m'accorder son interces-

sion près des Puissances alliées pour qu'elles me permettent d'aller à Rome, ou, si elles me refusent ce seul moyen d'arranger mes affaires, pour obtenir une indemnité qui puisse me faire exister d'une manière convenable.

Votre Majesté ne peut douter de ma reconnaissance, à laquelle ses bontés pour moi lui ont déjà donné tant de droits.

Je suis, Sire,

De Votre Majesté

La très humble et très obéissante servante

C<sup>sse</sup> DE LIPONA.

Frohsdorf, le ... février 1822.

(K. K. Arch. Wien).

XXXIII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 24 février 1822.

Prince. Je vous adresse la lettre que j'écris à l'Empereur: je vous serais obligée de vouloir bien faire en sorte qu'elle soit mise sous ses yeux. Si, comme je l'espère, il accueille ma demande, et ordonne à son Ambassadeur à Naples de faire les démarches qui en sont la conséquence, vous m'obligerez de recommander à cet Ambassadeur ma juste réclamation afin qu'il y mette toute la suite qui peut

en assurer le succès. Voici une lettre qu'il pourrait à son arrivée à Naples faire remettre à son adresse. M. Lefebvre lui donnera sur cet objet d'utiles renseignements. Recevez, Prince, l'assurance de ma parfaite considération.

(K. K. Arch. Wien).

XXXIV. EMANCIPATION DE LAETITIA, LOUISE  
ET LUCIEN NAPOLÉON.

(A) L'an mil huit cent vingt-deux le

Nous

Nommés et autorisés par

à l'effet de suppléer et remplir les fonctions de juge de paix voulues par le Code civil français.

Nous sommes transportés chez la Reine Caroline Marie Annonciade Bonaparte, veuve du feu Roi Joachim Murat, résidant en Autriche sous le nom de Comtesse de Lipona, demeurant ordinairement à Frohsdorf et de présent à Vienne, la dite dame Tutrice légale de ses trois enfants mineurs cy-après nommés, savoir: Les Princesses:

Letizia Marie Joséphine Annunciade, née le vingt-cinq avril mil huit cent deux.

Louise Caroline Julie, née le vingt-deux mars mil huit cent cinq.

Et le Prince Lucien Charles Napoléon, né le seize may mil huit cent trois.

Où étant, Madame la Comtesse de Lipona nous a déclaré que pleine de confiance dans l'aptitude de ses trois enfants cy-dessus nommés à administrer et régir leurs biens, entièrement satisfaite de la conduite régulière qu'ils ont eue jusqu'à ce jour, elle est dans l'intention de les émanciper comme elle les émancipe par les présentes pour par eux jouir de leurs biens et les administrer aux termes et suivant les règles prescrites par le Code civil français, ce dont elle nous a demandé acte que nous lui avons délivré.

De tout quoy nous avons dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé avec nous le jour et an que dessus.

(B). L'an mil huit cent vingt-deux le

Nous  
nommés et autorisés par  
à l'effet de suppléer et remplir les fonctions de juge de paix et présider en conséquence le Conseil de famille cy-après :

Sur l'invitation qui nous en a été faite par la Reine Caroline Marie Annunciade Bonaparte, veuve du feu Roi Joachim Murat, résidant en Autriche

sous le nom de Comtesse de Lipona, demeurant ordinairement à Frohsdorf et de présent à Vienne, avons convoqué pour ce jour un Conseil de famille en sa demeure à l'effet de nommer un Curateur aux trois Princes et Princesses, ses trois enfants mineurs et émancipés cy-après dénommés, savoir:

La Princesse Letizia Maria Joséphine Annunziade, née le vingt-cinq avril mil huit cent deux.

La Princesse Louise Caroline Julie, née le vingt-deux mars mil huit cent cinq.

Et le Prince Lucien Charles Napoléon, né le seize may mil huit cent trois.

Lesquels ont été par elle émancipés suivant l'acte d'émancipation reçu par nous.

En conséquence, ce jour d'hui, étant dans l'appartement de Madame la Comtesse de Lipona, elle nous a invité à faire procéder par le Conseil de famille à la nomination d'un Curateur à ses trois enfants émancipés cy-dessus dénommés, a signé et s'est retirée.

Puis le dit Conseil de famille réuni au nombre de six personnes, savoir [*en blanc*].

Lesquelles après avoir délibéré ont unanimement nommé pour Curateur aux trois mineurs émancipés cy-dessus dénommés, le Prince Charles Louis Napoléon Achille, leur frère aîné, né le vingt et un janvier mil huit cent un, lequel assistera lesdits



mineurs émancipés dans le Compte de Tutelle qu'ils auront à recevoir, et remplira généralement toutes les fonctions attribuées aux Curateurs par le Code civil français, ce qu'il a accepté.

Dont et de tout quoy nous avons dressé le présent procès-verbal le jour et an que dessus.

(K. K. Arch. Wien).

XXXV. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 12 juillet 1822.

Prince. Il m'est impossible de garder plus longtemps le silence sur les vexations que se permet le commissaire de Police de Neustadt, et je viens réclamer l'intervention de V. A. pour faire enfin cesser des mesures aussi odieuses. Je ne croirai jamais qu'elles puissent être commandées ou même autorisées par le Gouvernement. Depuis sept ans ma conduite a dû lui prouver que je mets tous mes soins à justifier l'assurance positive que m'a donnée S. M. l'Empereur que je jouirais dans ses États de sa puissante protection et de la liberté la plus entière.

Il y a deux jours que rentrant de la promenade je fus très étonnée d'apprendre que le commissaire

de Police de Neustadt accompagné de six de ses agents, s'était transporté à Frohsdorf pour prendre des informations sur l'absence du Prince Achille, mon fils aîné, parti la veille pour les eaux de Tatzmannsdorf en Hongrie, à une demi-journée de Frohsdorf.

Non content d'interroger indécement les employés de la chancellerie de ma Seigneurie et les paysans, même de Frohsdorf, dans l'espoir d'obtenir d'eux des renseignements favorables à ses projets hostiles, il eut la bassesse d'aller reprocher au paysan qui avait conduit le Prince, de lui avoir donné des chevaux, de le menacer même s'il lui en fournissait une autre fois, se servant de termes, en parlant de moi et de ma famille, trop déplacés pour les reproduire à V. A. Elle sentira mieux que je ne saurais l'exprimer l'inconvenance d'une pareille conduite qui ne tendrait qu'à me déconsidérer, tant auprès des employés que je salarie, qu'envers les paysans de ma terre, et ils perdraient bientôt les uns et les autres le respect que j'ai droit d'en exiger, s'ils devaient me regarder ainsi que mes enfants suspects au Gouvernement au point de ne pouvoir nous permettre la plus petite course, sans exciter toute la surveillance de la Police; et cependant que pouvait avoir d'inquiétant pour elle le voyage de mon fils?

Sa santé exigeait qu'il prît les eaux, j'étais moi-même résolue de m'y rendre si celles qui lui avaient été indiquées m'étaient convenables. Toutefois, avant de partir, mon fils demanda au Ballif de la Seigneurie si un passeport lui était nécessaire, et ce ne fut que sur l'assurance du contraire qu'il se mit en route, le Ballif lui ayant dit que le rapport qu'il allait faire au Capitaine du cercle suffirait pour prévenir tout inconvénient. Les eaux auxquelles le Prince s'est rendu s'appellent Tatzmannsdorf. Serait-ce parce qu'elles sont en Hongrie que le commissaire de Police de Neustadt s'est permis ses outrageants procédés ? Mais la situation de Frohsdorf est telle que je ne puis, pour ainsi dire, faire un pas sans sortir des limites qui séparent l'Autriche de ce Royaume. Plusieurs fois mes fils avaient fait de petites excursions, leurs absences avaient duré plusieurs jours, sans jamais exciter la surveillance de la Police. J'aurais cependant gardé le silence sur les vexations du commissaire si elles s'étaient bornées à sa course à Frohsdorf, mais c'est très probablement sur son rapport aussi exagéré que calomnieux, que la haute Police de Vienne a cru devoir envoyer un agent supérieur à Tatzmannsdorf avec l'ordre d'y arrêter le Prince; il n'a eu toutefois qu'à se louer de cet agent qui dans l'exécution de ses ordres a mis les plus grands égards et

les meilleurs procédés; mon fils est aussitôt revenu à Frohsdorf, sans qu'il soit résulté le plus petit éclat de cette inexplicable démarche, mais je ne puis y rester indifférente, et je réclame fortement pour qu'il soit mis un terme à de semblables vexations; elles pouvaient personnellement m'atteindre, Prince, car je n'attendais pour rejoindre mon fils que le rapport qu'il devait me faire sur la nature de ces eaux, et cependant je ne puis croire qu'il puisse entrer dans l'idée du Gouvernement de m'exposer à une semblable avanie. Je n'en accuse que le commissaire de Police de Neustadt qui paraît se plaire à me tracasser par les procédés le plus outrageants.

J'ai déjà eu occasion de me plaindre au Ministre de la Police de l'arrogance avec laquelle il s'était comporté en venant chez moi avec la force armée pour y faire la visite de mes papiers, et c'est sans doute au silence du Ministre, à mes représentations, que je dois les tracasseries postérieures qu'on s'est cru en droit d'exercer contre moi. Sous le vain prétexte de surveiller la contrebande, on a fait arrêter et fouiller les gens qui vont chercher les provisions à Neustadt, cet hiver on a fait décharger et jeter dans la neige sur la route les denrées que je faisais porter d'une de mes fermes à Frohsdorf. J'ai comprimé mon indignation et retenu mes plaintes pour ne pas importuner V. A., mais le nouvel ou-

trage qu'on vient de se permettre me force à réclamer la justice du Gouvernement, et j'y ai trop de confiance pour ne pas être persuadée que ce ne sera pas vainement.

Recevez, Prince, l'assurance de toute ma considération.

(K. K. Arch. Wien).

XXXVI. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 23 février 1823.

Prince. J'aurais désiré en venant à Vienne, pouvoir obtenir une audience de S. M. l'Empereur; tel était le but de mon voyage; mais comme vous m'avez fait répondre qu'elle me serait difficilement accordée, je suis obligée de vous entretenir de tout ce que je me proposais de lui soumettre.

Si les réclamations que j'ai adressées au Congrès de Vérone avaient été répondues et définitivement accueillies, j'aurais probablement renoncé à élever celles dont je vais vous parler, mais la discussion en ayant été renvoyée aux Conférences qui doivent s'ouvrir à Paris et les graves circonstances du moment pouvant en retarder la solution, je me trouve malgré moi entraînée à réclamer les droits que j'ai à Naples.

Déjà ils ont été présentés au Gouvernement du Roi Ferdinand et leur évidence était telle que, bien que vaguement exprimés, il répondit qu'il était disposé à me faire rendre toutes les propriétés particulières que j'aurais à réclamer dans le Royaume.

Dans l'impossibilité où je suis de le pouvoir faire directement, je n'ai d'autre moyen que de solliciter la puissante intervention de S. M. l'Empereur.

C'est comme propriétaire directe, et comme tutrice de mes enfants que j'exerce mes réclamations, et c'est à ce double titre que j'en ai dressé l'état sommaire que je joins à ma lettre.

Il est incontestable, Prince, que tout ce qui existait dans les divers Palais royaux au moment de mon départ ne fût ma propriété, car il est de notoriété publique que le Roi Ferdinand n'y avait rien laissé, et sans entrer dans le détail de sa valeur, j'en demande la restitution, ou une juste compensation.

Il m'est bien pénible, Prince, de vous rappeler toutes les entraves que vous avez mises à l'arrangement de ma fortune et à l'avenir de mes enfants.

En nous empêchant de quitter Frohsdorf vous avez détruit tous les projets de mariage qui devaient se réaliser entre mes enfants et les membres de ma famille, ceux-cy sans vouloir apprécier les motifs à ce que je [ne] puisse satisfaire leurs vues, en ont été

mécontents et s'en sont irrités au point que ma mère et ma sœur nous ont exclus de leurs successions.

Tant que j'ai pu rester à Frohsdorf d'une manière convenable j'y ai souscrit sans être arrêtée par les sacrifices qui m'étaient imposés, mais aujourd'hui, sans entrer dans des détails inconvenants, il m'est impossible de rester plus longtemps dans la même situation, et elle est telle que si contre mon attente, le Roi Ferdinand se refusait à faire droit à mes justes réclamations, il ne me resterait d'autre ressource que de vous prier de réclamer de S. M. l'Empereur les moyens de subvenir aux besoins de ma famille, parce que tous les miens sont épuisés, et que par des motifs que j'ai peine à comprendre l'on m'a empêchée de pouvoir profiter de ceux qui m'étaient offerts pour nous soutenir d'une manière honorable.

J'entre avec bien de la peine dans tous ces détails, Prince, mais il était nécessaire que vous [en] soyez instruit pour que vous puissiez les communiquer à S. M. l'Empereur.

Je vous prie de prendre les ordres de S. M. Elle est trop juste pour ne pas vouloir remédier à ma position qui est la conséquence immédiate de tous les obstacles que l'on a mis depuis sept ans aux moyens que j'aurais employés pour l'améliorer.

Je suis persuadée, Prince, qu'il vous sera facile

d'exciter l'intérêt et la bienveillance de S. M. en ma faveur, et je ne quitterai Vienne qu'après avoir connu le résultat de la démarche que je sollicite de votre obligeance.

Cette lettre est pour vous seul, Prince, et je vous prie de ne pas la renvoyer dans vos bureaux.

Je vous renouvelle l'assurance de toute ma considération.

Etat sommaire des objets d'arts et effets mobiliers laissés à Naples par Madame la Comtesse de Lipona et qu'elle réclame tant en son nom personnel, qu'en qualité de tutrice de ses enfants.

En qualité de tutrice.

Le mobilier de tous les Palais affectés aux appartements du Roi Joachim. Les diverses lingeeries dépendant de son service. Les bibliothèques. Les chevaux, voitures et harnais dépendant des écuries du Roi.

Comme propriétaire directe.

Le mobilier laissé à Naples par le Roi Joseph et à lui payé, par Madame la Comtesse, la somme de fr. 1 500 000. Le mobilier de tous les palais affectés à ses appartements particuliers. Les lingeeries, les bibliothèques, les chevaux, voitures et harnais



dépendant de ses écuries particulières, les tableaux, bronzes et objets d'art achetés par elle et reconnus pour être sa propriété particulière. Plusieurs caisses d'objets d'art déposées par elle chez un négociant de Toulon, saisies par ordre du Gouvernement Français et réexpédiées ensuite à Naples.<sup>1)</sup>

(K. K. Arch. Wien).

XXXVII. A S. E. D. GUGLIELMO PEPE,  
TENENTE GENERALE.

Amburgo, 24 febbraio 1823.

Signor Generale,

Questa lettera vi sarà rimessa dal signor Paulsen che io ò qui conosciuto come un uomo d'onore. Partendo per la Spagna egli à pensato che questo attestato dalla parte mia gli potrebbe giovare presso i miei compatrioti. Glielo do con piacere. Il signor Paulsen à l'intenzione di cercare in una guerra conforme alle sue opinioni politiche l'occasione di distinguersi. Egli spera che voi in questo lo potrete aiutare, e crede che la mia raccomandazione varrà

1) Cf. *Inventaire des caisses, etc., Ms. Arch. Nationales, Paris.*  
*Copie. Coll. Napol. Lumbroso.*

qualche poco presso di voi. Io lo desidero sinceramente... Vi parrà forse strano, Generale, di sentire la mia voce oggi la prima volta da sette anni: ma voi dovete riflettere che fin qui fui prigioniero in Austria... Per un accieciamento, del quale io sono ben lungi di lagnarmi, i nostri nemici mi rendono la libertà oggi, giusto nel tempo più atto a farne uso... Ah! perdio, profiterò del dono che mi fanno!...

Io sono in Amburgo in procinto di partire per gli Stati Uniti dell' America Settentrionale. Questo può sembrare allontanarsi dal centro di azione del momento, ma i viaggi di mare non sono più così lunghi nè difficili come altra volta, e l' Oceano offre un libero varco a tutte le opinioni, a tutti gli interessi... In America solo posso essere assolutamente libero della mia persona. Del resto, svelto dalla mia patria troppo giovane ancora per avervi formato relazioni personali stabili, rimasto sette anni in Austria privo di qualunque comunicazione coi miei amici, io sono nella più perfetta ignoranza del loro modo di pensare verso di me. Ah! se sapessi di poter essere loro utile!... per il nome almeno di un padre del quale spero rendermi degno...

Scusate, Generale, la libertà che prendo nel diriger vi qualcheduno dopo sette anni che le nostre relazioni sono state rotte.

Credete, vi prego, alla sincera e perfetta considerazione di chi saprà sempre stimarvi ed onorarvi.

ACHILLE MURAT <sup>1)</sup>).

Se mi fate l'onore di rispondermi, dirigete le vostre lettere, in tutto il mese di marzo, a *Messieurs Parish et Compagnie à Hambourg*. Dopo quest'epoca a *Messieurs Le Roy, Bayard et Compagnie, à New-York*.

A. M.

(Carrano, G. Pepe, 1857, 310).

XXXVIII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 18 juillet 1823.

Prince. Il m'a convenu, en venant fixer ma résidence dans les États de S. M. I., de prendre le nom de Comtesse de Lipona, mais cet acte m'est uniquement personnel et ne peut être appliqué à mes enfants qui tiennent trop au nom de leur Père pour y renoncer.

Je viens donc prier V. A. de vouloir bien faire en sorte qu'ils soient généralement reconnus sous le nom de Princes Murat, et leurs droits à ce titre

1) « Non vive più. Era figlio primogenito di Re Gioacchino Murat. Fu amatissimo di libertà ». (GEN. FR. CARRANO, 1857).

ont été trop reconnus pour que ma demande puisse éprouver la moindre difficulté.

Je vous renouvelle l'assurance de ma considération.

(K. K. Arch. Wien).

XXXIX. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 27 juillet 1823.

Prince. J'aurais voulu pouvoir différer mon départ et attendre la décision de S. M. l'Empereur, mais ma santé et celle de ma fille exigent impérieusement que je profite de la saison des eaux. Je vous prie de remettre à Monsieur le Chevalier d'Odelga la réponse que j'espérais trouver jointe à votre lettre, il me la fera parvenir.

J'ai reçu hier des lettres de Rome, qui me confirment que jusqu'à présent M. le Comte Appony et le Général Fiquelmont n'ont rien eu de votre part en faveur des jeunes Macdonald; l'expédition des recommandations que vous avez bien voulu promettre, aura probablement été négligée dans vos bureaux: ce sera m'obliger que de vous assurer que ce retard soit enfin réparé.

Aussitôt mon arrivée à la Battaglia, je m'occuperai de charger quelqu'un de suivre la réclamation à Naples et j'espère que vous voudrez bien disposer

le Général Fiquelmont à appuyer ces démarches, et mettre un réel intérêt dans la suite de cette affaire.

Recevez, Prince, l'assurance de toute ma considération.

(K. K. Arch. Wien).

XL. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Venise, 22 septembre 1823.

Prince. J'attends avec la plus vive impatience la réponse, que je vous prie encore de solliciter auprès de l'Empereur. Odelga vous dira la triste position dans laquelle je me trouve. Je suis logée dans une auberge avec toute ma famille, les dépenses y sont énormes; depuis huit ans, j'ai vainement attendu le résultat de mes réclamations de Paris; rappelez-vous, Prince, qu'il ne m'est plus possible de vivre dans cette incertitude.

J'ai appris avec plaisir que vous et votre famille jouissez d'une bonne santé; rappelez-moi au souvenir de la *bonne* Princesse.

(K. K. Arch. Wien).

XLI. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 14 octobre 1823.

Prince. Depuis mon départ de Frohsdorf je vous ai adressé plusieurs lettres, mais je viens d'apprendre que parvenues à Vienne pendant l'absence du

Chevalier d'Odelga que j'avais chargé de vous les remettre, elles sont restées chez lui et y attendent votre retour.

Il est cependant indispensable, Prince, que vous soyez instruit sans délai de la décision prise par le Conseil d'État de France relativement à l'incident élevé sur le projet d'aliénation de l'Élysée. Vous savez que le Comte de Mosbourg s'était pourvu au Conseil d'État contre le projet de loi présenté à la Chambre des Pairs et ce pourvoi a été jugé comme suit :

« Considérant qu'il s'agit pour le moment de l'application de l'acte diplomatique du 15 juillet 1808, et que les questions auxquelles peut donner lieu l'interprétation dudit acte ne peuvent être portées devant nous en notre Conseil d'État par voie contentieuse, le Conseil se déclare incompétent ».

Je pense, Prince, que c'est quelque chose d'heureux que le Conseil d'État n'ait point suivi l'opinion du Ministre des Finances, qui rejetait comme non fondé le recours du Comte de Mosbourg, mais vous sentez qu'après une pareille décision il est plus instant que jamais que les Ministres des Puissances alliées accrédités à Paris, reçoivent de leurs Cours les instructions nécessaires pour donner suite à la décision prise au Congrès de Vérone.

Je sais très bien que depuis longtemps vous avez

bien voulu écrire pour réclamer l'expédition de ces instructions, mais la réunion actuelle des Ministres dirigeant les divers Cabinets vous offre une occasion certaine de faire cesser tous les délais, et je réclame de votre obligeance de faire expédier pendant cette réunion les autorisations nécessaires et de porter la complaisance jusqu'à vous assurer que vos soins à cet égard n'auront pas été sans effet. Cela est d'autant plus essentiel que le Comte Pozzo di Borgo a encore dernièrement assuré n'avoir reçu aucun ordre, et que cependant la voie diplomatique est la seule qui me reste à suivre pour terminer cette importante affaire.

Je viens de charger quelqu'un de confiance de suivre les réclamations de Naples; il se présentera chez le Comte Fiquelmont qui doit avoir reçu depuis longtemps de votre part les instructions nécessaires.

Ma sœur Pauline, dont la santé se détériore, me fait faire les plus vives instances pour aller passer quelques moments près d'elle; j'en ai également le désir, car il peut être du plus grand intérêt pour moi de ménager les dispositions favorables qu'elle manifeste envers ma famille; je vous demande donc, Prince, d'autoriser Monsieur le Gouverneur de Venise à me délivrer les passeports pour faire ce voyage que je ne prolongerai pas au delà de vingt

jours et que je n'entreprendrai qu'autant que je le jugerai nécessaire.

Je ne vous parle pas du contenu de mes lettres restées à Vienne; elles vous parviendront et vous savez combien il me tarde que vous y puissiez répondre.

Je vous renouvelle, Prince, l'assurance de toute ma considération.

(K. K. Arch. Wien).

XLII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Venise, le 23 octobre 1823.

J'ai trop de plaisir à me persuader que vous me conservez toujours la même amitié pour ne pas m'empresser à vous annoncer le mariage de ma fille Laetitia avec le Marquis Pepoli; je m'en suis assez entretenue avec vous pour revenir sur toutes les réflexions que vous m'avez faites. J'avoue moi-même que ce n'est pas tout ce que j'aurais désiré pour ma fille, mais j'ai étudié le Marquis, son caractère a un fond réel de bonté suppléant tout le brillant qui lui manque. D'ailleurs je me suis malheureusement convaincue que trop d'esprit nuit souvent au bonheur, et je suis sûre que le Marquis ne se mêlera jamais *d'intrigues* qui puissent compromettre celui de ma fille.



Ma santé n'est pas bonne et j'ai été obligée de garder le lit. Le silence que vous gardez ne contribue pas peu à l'altérer.

J'attends toujours avec impatience les réponses que vous m'avez promises. Je suis allarmée de ma position plus que je ne puis l'exprimer.

(K. K. Arch. Wien).

XLIII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 2 janvier 1824.

Prince. On m'écrit de Paris sous la date du 14 décembre, que Monsieur le Baron Vincent ayant fait de nouvelles démarches auprès de M. le Vicomte Châteaubriand pour l'engager à faire écouter mes réclamations, celui-ci lui a répondu, que désormais le Gouvernement Français se refuserait à traiter sur cet argument, étant à sa connaissance que le Prince Achille, mon fils, était débarqué à Gibraltar.

Prince, votre caractère droit et loyal me permet d'entrer franchement avec vous dans une discussion, qu'on présente aujourd'hui sous une forme nouvelle. Le Gouvernement Français veut-il descendre jusqu'à des prétextes pour éluder les justes réclamations que je lui présente? S'il est de bonne foi, qu'il n'oublie pas qu'il s'agit d'une question de droit,

que des causes incidentes ne peuvent y porter atteinte, et qu'on doit quant à présent se borner à décider si mes demandes sont fondées.

Je ne suis pas solidaire d'un fils qui est majeur, indépendant et qui habite un autre hémisphère. Ses fautes, s'il avait le malheur d'en commettre, ne seraient point celles de sa famille. Je ne veux point ici examiner la question si on avait le droit de le proscrire d'Europe, ni jusqu'où peut l'engager une condition imposée par la force; je me bornerai pour le moment à observer qu'il est impossible qu'il puisse inspirer des craintes réelles quelles que soient les intentions qu'on veuille lui prêter. D'ailleurs, par les lettres que j'ai reçues d'Angleterre je suis instruite que mon fils avait été à Liverpool pour recouvrer des fonds qu'il avait laissés en Europe, et qu'il en était reparti au commencement de novembre sur la frégate *The Cortez* pour les États-Unis.

Je réclame, Prince, votre médiation, pour surmonter ce nouvel obstacle; lorsque mon droit sera reconnu, je ferai tous les arrangements que l'on pourrait désirer pour tranquilliser qui que ce soit sur l'emploi que je pourrais faire de ma fortune. Quoique les années se succèdent sans porter le moindre soulagement à ma situation, j'espère toujours en la protection que votre puissant Monarque m'a promise, et dans la justice de ma cause.

Si mon attente était déçue, si on s'obstinait à vouloir dépouiller mes enfants de leur nom, de leur rang, et de leur patrimoine, que faudrait-il alors que je fisse, quels seraient les conseils qui me resteraient à leur donner ?

Veillez, Prince, éloigner de moi ce terrible avenir, et faire, s'il est possible, que le désespoir ne s'empare pas de mon âme, et de la leur.

Recevez, Prince, l'assurance de ma considération distinguée.

(K. K. Arch. Wien).

#### XLIV. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Venise, le 2 avril 1824.

Comment n'avez-vous pas pensé, Prince, à la joie que vous me feriez en dictant à Odelga une lettre comme celle que je viens de recevoir ? Voilà donc le résultat de mes demandes, la réponse que j'attendais avec tant d'impatience.

Le Général Macdonald part pour Vienne vous porter mes réclamations ; j'ai trop de confiance en la justice de l'Empereur pour croire qu'il veuille m'attribuer les fautes de mon fils. Comment aurais-je pu penser que mes démarches si pressantes pour avoir des passeports pour le neveu du Général Macdonald se combineraient d'une si triste manière avec les

lettres si inconséquentes de mon fils? J'espère que ce n'est pas auprès de vous, Prince, que j'ai besoin de me justifier.

Il me serait impossible de quitter l'Italie et surtout si subitement, le dérangement de ma fortune m'en empêche, et vous savez, Prince, que je ne puis habiter Frohsdorf. Si vous pouviez m'obtenir des passeports pour que mon second fils parte pour l'Amérique, j'espère dans quelques mois marier ma plus jeune fille; étant seule alors, je ne donnerai plus d'ombrage aux Bourbons; je voudrais vivre tranquille dans un petit coin aux bords de la Brenta et mon caractère vous doit être garant de ma conduite.

Si l'Empereur ne pouvait m'accorder ma demande, et qu'on voulût faire droit à mes réclamations, soit à Paris, soit à Naples, malgré ma répugnance à quitter l'Europe, je partirais pour l'Amérique avec toute ma famille, mais dans l'état actuel de ma fortune, je suis dans l'impossibilité de faire aucun dérangement.

(K. K. Arch. Wien).

XLV. CAROLINE À MONSIEUR.....

Le 8 août 1824.

Vous m'avez souvent peinée en me disant que si on ajoutait 200 ou 100 mille francs de rente à

la fortune que j'ai, je pourrais vivre convenablement; tout cela est une hypothèse; si j'avais 200 mille francs de rente et même 100, je ne ferais pas de continuelles demandes, je quitterais ce triste rôle de sollicitieuse. Mais ma position actuelle est si gênée, que je ne puis faire aucun déplacement à moins que l'on ne me fasse rendre ce que je réclame; j'attendrai donc la décision que le Prince de Metternich aura fait prendre à ce sujet et je partirai alors pour l'Amérique, ou pour un autre pays; mais, Monsieur, puisque vous avez tant de véritable obligation, dites-lui qu'il m'est impossible de fixer le pays où je puis aller, dites-lui aussi combien il est affreux à lui d'avoir laissé prendre contre moi une décision aussi oppressive que celle du 30 juin; il a provoqué cette décision sans y mettre aucun intérêt, aucune générosité, aucune justice; qui sait mieux que lui combien je mérite peu toutes ces vexations; comme Ministre il aurait dû s'élever contre, faire valoir mes neuf années passées en Allemagne, faire valoir aussi la justice que le Gouvernement Autrichien me rend puisqu'il me dit par sa lettre du 9 mai: « Sa Majesté qui se plaît à rendre la plus entière justice à la conduite réservée et irréprochable que vous avez personnellement tenue constamment, Madame, depuis que vous êtes établie dans ses États », etc. — Il aurait dû donc plaider ma

cause, s'opposer à tant d'oppression; ne pouvant être juge, se faire mon avocat, et dire: Puisque vous exigez son départ, donnez-lui les moyens de l'effectuer, rendez-lui ses biens qu'elle réclame avec tant de justice; donnez à son Gouvernement l'initiative dans cette affaire. — Alors on aurait sans doute acquiescé à des raisons généreuses, alors on aurait laissé à une femme accablée par tant de souffrances un repos qu'elle désire depuis si longtemps, et que chaque membre de sa famille possède, car tous peuvent circuler partout sans aucune entrave. Mais non, le Prince est dominé par la frayeur, il craint qu'on ne lui suppose de la chaleur pour mes intérêts, et cette crainte fait qu'il souscrit aux arrêts les plus vexatoires, qu'il n'y met aucune opposition, et semble soulagé d'être débarrassé d'un pesant fardeau; est-ce juste, généreux? Je ne lui demande aucune grâce; ce que je voulais, ce que j'espérais, c'est qu'il ferait valoir ma position, qu'il entrerait dans tout ce qu'elle a de pénible. J'ai suivi durant les neuf années passées à Frohsdorf tous ses conseils... Que m'en est-il revenu? Des persécutions constantes, toutes de nouvelle forme; je suis bien fatiguée, ma patience est à bout; dans mon désespoir je puis prendre une décision qui lui fera de la peine. Je ne puis rien comprendre à toutes ces contradictions. Est-ce encore une intrigue de Carabella? Elle est

donc bien puissante puisqu'elle me force de quitter tous les pays, où je puis trouver du repos, et que tous les pays me sont proscrits, hormis ceux qui ne peuvent convenir ni à mes goûts, ni à ma santé, ni à ma fortune. On se sert du prétexte de l'enfantillage de mon fils (car je ne puis l'appeler autrement) pour motiver cette mesure, comme si je pouvais répondre des démarches de mon fils. Je sais bien que le Prince m'a fait dire que j'étais responsable de sa conduite, ce qui me semble injuste, surtout dans une aussi grande distance; je n'aurais jamais voulu m'en séparer si on avait terminé mes affaires avec Naples et la France; si on ne m'avait pas forcée par la gêne où je me trouvais de le faire partir, il serait encore près de moi, et je n'aurais pas demandé un passeport pour mon autre fils; mais au lieu de le lui donner, on m'en offre un pour moi pour l'Amérique, avec l'injonction de ne m'embarquer qu'à Hambourg. Vous voyez, Monsieur, que je ne puis suivre votre conseil de revenir en Allemagne; vous savez à présent que toute cette fortune est illusion, et que partout où j'irai je serai en butte aux mêmes intrigues.

## XLVI. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 24 août 1824.

Prince. Vous avez été instruit de la démarche que le Comte de Mosbourg avait cru devoir faire, dans mes intérêts, pour empêcher que le projet relatif à l'aliénation de l'Élysée, présenté à la Chambre des Pairs de France, ne fût converti en loi. Vous connaissez également la décision du Ministre des Finances de France et l'appel que le Comte de Mosbourg en interjettat (*sic*) au Conseil d'État.

Je ne regardais toutes les mesures prises par M. de Mosbourg que comme conservatrices de mes droits, et je ne croyais pas que le Conseil d'État dût s'en occuper aussi tôt; cependant j'apprends par une lettre reçue hier de Paris que le rapport en a été fait au Conseil, et que par une Ordonnance royale le pourvoi a été rejeté « sous la considération qu'il s'agit quant à présent de l'application de l'Acte diplomatique du 15 juillet 1808, et que les questions auxquelles peut donner lieu l'interprétation du dit Acte ne peuvent être portées devant Nous en Notre Conseil d'État par voie contentieuse ». Tels sont les termes de l'Ordonnance; en me rendant compte de cette décision on ajoute que dans le cas



où je m'adresserais un jour aux tribunaux, ils ne manqueraient pas de se déclarer incompétents par les mêmes motifs, et que je ne dois espérer de justice que par les voies diplomatiques.

La personne qui me donne ces détails me mande que M. le Baron Vincent est toujours dans les meilleures dispositions, mais qu'il ne peut agir tant que les Ministres de Russie et de Prusse n'auront reçu ni autorisation, ni instructions, et elles n'étaient point encore parvenues quand on m'a écrit de Paris. Je sais que vous en avez demandé l'expédition, mais si vous n'avez l'obligeance d'insister encore pour qu'elle ne soit pas retardée, je ne puis entrevoir le moment où je pourrai sortir de la situation sensible dans laquelle je me trouve. Je suis depuis quinze jours aux eaux de la Battaglia. Je m'y trouverai bientôt seule, car la saison en chasse les étrangers, et cependant j'y prolongerai mon séjour, parce qu'il m'est impossible de prendre une décision pour ma résidence, tant que vous me laissez ignorer le résultat de ma démarche auprès de S. M. l'Empereur ; j'attends avec impatience que vous me le fassiez connaître et de recevoir enfin une preuve réelle de l'intérêt que vous dites prendre à ma position.

(K. K. Arch. Wien).

XLVII. LA COMTESSE DE LIPONA À M<sup>me</sup> RÉCAMIER.

Trieste, le 11 novembre 1824.

En voyant la date [*Naples*] de votre lettre, j'ai frémi; depuis dix ans un pareil *nom* ne m'était pas parvenu, et j'évitais de me le rappeler, non par indifférence, mais par la crainte de compromettre des personnes qui m'ont montré du dévouement et qui me sont chères. Jugez donc de ma joie lorsque j'ai reconnu l'écriture de mon aimable Juliette. C'était le jour de ma fête, à mon réveil, que votre lettre m'est parvenue, et certes aucun bouquet ne pouvait être reçu avec plus de plaisir que les expressions de votre si bonne amitié. Vous avez donc pensé à moi? Vos tendres souvenirs ont réveillé les miens, et je me suis transportée au temps où je jouissais de votre société.

Je voudrais encore retrouver le même plaisir; ce n'est qu'en vous voyant que je pourrai vous dire les persécutions qu'on me fait essayer au nom du Gouvernement Français, et qui sont trop longues à expliquer par lettre. Par un arrêté du 6 juin, pris à Paris par les Ministres étrangers, on décide que je ne puis habiter ni l'Italie, ni les Pays-Bas, ni la Suisse; on me permet l'Allemagne et l'Amérique. Par une injustice sans exemple, on me force à voya-

ger, à changer à chaque instant de pays, et on retient en même temps mes biens particuliers de France et de Naples. Jugez dans quelle gêne je me trouve à Trieste! Vous voyez donc que je ne puis vous rien dire sur mon avenir. Je suis sûre que si je pouvais vous voir, vous parler, vous pourriez, à votre retour en France, vous occuper avec succès de mes justes réclamations.

Ma position en ce moment est bien triste; j'ai aussi le chagrin d'être séparée de mes deux fils. Les persécutions dont nous sommes l'objet les ont forcés à se rendre en Amérique. Achille y est depuis deux ans; mon second fils m'a quittée il y a quinze jours. Cette séparation a déchiré mon cœur; me voilà seule avec ma seconde fille qui ne tardera pas à s'établir. L'isolement dans lequel je me trouve devrait calmer toutes les inquiétudes et me donner le repos auquel j'aspire depuis si longtemps, et que je ne puis obtenir. Si on pouvait lire dans mes pensées les plus secrètes, on verrait que je ne demande que le calme; mais pourquoi me refuse-t-on ce que ma famille a obtenu si aisément? Elle est tranquille à Rome, elle voyage et n'éprouve aucun désagrément... Je suis la seule persécutée.

J'ai vu ma fille Laetitia [*Pepoli*] qui vous trouve toujours aimable, belle, ce qui ne me cause aucun étonnement; ce qui me surprend, c'est d'apprendre

que votre petite nièce qui était si délicate (et dont je regarde le portrait en vous écrivant) est devenue belle et fraîche. J'ai été touchée des compliments qu'elle m'envoie par ma fille; c'est d'autant plus aimable qu'elle était dans l'âge où l'on oublie les absents.

J'ai été sensible au souvenir de l'abbé de Rohan; s'il ne se fait pas un *scrupule* de ma pensée, dites-lui que je me recommande à ses prières; faites par un homme aussi bon que lui, elles doivent être exaucées. Sa vocation ne me surprend pas; toute âme tendre est portée aux extrêmes.

Croyez, ma chère Juliette, que si vous me donnez le plaisir de vous embrasser, ce sera le plus grand bonheur que j'aurai éprouvé depuis onze ans.

Je passerai l'hiver à Trieste. Un mot de réponse qui me prouve que vous avez reçu ma lettre.

Je vous embrasse, ma chère Juliette.

(Récamier, II, 143).

CAROLINE.

XLVIII. LA COMTESSE DE LIPONA À M<sup>me</sup> RÉCAMIER.

Trieste, ce lundi matin, 9 mai 1825. 1)

Je vous envoie, ma chère et bonne Juliette, des fleurs à votre réveil. Je désirerais pouvoir jouir du

1) « Madame Récamier était arrivée le soir avant, à onze heures, et était tout de suite allée faire une longue visite à la Reine ».

même plaisir tous les matins; vous allez partir, et le bonheur que j'éprouve sera passager, mais il me laissera de doux souvenirs.

Dites, je vous prie, à votre aimable compagnon de voyage <sup>1)</sup>, ma peine de savoir qu'il a été durant une heure dans les corridors avec mes gens; mais il sait vous apprécier, et il doit facilement concevoir le plaisir que j'ai eu de vous revoir, et tout occupée de vous, il m'excusera d'avoir négligé une personne que je n'ai pas le plaisir de connaître.

Quelle journée je vais passer, chère Juliette! Dites, je vous prie, à votre nièce l'impatience que j'ai de la revoir.

Ma fille [*Louise*] ne me pardonne pas de ne l'avoir pas fait éveiller; vous serez la cause de la première bouderie que nous aurons eue ensemble.

Je vous embrasse, ma chère Juliette.

CAROLINE.

Dites à mon valet de chambre à quelle heure vous désirez la voiture et ce que vous voulez faire aujourd'hui.

(Récamier, II, 173).

1) Monsieur Ballanche.

XLIX. CAROLINE À M<sup>me</sup> RÉCAMIER.

Trieste, 11 mai 1825.

Vous voilà bien loin de moi, ma chère Juliette, et je me demande si le bonheur que j'ai eu de vous embrasser n'est point un songe.

Il s'est envolé bien vite, et il ne me reste que l'inquiétude de vous savoir en voyage et souffrante. Je crains que mon amitié n'ait pas assez calculé vos forces et que, ne voulant rien perdre des minutes que vous pouviez me donner, je n'aie aggravé votre indisposition.

Vous avez eu à souffrir aussi l'extrême chaleur et la pluie; depuis votre départ, le temps est changé. L'hiver est revenu et vous sentirez la rigueur des frimas, en approchant du Simplon.

Donnez-moi de vos nouvelles, chère et aimable Juliette. Qu'elles soient rassurantes sur votre santé. Louise m'a dit combien votre jolie nièce avait souffert, cette dernière journée, de cette soirée qui lui a paru si longue, et à moi si courte. J'espère que cette souffrance n'a pas eu de suite; dites-lui mes regrets et mon amitié. Ne m'oubliez pas non plus auprès de M. Ballanche.

Adieu, ma chère Juliette, croyez à la constance de mon amitié. Je ne pourrai jamais oublier la preuve touchante que vous venez de me donner de la vôtre.

(Récamier, II, 177).

CAROLINE.

L. LA COMTESSE DE LIPONA À MONSIEUR.....

Trieste, le 15 novembre 1829.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 11 novembre, et vous remercie des nouvelles que vous me donnez sur mes affaires: l'on m'écrit de Paris qu'il n'y a pas à douter qu'on fera droit à mes réclamations si l'Autriche y met de l'insistance: je vous prie de voir le Prince de Metternich pour lui demander la lettre ostensible que vous désirez, et l'engager à recommander de nouveau mes intérêts à l'Ambassadeur d'Autriche à Paris; je vous transcris plus bas un article d'une lettre de mon neveu Lord Stewart. Il est très conséquent pour moi d'obtenir une décision, car si celle du Gouvernement, par une injustice criante, m'était contraire, la voie des tribunaux me serait encore ouverte, car d'après ce qu'on m'écrit, le moment serait favorable pour y recourir; vous concevez que je ne voudrais pas le laisser passer. Je viens de gagner au Conseil d'État un procès qui dure depuis quinze ans; le Gouverne-

ment avait saisi en 1815 une somme de 80 000 francs, restée en Corse: le rapporteur m'était contraire dans cette affaire, mais justice a été rendue, et je regarde cette décision comme de bon augure pour la grande réclamation.

Je vous prie de parler aussi à M. d'Odelga afin qu'il voye le Prince; je connais sa complaisance; j'aimerai à devoir à vous, Monsieur, et au Chevalier d'Odelga, en partie, la réussite d'une affaire qui me tient tant à cœur.

Écrivez-moi, Monsieur, je vous prie, aussitôt qu'il y aura quelque chose de décidé ou même d'acheminé; je compte beaucoup sur votre obligeance, dont vous m'avez donné tant de preuves pendant mon séjour à Vienne [*ou Venise?*].

Croyez, Monsieur, à mes sentiments distingués.

[*Annexe*] COPIE DE LA LETTRE DE LORD STEWART.

Quoique M. de Laval-Montmorency ne soit arrivé à Londres que le jour avant mon départ, je me suis empressé d'aller le trouver; je l'ai trouvé plus aimable que jamais, et tout aussi disposé à servir votre cause, qu'il trouve et qui est si juste, que votre lettre me donnait lieu de l'espérer.

Il a paru très content de l'obligeant message que je lui ai porté de votre part, et il m'a dit: « Dites



à Madame votre tante que j'ai remis son mémorial à M. de Polignac en mains propres, et que je l'ai appuyé de toutes les raisons qu'il m'a été possible de produire » ; dans le court entretien, que j'ai eu avec lui, nous avons presque toujours parlé de cette affaire, je l'ai trouvé parfait, ce qui à la vérité ne m'a pas surpris, car je le connais bien, et sais combien il est bon et estimable. Soyez sûre, Madame, que rien ne sera négligé par moi, qui pourra vous être de quelque utilité ; je commence à me flatter qu'à l'aide du Prince de Metternich, de Monsieur le Duc et de nos Ministres, qui ne paraissent point mal disposés, cette importante affaire pourra être conduite à une heureuse terminaison.

[*Annexe*]

COPIE DE LA LETTRE DU COMTE DE MOSBOURG  
À LA REINE CAROLINE.

Paris, le 12 octobre 1829.

Si les promesses qui vous ont été faites à Vienne se réalisent, vous êtes fondée, Madame, à concevoir des espérances : mais il ne suffira pas pour obtenir justice que l'Ambassadeur d'Autriche se borne, comme autrefois, à proposer son intervention de concert avec les Ministres de Russie, d'Angleterre et de Prusse ; il faut qu'au besoin il parle et agisse

seul au nom de son Souverain, qu'il exprime l'opinion de sa Cour sur l'évidence de vos droits, et qu'il demande formellement qu'on les reconnaisse, ou qu'on les soumette à l'arbitrage des représentants des quatre grandes Puissances.

Votre résidence étant fixée dans les États autrichiens, le Cabinet de Vienne a le droit et même l'obligation d'appuyer des réclamations qu'il trouve fondées, et s'il insiste avec quelque énergie, il est impossible que le Cabinet français, même en refusant de les accueillir, refuse aussi de les faire juger.

Obtenir que l'affaire fût soumise aux quatre Ambassadeurs des grandes Puissances, ce serait, j'en suis persuadé, obtenir gain de cause. Les dispositions où je vis ces Ministres, à l'époque où j'eus occasion d'exposer vos réclamations devant eux, ne me permettent guère d'en douter.

Les entretiens particuliers que j'eus avec chacun de ces messieurs ne me laissèrent aucune incertitude. L'Ambassadeur d'Angleterre (Lord Granville) vous était lui-même très favorable. Si le Duc de Wellington ne s'y fût pas opposé, une note aurait été sûrement remise au nom des quatre Cours alliées, et le Ministère français, qui s'est jusqu'ici retranché dans le silence, eût été forcé de s'expliquer. Mais quoique j'aye vu les quatre Ambassadeurs un

instant d'accord et déterminés à agir ensemble, j'ose vous déclarer que si leur concours simultané est nécessaire pour stimuler le Ministère français, rien ne sera fait. Pour arriver à un résultat, il est indispensable que l'Ambassadeur d'Autriche reçoive l'ordre de demander au nom de sa Cour, ou qu'on rende les biens réclamés, ou qu'on soumette la réclamation aux seuls arbitres qui, suivant le principe du Gouvernement Français lui-même, puissent en connaître: les représentants des Cours alliées.

Faites en sorte, Madame, d'obtenir du Prince de Metternich des instructions dans ce sens à M. le Comte d'Appony, et je me charge de fournir à ce Ministre tous les travaux nécessaires pour mettre vos droits, et ceux de vos enfants, dans la plus complète évidence. Le jour où cette affaire sera terminée par un acte éclatant de justice, ou par une transaction conforme à vos intérêts serait, veuillez ne pas en douter, un des plus beaux jours de ma vie.

(K. K. Arch. Wien).

LI. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 10 mai 1830.

Prince,

L'affreux accident arrivé à ma mère réunit toute la famille autour d'elle, et je demande des passe-

ports pour me rendre à Rome. Je ne veux pas croire qu'on me refusera d'embrasser ma mère mourante, mais si cela devait être, je prie que ce soit par écrit; ma mère et ma famille s'étonnent de ce que je n'arrive pas; je pourrai alors me justifier, non sans souffrir beaucoup de cet acte de violence.

J'emploie une partie de l'argent qui me revient de la rente de Frohsdorf à acheter des maisons; je vous prie, Prince, de donner des ordres pour qu'on ne me fasse pas de difficultés, mais je vous prie de les donner, car les rigueurs de 1815 continuent pour moi, et je ne vois aucun changement dans la manière d'être envers moi, quoique je vous en eusse prié l'année dernière; c'est tout simple si ces ordres ne sont point révoqués.

Recevez, Prince, l'assurance de mes sentiments distingués.

(K. K. Arch. Wien).

LII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Le 31 août 1830.

Prince. Il est absolument nécessaire pour mes réclamations auprès du Gouvernement Français, que le Baron Macdonald parte pour Paris, y apporte les titres et papiers originaux relatifs à cette affaire. Je demande pour lui un passeport de la Chancellerie

d'État et je vous serais infiniment reconnaissante, Prince, si vous vouliez lui donner des lettres de recommandation pour l'Ambassadeur d'Autriche à Paris, M. Lafitte, le Baron Rothschild, et d'autres personnes influentes.

Je vous prie, Prince, de recevoir le Baron Pfuhl ; il vous engagera à lire ma lettre ; je sais que la plupart du temps vous ne le faites pas, et j'attribue à cela, que malgré mes prières, rien n'est changé dans ma position ici : si vous avez le temps d'écouter le Baron Pfuhl, il vous parlera des désagréments continuels auxquels je suis en butte, qui dérangent aussi ma fortune, en mettant des entraves à toutes mes affaires.

Je n'entrerai pas dans des détails ; je l'ai fait plusieurs fois de vive voix sans succès. J'espère à présent qu'il me sera permis de changer de domicile, et que je serai débarrassée des persécutions, des restrictions de la justice et de la police autrichienne. Si le sort me condamnerait encore à y demeurer, je vous prierai de donner des ordres plus positifs, pour que j'y sois traitée autrement, car j'ai la ferme persuasion qu'il ne nuirait pas à votre politique qu'on m'eût rendu le séjour de votre pays moins désagréable.

Recevez, Prince, l'assurance de toute ma considération.

(K. K. Arch. Wien).

## LIII. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Prince. Je viens de recevoir une lettre de Paris, par laquelle on m'instruit que le Comte de Mosbourg a obtenu le 26 novembre dernier une audience du Roi; il a demandé sa bienveillance pour mes réclamations, que le Roi, comme Duc d'Orléans, avait trouvées justes. Il a été bien accueilli et le Roi a renvoyé ma réclamation à son Conseil.

J'ai toute espérance, Prince, de réussir, si votre Cour et Vous voulez m'accorder votre soutien — il est de toute urgence que M. le Comte d'Appony en parle et au Roi et à ses Ministres.

Vous seriez bien aimable si vous vouliez un seul moment vous occuper de mon avenir et de celui de mes enfants, et vous m'obligeriez infiniment si vous vouliez avoir la bonté de me faire part de ce que M. d'Appony aura fait et des réponses qu'il pourra avoir obtenues du Roi et des Ministres.

J'écris au Comte de Mosbourg de consulter le plus souvent votre Ambassadeur; convaincue que je suis que vous avez déjà donné les ordres pour soutenir mes droits, et qu'il soit instruit des réponses qui auraient été données à M. d'Appony, afin qu'il puisse régler sa conduite en conséquence et de concert avec Monsieur l'Ambassadeur.

Recevez, Prince, l'assurance de ma parfaite considération.

Trieste, le 11 décembre 1830. (K. K. Arch. Wien).

LIV. CAROLINE AU PRINCE DE METTERNICH.

Prince. Après une maladie grave qui m'avait conduite jusqu'aux portes du tombeau, je dois m'adresser à vous; je vous prie d'être près l'Empereur l'interprète de mes désirs; et je crois pouvoir compter sur leur accomplissement avec d'autant plus de confiance qu'il ne m'est pas permis de supposer que la politique actuelle de l'Europe, et particulièrement celle de Sa Majesté, demande absolument que ma vie lui soit immolée.

Si aujourd'hui on me refuse le secours d'un climat plus doux, si l'on me refuse celui que je puis attendre au milieu de ma famille, on me condamne à traîner les jours qui me restent dans un état languissant pire que la mort, on me force à renoncer peut-être à tout rétablissement.

Jugez vous-même, Prince, et jugez, je vous prie, avec un peu d'amitié, si dans l'état où je suis, je puisse attendre tranquillement ici le fléau qui malheureusement vous entoure déjà, ou si je puisse le fuir en allant à Sigmaringen où le climat seul suffit pour me détruire.

Je me flatte que la politique n'aura pas la cruauté de m'y forcer et c'est dans cette persuasion que je vous prie instamment, Prince, de demander à Sa Majesté l'Empereur l'autorisation de me rendre à Florence pour y passer l'hiver.

Je pense que l'état de ma santé ainsi que les ménagements qu'il demande et que vous connaîtrez par le certificat ci-joint du Dr Gobbi et encore l'approche du choléra, sont des motifs si positifs et d'une force si majeure que Sa Majesté pourra en décider elle seule sans avoir préalablement le consentement des autres Puissances.

En mettant ma lettre sous les yeux de l'Empereur, dites-lui que j'ai une pleine confiance en sa justice et que j'en appelle à son cœur.

Je vous demande de me soulager par une prompte réponse; les circonstances impérieuses l'exigent.

Je vous renouvelle, Prince, les assurances de ma considération distinguée.

Trieste, le 24 septembre 1831. (K. K. Arch. Wien).

LIV. LA COMTESSE DE LIPONA À SON FILS ACHILLE.

Florence, le 10 janvier 1832.

J'ai reçu, il y a seulement deux jours, la lettre que tu m'as écrite le 16; j'y ai lu avec contentement ton proponement [*sic*] de persister dans la ligne de



conduite que tu as eu le bon sens de te tracer ; la circonspection t'est d'autant plus nécessaire, que les gens d'une certaine couleur te font parler et agir bien différemment de ce que tu fais.

J'ai obtenu la permission de venir passer l'hiver en Toscane ; j'espère que la douceur de ce climat contribuera à remettre ma santé. Je te ferai envoyer par la première occasion la lettre qui m'a été écrite pour m'annoncer cette faveur ; tu y trouveras la défense, exprimée par la Conférence de Paris, que tu puisses y venir me rejoindre.

Si ta femme n'est pas partie, je t'engage à différer son voyage : je suis ici dans la maison de mon frère Louis, très à l'étroit et d'une manière fort précaire. Plus tard, que je retourne à Triesté, ou que je m'établisse ici, sa visite me fera le plus grand plaisir. Je crains aussi qu'on n'attribue à son voyage quelque objet politique, ou quelque intrigue, et il me convient de ne pas donner pas même l'ombre d'un soupçon.

(K. K. Arch. Wien).

LVI. CAROLINE MURAT À LOUIS BONAPARTE.

Florence, 31 décembre 1833.

Je reçois, mon cher neveu, votre aimable et bonne lettre, et vous remercie de tous les vœux que vous m'adressez. Cette nouvelle année me pa-

raîtrait bonne et heureuse, si je me retrouvais rapprochée de vous, de mes enfants. Cette absence des siens, se fait encore plus sentir, par le bonheur que j'éprouverais de commencer l'année entourée de tout ce que j'aime.

Ma santé est maintenant tout-à-fait remise — ce qui me permet de jouir de la société, qui est charmante pour moi. Quoique je sois fort mal logée, en attendant que je puisse habiter le palais, que je fais arranger, tout Florence est chez moi, les étrangers en foule; c'est à qui me témoignera plus de soins et d'empressement. Mais cela ne me console pas d'être séparée de votre mère, et de ma famille.

Donnez-moi souvent de vos nouvelles, mon cher neveu, et croyez que je les recevrai avec intérêt et plaisir.

Mille choses aimables à votre mère.

Votre affectionnée Tante

CAROLINE.

A Son Altesse

Le Prince Louis

chez Madame la *Duchesse* de St Leu

à *Ariemberg*, près et par

(sic)

*Constance*. — *Constance*

LVII. LA CONTESSA DI LIPONA AL CONTE CARLETTI  
FIRENZE.

Parigi, 4 settembre 1837.

Ho ricevuto, Signore, la vostra lettera del 19 agosto la quale mi annunzia l'infausta notizia della morte del Generale. Vi ringrazio dei dettagli nei quali entrate quantunque dolorosi. Ho incaricato Rasponi, mio genero, di rappresentarmi a Firenze per gli affari miei. Vedetelo come pure mia figlia.

Non ho tempo di scrivere più a lungo e ringraziandovi di bel nuovo vi prego gradire i miei distinti complimenti.

Contessa DI LIPONA.

Vi prego rammentarmi alla memoria degli amici e delle persone che pensano a me.

(Bibl. Civ., Torino, com. d. prof. Roberti).

LVIII. GAËTAN MURAT ANCIEN DÉPUTÉ DU LOT  
AU « COURRIER FRANÇAIS ».

La Bastide, 16 août 1838.

... Je sais trop les limites qui me sont imposées dans votre journal pour entamer une discussion sur cette partie de la vie du Roi de Naples <sup>1)</sup>, ou

1) « C'est une protestation contre les allégations qui attribuaient à Murat une responsabilité quelconque dans la mort du Duc d'Enghien » (C.<sup>te</sup> MURAT, *Murat en Espagne*, 1896, 68). Voy. BOULAY DE LA MEURTHE,

sur toute autre appartenant à l'histoire. Mon but est d'adjurer l'opinion publique de suspendre son jugement sur une des illustrations de la France, qu'elle ne saurait vouloir répudier, jusqu'à la publication de documents authentiques qui désormais ne sauraient se faire attendre, et dont le retard sera justifié. Je demande cet ajournement au nom d'une famille injustement proscrite, qui ne possède plus d'autre patrimoine qu'une gloire livrée jusqu'ici sans défense aux atteintes des passions politiques; je le demande au nom du malheur.

GAËTAN MURAT.

LIX. LA COMTESSE DE LIPONA AU COMTE DE MOSBOURG, ANCIEN MINISTRE DES FINANCES DU ROI.

Florence, 4 septembre 1838.

J'ai besoin d'espérer que les forces ne vous manqueront plus pour achever la tâche que vous avez bien voulu entreprendre<sup>1)</sup>, et dont le succès importe tant à la gloire de ma famille. Nous com-

*Le Duc d'Enghien*; WELSCHINGER (idem); MASSON, *Napoléon et sa famille*, t. II, 1898 (gratifications accordées par le Premier Consul lors de l'exécution du Duc d'Enghien; gratification au général Murat), etc.

1) *La Vie du Roi Joachim Murat. Voy. Murat en Espagne, Introduction*, par le Cte DE MOSBOURG, p. 1-20.

prenons, mes enfants et moi, ce qu'est l'opinion en France, comment elle a été égarée, quels sont les moyens de la faire revenir, l'esprit de votre lettre enfin.

Je sens que dans l'état actuel des esprits un travail général sur la vie du Roi, eût-il tous les mérites, ne serait pas de circonstance et que le temps de le produire ne sera pas venu avant que l'on ait réussi à traiter avec avantage les événements dont vous parlez. Je crois aussi, comme vous, qu'autant on a été sévère et injuste avec bonne foi, autant, par réaction et par honneur, on accueillera avec empressement la vérité, et que, la lumière étant jetée sur les faits de 1814 et de 1815, on aura par là assuré le succès des Mémoires complets. Dites toute la vérité, elle seule peut gagner une confiance durable; le cœur de l'homme a bien des contrastes, et ce sont souvent des oppositions, en apparence incompatibles, qui donnent aux portraits le cachet du vraisemblable. Heureusement pour son historien, le caractère du Roi est assez riche pour qu'il ne doive pas déguiser ses défauts. Comme tous les êtres passionnés, le Roi avait ses faiblesses, mais qui, comme vous le dites, furent toujours généreuses . . .

CAROLINE.

(Murat en Espagne, IX).

## LETTRES SANS DATE.

LX. LA REINE CAROLINE À MONSIEUR.....

1<sup>er</sup> août [181 ?].

Mr le Général Boem m'ayant parlé de la complaisance avec laquelle vous avez bien voulu vous occuper de mille petits détails qui me concernent, j'ai désiré vous en remercier et vous prier en même temps de me dire ce que vous croyez que S. M. l'Empereur pourra penser de mon séjour à H[ainburg]. J'ai été bien fâchée que le Général Boem ait conclu cette affaire sans m'avoir parlé de la proximité de la capitale.

Mon intention n'était pas d'en être si près; voulant vivre dans la retraite, il entrait dans mes vues d'en être plus éloignée. Je ne puis cependant lui en vouloir, puisque son motif a été de me procurer la seule distraction à laquelle je puisse me livrer, l'éducation de mes enfants, et certainement je ne trouverai nulle part les ressources que m'offre le voisinage de la capitale pour cet objet important. Mais quels que soient ces avantages, ils ne pourront jamais adoucir le chagrin que j'éprouverais à faire quelque chose qui pût contrarier les vues de S. M. Je vous prie donc, Monsieur, si vous connaissiez

les intentions de l'Empereur à ce sujet, de vouloir bien m'en dire un mot seulement. Il me suffira pour que je me fixe en quelque autre lieu. Je dois partir le 10; mais si je pouvais espérer de recevoir votre réponse pour le 14, je tâcherais de prolonger jusqu'à cette époque. Je ne sais pas si ce temps sera suffisant pour le retour du courrier, je le désire; mais dans tous les cas j'irai si lentement, que votre lettre pourra toujours me parvenir pendant le voyage, et Hainb. ne serait pour moi qu'un séjour de quelques jours et seulement une pause pour donner le temps de trouver quelque lieu convenable. Je vous prie, Monsieur, d'être bien persuadé de ma parfaite considération.

CAROLINE.

(K. K. Arch. Wien).

LXI. LA COMTESSE DE LIPONA  
À MADAME VANNUTELLI.

Florence, le 30 juillet 18..?

Vous êtes bien bonne, Madame, d'attacher quelque prix au souvenir que je vous ai priée d'accepter et suis heureuse d'avoir pu en cette circonstance vous être agréable; soyez assurée du plaisir que j'en éprouverai toujours, lorsque j'en trouverai l'occasion.

J'ai beaucoup parlé de vous à Paris avec M<sup>e</sup> Ver-

net et M<sup>e</sup> Delaroche, avec lesquelles j'ai été charmée de faire plus ample connaissance.

Veillez le leur dire de ma part quand vous leur écrivez, en y joignant tous mes affectueux compliments.

Je me réjouis que vous ayez beaucoup d'enfants; il n'y a que les grandes familles qui prospèrent, et la vôtre y a bien des droits tant à cause de son père, que de vous.

Adieu, Madame, croyez à toute l'amitié que je porte à votre famille et en particulier à la femme de M. Vannutelli, que depuis si longtemps j'ai su apprécier.

Csse DE LIPONA.

(Arch. Carolina Vannutelli vedova Luccardi; com. d. Emma Regis).

LXII. LA COMTESSE DE LIPONA

À MADEMOISELLE CAROLINE VANNUTELLI.

Chère petite filleule, j'ai eu grand plaisir à recevoir votre jolie lettre qui m'a prouvé que vous travaillez toujours bien; j'espère que vous continuerez ainsi et que lorsque vous serez plus grande votre père vous amènera ici pour que je vous puisse voir. Vous avez raison de compter sur mon intérêt pour vous, ma chère enfant; je serai toujours heureuse de vous en donner des preuves.

(*Ibidem*, com. d. Emma Regis).

Csse DE LIPONA.



LXIII.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DU PORTEFEUILLE DU DUC D'OTRANTE

DIVISÉ EN DIX SECTIONS

[*De la main de Monsieur M. Gaillard, le dernier possesseur du dossier*]: « Ces papiers classés par ordre chronologique, autant que possible, ont été inventoriés, en 1845, dans les cotes n. 18 au n. 27, à la mort de Monsieur A. Gaillard, Conseiller à la Cour de Cassation, auquel le Duc d'Otrante les avait donnés pour être publiés.

Détail:

Cote N. 18, Première époque de la République . . . . .	19 pièces
N. 19, Empire . . . . .	9 pièces
N. 20, Première Restauration . . . . .	7 pièces
N. 21, Cent-Jours, Rapports, etc. du Ministre . . . . .	13 pièces
N. 22, Cent-Jours, Lettres et documents divers . . . . .	15 pièces
N. 27, Cent-Jours, Cinquante-cinq lettres autographes de Napoléon . . . . .	55 pièces
N. 24, Gouvernement Provisoire . . . . .	8 pièces
N. 26, Ambassade de Saxe et exil . . . . .	8 pièces
N. 23, Divers autographes . . . . .	12 pièces
	<u>146 pièces</u>

Plus une liasse de notes et copies relatives à un grand nombre de faits, pièces non cotées comme faisant double emploi ou inutiles ».

## LXIV.

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ DRESSÉ PAR A. LUMBROSO

APRÈS L'ACQUISITION DU DOSSIER

(Paris, novembre 1897).

## PREMIÈRE ÉPOQUE DE LA RÉPUBLIQUE.

- 1) Rapport du Ministre de la Police Générale aux Consuls, relatif aux individus inscrits sur la liste des émigrés, du 28 Germinal an IX de la R. F. [1801]. *Copie, suivie d'une note de la main de Gaillard*: « C'est à [Fouché], à Fouché seul que les proscrits ont dû les inappréciables avantages qu'ils ont trouvés encore dans le sein de la France », etc. . . . . (4 p.)
- 2) Rapport aux Consuls du 14 Vendémiaire an IX [1802]. *Sur la liste définitive des émigrés. Copie.* (4 p.)
- 3) Rapport au Premier Consul, 7 Brumaire an X. *Sur les émigrés Copie.* . . . . . (3 p.)
- 4) Le Ministre de la Police générale de la République au Premier Consul, Paris le 16 Brumaire an X. *Signé: Fouché. Sur les émigrés.* . . . . . (8 p.)
- 5) Minute autographe signée: *Le Ministre de la Police Fouché.* [Fin de la minute du document suivant]. . . . . (1 p.)

6) Le Ministre de la Police aux Préfets. 7 Nivôse an VIII. *Suivi d'une note de Gaillard sur cette circulaire, qui critique les pamphlets des partisans du pouvoir absolu*. . . . . (3 p.)

7) Ministère de la Police Générale. Compte-rendu de l'administration de la Police Générale pendant l'an VIII, par le Ministre de la Police Générale. *Cahier de 76 pages, dont 6 blanches. Gaillard entendait le faire précéder de cette note*: « La pièce suivante fera connaître les principes d'après lesquels le Duc d'Otrante voulut diriger la Police, aussitôt qu'un Gouvernement régulier lui permit d'espérer qu'on lui laisserait la liberté de renoncer enfin aux mesures révolutionnaires. Inutile de répéter ici que notre rôle se borne à publier des pièces et à garantir leur authenticité. La minute de celle-ci contient une infinité de ratures de la main même du Duc. Elle est signée de la première lettre de son nom, avec paraphe ». . . . . (70 p.)

8) Circulaire. Le Ministre de la Police aux Préfets des Départements, 24 Brumaire an IX. *Minute de la lettre sur le pamphlet « Parallèle entre Bonaparte, César, Cromwell et Monck »*. . . . . (1 p.)

9) Idem, aux Préfets [*des départements méridionaux*], 23 Vendémiaire an X. *Sur l'abolition des jeux et courses de taureux; minute*. . . . . (2 p.)

10) Le Ministre de la Police aux Préfets des Départements, 18 Prairial an X. *Lettre signée, sur la manière d'entendre et exécuter la loi sur les Cultes*. . . . . (3 p.)

11) Le Ministre de la Police aux Consuls de la République, 21 Fructidor an X. *Sur la liberté civile, sur l'art. 46 de la Constitution, etc. Lettre signée* . (4 p.)

12) Police. Instruction du Ministre de la Police Générale aux Préfets des Départements, aux Préfets et Commissaires Généraux de la Police sur les rapports du Ministère de la Police avec les autres Ministères, sur les fonctions et les devoirs de la Police. *Cahier non signé de 46 pages, dont 2 blanches, précédé d'une note de Gaillard sur ces instructions qui présentent les principes énoncés dans le Rapport aux Consuls.* «... Elles contiennent un corps de doctrine qui peut servir de règle à tous ceux qui exercent la police» (44 p.)

13) Idem. *Copie de la deuxième partie de la précédente « Instruction ».* *Cahier non signé de 48 pages, dont 1 blanche* . . . . . (47 p.)

14) Police intérieure de la République depuis l'époque de la Paix. *Pièce non signée, avec les corrections de Fouché.* . . . . . (4 p.)

15) Documents relatifs à l'affaire de Drake. *Copie de la lettre du Baron de Montgelas (Munich, 31 mars 1804); d'une note de Stuttgart (3 avril, 13 Germinal); d'un Rapport de la Mission dont j'ai été chargé par le Conseiller d'État et Préfet du Bas-Rhin, près M. Drake, Ministre d'Angleterre à Munich, signé Rosey, Adjudant-Major, Capitaine au 9<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>. d'Infant. de ligne, Strasbourg, le 25 Ventôse an XII; d'un Rapport de la Mission dont j'ai été chargé par le Conseiller d'État et Préfet du Département du Bas-Rhin près M. Fran-*

*cis Drake, Ministre d'Angleterre à Munich, signé Rosey.*  
[Documents du *Moniteur*] . . . . . (11 p.)

16) Le Ministre de la Guerre au Général Ordener,  
Paris, le 20 Ventôse an XII. *Copie de la lettre d'Alex. Berthier* . . . . . (3 p.)

17) Le Ministre de la Guerre au Citoyen Caulaincourt, Paris, le 21 Ventôse an XII. *Copie de la lettre d'Alex. Berthier* . . . . . (1 p.)

18) Copie d'une lettre du Général Ordener au Premier Consul, Strasbourg, le 24 Ventôse an XII. (1 p.)

19) Copie du Rapport fait par le Citoyen Charlot, Chef du 38<sup>e</sup> Escadron de Gendarmerie nationale, au Général Moncey, premier Inspecteur Général de la Gendarmerie (24 Ventôse an XII). *Avec cette note de Gailard: « Ordener et Caulaincourt se rencontrèrent à Strasbourg, mais le Prince était arrêté quand Caulaincourt y arriva »* . . . . . (4 p.)

#### EMPIRE.

20) Sur l'organisation du Département qu'on appelle Police. *Cahier non signé de 36 pages dont 6 blanches* . . . . . (30 p.)

21) De l'opposition sous le Gouvernement Impérial. *Cahier non signé de 16 pages, dont 2 blanches.* (14 p.)

22) A l'Empereur, *Minute d'une lettre de Fouché, non autographe, sans date [mais du début de l'Empire, car elle commence: « Sire, l'Europe reconnaît la nou-*

- velle dignité dont vous êtes revêtu... »]. *Cahier de 16 pages, dont 3 blanches* . . . . . (13 p.)
- 23) Le Sénateur, Ministre de la Police Générale de l'Empire, à M... Evêque de... *Circulaire; minute non signée, sans date [1805?]* . . . . . (4 p.)
- 24) A Messieurs les Evêques. *Circulaire; minute non signée, avec corrections de la main de Fouché et une note de Gaillard. Sans date* . . . . . (3 p.)
- 25) Rapport du Ministre de la Police Générale à l'Empereur. *Minute sans date [1809?] sur la question de « défendre ou non à l'abbé Frayssinous de continuer ses conférences »* . . . . . (2 p.)
- 26) Rapport à Sa Majesté l'Empereur et Roi. *Minute sans date, pour proposer un décret qui charge [Messieurs Lemontey et Lacretelle] de « rédiger les mémoires qui peuvent servir à écrire l'histoire de France depuis la fin du règne de Louis XIV »* . . . . . (3 p.)
- 27) Le Maréchal Duc de Raguse [*Marmont*] au Général Bertrand, Paris, le 15 avril 1811. *Cahier signé par Marmont, avec corrections et additions de sa main, contenant des renseignements sur les principaux employés publics en Illyrie, rédigés pour être remis au Général Bertrand au commencement de son administration* . . . . . (20 p.)
- 28) Notes sur quelques individus des Provinces illyriennes [*Laybach, Trieste, Fiume, Carlstadt, Segna, Zara, Bo, Sebenico, Trau, Spalato, Raguse, Cattaro*]; *cahier non signé de 8 pages, dont 2 blanches [1813]* (6 p.)

PREMIÈRE RESTAURATION (1814).

29) Copie d'une lettre écrite par le Duc d'Otrante à S. A. R. Monsieur, le 23 avril 1814. Copie de la lettre écrite par le Duc d'Otrante à l'Empereur Napoléon, le 23 avril 1814, incluse dans la précédente [*pour lui dire d'aller en Amérique plutôt que de se contenter du titre de « Souverain de quelques arpents de terre »*]. Copies non signées . . . . . (3 p.)

30) Le Baron de Vitrolles au Comte [de Blacas?], Paris, le 3 avril 1814 . . . . . (2 p.)

31) Minute (autographe de Fouché) d'une Note sur la France et l'esprit public en 1814, remise au Roi à Compiègne par l'Empereur Alexandre; *avec beaucoup de corrections de la main du Duc d'Otrante* . (2 p.)

32) Lettre du Roi de Naples à Louis XVIII, 21 mai 1814. *Avec cette note de Gaillard: « Duplicata d'une lettre adressée au Roi par Murat. Cette lettre n'a pas été présentée, l'Ambassadeur n'ayant pas été admis »*. (2 p.)

33) Le Duc d'Otrante à Monsieur le Comte de Blacas, Ministre de la Maison du Roi. *Minute, avec des corrections autographes de Fouché, de sa lettre du 23 juin 1814; cahier de 12 pages, dont 4 blanches* . (8 p.)

34) Note autographe de Fouché, avec ratures et corrections de sa main: L'opinion de Paris sur la famille royale. *D'une autre main la date: 8 novembre*. (2 p.)

35) Note sur Fouché, ancien Ministre de la Police, remise au Roi Louis XVIII [*trouvée aux Tuileries par*

*Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. et remise par lui au Duc d'Otrante]. Note favorable à Fouché, d'une écriture très serrée . . . . . (4 p.)*

MINISTÈRE DES CENT-JOURS. RAPPORTS DU MINISTRE, ETC.

36) Rapport du Duc d'Otrante à l'Empereur, Paris, le 3 avril 1815. *Minute avec corrections autographes de Fouché. . . . . (3 p.)*

37) A Son Altesse le Prince Metternich, Paris, le 23 avril 1815. *Minute autographe signée « F. » avec beaucoup de ratures et additions, le tout de la main du Duc; cahier de 8 pages, dont 2 blanches. (6 p.)*

38) Travail sur la législation en matière de délits de la Presse, remarques générales et particulières. *Cahier dont le titre est de la main de Fouché . . . (8 p.)*

39) Deuxième note sur le même sujet. *Minute avec ratures et modifications . . . . . (2 p.)*

40) Minute autographe de Fouché, *qui finit*: « L'Empereur est assuré d'avoir pour lui tous ceux à qui il donnera sûreté et liberté. L'Europe entière se rangera sous ses drapeaux ». *Sans date . . . . . (1 p.)*

41) Chambre des Représentants. Rapport fait à l'Empereur par le Duc d'Otrante, Ministre de la Police Générale de l'Empire. *Sur la situation de l'Empire sous les rapports de l'ordre et de la sûreté publique. Cahier de 16 pages, dont 5 blanches, sans date . . (11 p.)*

42) Rapport du Ministre de la Police Générale à l'Em-



- pereur. *Minute du rapport du 7 mai 1815, non signée, mais corrigée par Fouché* . . . . . (6 p.)
- 43) Rapport à Sa Majesté l'Empereur. *Minute* (3 p.)
- 44) A Monsieur le Préfet..., Paris, le 28 mai 1815. *Sur les insurrections de l'Ouest; lettre avec corrections et signature de Fouché* . . . . . (4 p.)
- 45) Observations sur l'Acte additionnel. *Minute non signée; sans date* . . . . . (3 p.)
- 46) Fouché à l'Empereur. *Minute autographe des réflexions ajoutées au rapport sur l'Acte additionnel, 8 pages de la main de Fouché* . . . . . (8 p.)
- 47) Fouché à l'Empereur. *Mise au net de la minute précédente, avec d'autres corrections de Fouché et sa signature* . . . . . (6 p.)
- 48) Minute (autographe de Fouché) du discours au Champ de Mai, 3 juin 1815. *Il commence: « Messieurs, la France a des ressources encore pour repousser tous ses ennemis », et finit: « Je suis prêt à donner une nouvelle preuve de mon dévouement en faisant de nouveau le sacrifice de ma couronne ». Au lieu que « Discours au Champ de Mai » la pièce était d'abord intitulée: « Message aux Chambres » . . . . . (1 p.)*

MINISTÈRE DES CENT-JOURS.

LETTRES ET RAPPORTS À FOUCHÉ.

- 49) M. de Vitrolles à M. le Duc de Bourbon, Poitiers, le 22 mars 1815. *Lettre non signée, saisie par la police* . . . . . (3 p.)

- 50) Lettre de Madame de Gérando, 22 mars [1815], pour demander « d'imposer silence aux femmes sur les graves intérêts publics » ; non signée. M. Gaillard a écrit en marge: M<sup>me</sup> DE GÉRANDO . . . . . (3 p.)
- 51) Institut Impérial de France, Classe de la Langue et de la Littérature françaises. Assemblée générale du 28 mars 1815. *Compte-rendu, signé SUARD, de ce qu'il a dit en réponse de la lecture de l'Adresse à l'Empereur (il était Secrétaire perpétuel de la Classe), pour empêcher qu'il fût dit dans l'Adresse: « Nous invoquons avec toute la France un libérateur. La Providence nous l'a envoyé »* . . . . . (3 p.)
- 52) Lettre d'un espion de Fouché dans le Midi, signée T. Y., Nismes, le 25 mars 1815. *Il raconte la première entrevue avec l'Empereur* . . . . . (3 p.)
- 53) Idem, Valence, le 30 mars 1815, pendant la nuit . . . . . (2 p.)
- 54) Idem, Valence, le 2 avril 1815 . . . . . (2 p.)
- 55) Idem, Valence, le 5 avril 1815 . . . . . (2 p.)
- 56) Ministère de la Guerre. Copie de la lettre de M. le Lieutenant Général Fressinet, commandant la 15<sup>e</sup> Division Militaire, Rouen, le 11 avril 1815. *Sur la situation politique de Rouen, Dieppe, etc.; menées des Royalistes.* . . . . . (3 p.)
- 57) Rapport au Ministre de la Police par un agent arrivé de Gand depuis trois jours. *Cet agent ne signe pas. D'après quelques passages du Rapport, c'est M. H. D. J.* . . . . . (4 p.)
- 58) Ministère de la Guerre, 8<sup>e</sup> Division, Bureau de

la Police Militaire. Le Ministre de la Guerre [Davout] au Ministre de la Police Générale, Paris, le 27 avril 1815. *Ordre de l'Empereur de « ne laisser sortir personne de France sur toute la frontière du Nord » signé : P<sup>o</sup> D'ECKMÜHL* . . . . . (1 p.)

59) Rapport d'un espion au Duc d'Otrante, Londres, le 22 mai 1815. *Signé STR .. [?]; il raconte une longue conversation avec le Marquis de Landsdowne sur la France et sur l'Empereur, dont « la personne est le seul obstacle à la paix »* . . . . . (7 p.)

60) Extrait du Procès-verbal de la Séance du Conseil tenu le dimanche 11 juin 1815 au Palais de Tuileries. *Décisions relatives au Ministre de la Police, signées : Le Duc de Bassano [MARET]* . . . . (2 p.)

61) Lettre du Lieutenant-Général Fressinet, Toulouse, le 13 juin 1815. *Il se plaint d'être jeté dans l'obscurité et laissé sur les derrières de l'armée; il rappelle les services qu'il a rendus à l'Empire* . (2 p.)

62) De la troisième guerre de la Vendée, Paris, le 20 juin 1815. *Cahier non signé de 16 pages, dont 2 blanches* . . . . . (14 p.)

63) Notes sur les Associations secrètes de l'Allemagne. *Cahier non signé de 8 pages, dont 1 blanche, non signé, écrit pendant les Cent-Jours. On lit à la fin six « observations diverses » sur l'Allemagne* . (7 p.)

CINQUANTE-CINQ ORDRES<sup>1)</sup> DE NAPOLÉON  
PENDANT LES CENT-JOURS.

- 64) Napoléon au Duc d'Otrante, Paris, le 23 mars  
1815 . . . . . (1 p.)
- 65) Idem, le 23 mars 1815 [*non signé*] . . . . . (1 p.)
- 66) Idem, le 23 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 67) Idem, le 27 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 68) Idem, le 27 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 69) Idem, sans date, non signé . . . . . (1 p.)
- 70) Idem, le 29 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 71) Idem, le 30 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 72) Idem, le 30 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 73) Idem, le 30 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 74) Idem, le 31 mars 1815 . . . . . (1 p.)
- 75) Idem, le 2 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 76) Idem, le 3 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 77) Idem, le 13 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 78) Idem, le 14 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 79) Idem, le 14 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 80) Idem, le 14 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 81) Idem, le 15 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 82) Idem, le 17 avril 1815 . . . . . (2 p.)
- 83) Idem, le 18 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 84) Idem, le 18 avril 1815 . . . . . (1 p.)

1) Dix-sept de ces ordres ont été imprimés, *d'après les minutes*, et non d'après l'original, dans la *Correspondance* ou dans le t. II des *Lettres* de M. L. LECESTRE (1897).

- 85) Idem, le 20 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 86) Idem, le 20 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 87) Idem, le 27 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 88) Idem, le 30 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 89) Idem, le 30 avril 1815 . . . . . (1 p.)
- 90) Idem, le 2 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 91) Idem, le 2 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 92) Idem, le 3 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 93) Idem, le 4 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 94) Idem, le 5 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 95) Idem, le 8 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 96) Idem, le 10 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 97) Idem, le 11 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 98) Idem, le 13 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 99) Idem, le 13 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 100) Idem, le 13 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 101) Idem, le 13 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 102) Idem, le 15 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 103) Idem, le 15 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 104) Idem, le 15 mai 1815 . . . . . (1 p.)
- 105) Idem, le 15 mai 1815 . . . . . (2 p.)
- 106) Idem, le 16 mai 1815 . . . . . (2 p.)
- 107) Idem, le 18 mai 1815 . . . . . (2 p.)
- 108) Idem, le 19 mai 1815 <sup>1)</sup> . . . . . (2 p.)
- 109) Idem, le 19 mai 1815 [*non signé*]. . . . . (1 p.)
- 110) Idem, le 21 mai 1815 . . . . . (1 p.)

1) Tandis que les autres ordres sont signés N., ou NAP., celui-ci est signé en toutes lettres NAPOLÉON, ce qui est très rare.

- 111) Idem, le 24 mai 1815 . . . . . (1 p.)  
 112) Idem, le 25 mai 1815 . . . . . (2 p.)  
 113) Idem, le 25 mai 1815 . . . . . (1 p.)  
 114) Idem, le 27 mai 1815 . . . . . (1 p.)  
 115) Idem, le 29 mai 1815 . . . . . (1 p.)  
 116) Idem, le 1<sup>er</sup> juin 1815 . . . . . (1 p.)  
 117) Idem, le 6 juin 1815 . . . . . (1 p.)  
 118) Idem, le 8 juin 1815 . . . . . (1 p.)

GOUVERNEMENT PROVISOIRE, 1815.

119) Procès-verbaux de la Commission de Gouvernement, déposés aux Archives. *Compte-rendu des séances (du 23 juin au 7 juillet 1815) de la Commission nommée par les Chambres (Fouché, Carnot, Caulaincourt, Grenier, Quinette); cahier de 24 pages, dont 2 blanches* . . . . . (22 p.)

120) Lettre signée de Carnot à Fouché, Paris, 22 juin 1815. Avec cette note de M. Gaillard: « M. Carnot avait réuni plus de voix qu'aucun des autres membres de la Commission, il s'en crut le Président et fit la circulaire ci-jointe. Le Duc d'Otrante pensant que la Commission devait tenir ses séances aux Tuileries, écrivit à son tour à ses collègues, pour leur soumettre cette idée: « Si vous l'adoptez, disait-il à chacun, la Commission se trouvera demain, huit heures du matin, aux Tuileries, pour se constituer ». Le lendemain on était aux Tuileries à huit heures. « Qu'appellez-vous nous constituer? »

demanda M. Carnot au Duc d'Otrante. « Nommer notre président et notre secrétaire. Je vous donne ma voix pour la Présidence ». « Je vous donne la mienne » reprit M. Carnot. Les trois autres commissaires donnèrent la leur au Duc d'Otrante. M. le C<sup>te</sup> Berlier fut nommé secrétaire ». . . . . (1 p.)

[121] Instructions pour MM. les Plénipotentiaires de la Commission de Gouvernement. *Cahier de 6 pages dont 1 blanche, avec beaucoup de ratures et de notes de la main de Gaillard. En marge de la première page, Gaillard a écrit : « Le Duc d'Otrante les aurait insérées dans ses Mémoires. Il en avait retranché le paragraphe qui suit celui où il est question du fils de Bonaparte...<sup>1)</sup>, mais j'atteste que le nom de S. A. R. le Duc d'Orléans ne se trouve pas dans ce paragraphe, non plus que celui de S. M. le Roi de Saxe »..* (5 p.)

122) Gouvernement après l'abdication de Bonaparte. Note du Ministre <sup>2)</sup>. Quelques remarques confidentielles sur la Négociation [sur « le choix du Prince qui sera à notre tête », etc.]. *Cahier de 8 p. dont 3 blanches.* (5 p.)

123) Quelques idées sur notre situation *Sans date. De la même main qui a écrit le cahier précédent. Non signé* . . . . . (3 p.)

124) Le Maréchal Davout à S. Exc. le Président de la Commission de Gouvernement. 28 juin. *Lettre autographe signée « Le ministre de la guerre M<sup>r</sup> Prince*

1) « Le rétablissement de la famille des Bourbons est incompatible avec le repos général de la France »... etc.

2) Ces mots sont de la main de Fouché.

*d'Eckmühl* », avec cette note de Gaillard : « Cette lettre du M<sup>r</sup> Davout prouve que ce n'est pas le Duc d'Otrante qui a livré Paris, comme l'ont dit et imprimé ses ennemis » . . . . . (2 p.)

125) Copie de la lettre écrite par M. le Duc d'Otrante aux Généraux Wellington et Blücher, le 1<sup>er</sup> juillet 1815 . . . . . (3 p.)

126) Lettre autographe de la Commission de Gouvernement à M. le Duc d'Otrante, Paris, le 8 juillet 1815. Signée: Caulaincourt Duc de Vicence, Carnot, Qui nette, C<sup>te</sup> Grenier. C'est l'original dont on trouve une copie dans le cahier des « Procès-verbaux » signalés précédemment (N<sup>o</sup> 119) . . . . . (1 p.)

MINISTÈRE DE FOUCHÉ SOUS LOUIS XVIII

(7 juillet-15 septembre 1815).

127) Extrait d'une lettre de Son Excellence le Duc d'Otrante au Roi, Paris, 7 juillet 1815 . . . . . (2 p.)

128) Note pour Leurs Excellences les Ministres des Hautes Puissances alliées. Cahier de 12 pages dont 3 blanches, signé « Le Duc d'Otrante », sans date (9 p.)

129) Fouché au Préfet de police de Paris, juillet 1815. Minute sur les assassinats et désordres arrivés aux Tuileries. On lit à la fin cette note de Gaillard: « Les désordres ayant continué, le Ministre s'est chargé de la police des Tuileries, et jamais, depuis, la tranquillité n'y a été troublée » . . . . . (4 p.)



- 130) Le Maréchal de Camp Stévenot au Roi Louis XVIII, de la Force, 11 juillet 1815. *Lettre pour demander sa liberté, signée* . . . . . (3 p.)
- 131) Note [*de police*] sur le nommé Stévenot (1 p.)
- 132) Note sur la situation de la France au 15 juillet 1815. *Cahier de 12 pages dont 3 blanches* . . . . . (9 p.)
- 133) Tournon, préfet de la Gironde, à S. Exc. Mgr. le Ministre de la police, Orléans, le 20 juillet 1815. *En marge, de la main de Fouché: « Conversation de M<sup>r</sup> de Tournon avec le prince d'Eckmühl ». Lettre autogr. signée* . . . . . (3 p.)
- 134) Copie d'une lettre de M<sup>r</sup> le Marquis de J. au Comte de \*\*\* dans son château de D....., Paris, le 5 août 1815. *Favorable à Fouché* . . . . . (4 p.)
- 135) Rapport au Roi sur la situation de l'intérieur de la France. *Signé « Le Duc d'Otrante », Cahier de 12 pages dont 4 blanches* . . . . . (8 p.)
- 136) Idem. *Autre copie du rapport, signée aussi par Fouché* . . . . . (8 p.)
- 137) Le Duc d'Otrante à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies. *Lettre non signée, sans date [août 1815]; cahier de 8 pages dont 3 blanches* . . . . . (5 p.)
- 138) Rapport au Roi. *Signé « Le Duc d'Otrante ». Paris le 8 août 1815* . . . . . (4 p.)
- 139) Note du Ministre [*ces mots sont de la main de Fouché*]; *sans date [août 1815]. Sur la situation au point de vue de la France et du Roi.*
- 140) Note au Duc de Wellington, dictée par le Ministre [*août 1815*]. *Cahier de 8 pages, tout entier de*

*la main de Fouché.* En marge, de la main du Duc, le titre des diverses observations: *Les Chambres, Paris, L'Armée, Les Départements* . . . . . (8 p.)

141) Minute de la lettre du Duc d'Otrante au Préfet du Calvados, à Caen, août 1815. *Avec les corrections de Fouché* . . . . . (4 p.)

142) Note sur l'état de la France. *Cahier de 32 pages dont 4 blanches; août 1815; divisé en paragraphes: 1) Influence de Napoléon et de sa famille; 2) De ce qu'on peut craindre pour la tranquillité intérieure de la France de l'influence de l'armée.* — Dans le paragraphe 1, page 5, on lit cette note:

DE MURAT ET DE SON ÉPOUSE. *Quant à Murat, il est impossible d'après l'éloignement où il a vécu depuis plusieurs années de ceux qui l'avaient connu en France, de présenter sur ses dispositions actuelles aucune idée positive.*

*Son épouse a une imagination aussi facile à exalter qu'à abattre et dans cet instant, d'après les rapports recueillis sur elle, la crainte est le sentiment dont elle est le plus agitée. Les deux époux accepteront de vivre au lieu qui leur sera assigné, et n'auront d'après les antécédents aucun penchant à se rapprocher de leur famille, et surtout de Napoléon* . . . . . (28 p.)

143) Minute autographe, toute de la main de Fouché, d'une lettre au Préfet du Gard, M. d'Arbaud de Jouques. *Cahier de 16 pages dont 8 blanches, avec beaucoup de ratures et modifications, signé «Le Duc d'Otrante»* (8 p.)

144) Mise au net de la lettre précédente, non signée,

avec de nouvelles corrections de la main de Fouché, Paris le 25 août 1815. *Sur les événements de Nîmes et d'autres villes du Midi* . . . . . (8 p.)

145) Copie de lettre du Duc d'Otrante trouvée sur Joachim Murat [*voyez le N° 170*] . . . . . (2 p.)

146) Lettre de Justus Gruner au Duc d'Otrante, Paris ce 31 août 1815. *En marge on lit la réponse autographe de Fouché: « Répondre que personne plus que moi n'a proclamé plus hautement la magnanimité des alliés et n'a manifesté une reconnaissance solennelle pour la persévérance »* etc. . . . . (4 p.)

147) Minute, avec corrections autographes de Fouché et avec sa signature, de la réponse à la lettre ci-dessus. Paris le 2 septembre 1815 . . . . . (2 p.)

148) Le Préfet de la Loire Inférieure au Ministre de la Police générale, Nantes le 9 septembre 1815. *Cahier signé de 8 pages, avec notes en marge* . . . (8 p.)

149) État de situation des brigades de Gendarmerie du Département de la Loire Inférieure. *Tableau signé par le Préfet* . . . . . (1 p.)

150) Le Ministre de la Police au Préfet de la Loire Inférieure, le ... septembre 1815. *Lettre signée « Le Duc d'Otrante »* . . . . . (4 p.)

151) Le Préfet des Basses-Pyrénées [D'ARGOUT] à S. Exc. Mgr. le Ministre de la Police générale. Pau, 11 septembre 1815. *Sur les variations que l'opinion a éprouvées pendant l'invasion des Espagnols.* [Une collection de manuscrits et de pièces autographes de d'Argout, a été cédée récemment par la maison Et. Cha-

- ravay, de Paris, à M. Gabriel Monod, de l'Institut (V. Thiers etc, *Revue hist.*, Paris, 1898). Les lecteurs trouveront plus loin, dans cette même *Miscellanea Napoleonica*, un mémoire de d'Argout sur *Gilly et la capitulation de la Palud, 1815*, communiqué par Monsieur MONOD] . . . . . (8 p.)
- 152) Le Duc d'Otrante au Roi Louis XVIII; Paris, le 13 septembre 1815. *Minute non signée* . . (9 p.)
- 153) Idem, le 15 septembre 1815. *Minute non signée* . . . . . (4 p.)
- 154) Rapport au Roi par les Ministres démissionnaires en septembre 1815. *Minute* . . . . . (7 p.)

## AMBASSADE DE SAXE ET EXIL.

- 155) Copie de la lettre du Roi Louis XVIII au Roi de Saxe, Paris le 20 septembre 1815. *Pour accréditer le Duc d'Otrante comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire* . . . . . (1 p.)
- 156) Copie de la lettre de Louis au Roi de Saxe, 4 janvier 1816. *Contresignée « Richelieu »; pour « mettre un terme à la mission du Duc d'Otrante »* . . (2 p.)
- 157) Copie de la lettre de Frédéric Auguste à Louis XVIII, Dresde, 24 janvier 1816. *Contresignée: « Le Comte Dettlew Einsiedel ». Réponse à la lettre précédente* . . . . . (1 p.)
- 158) Fouché à S. A. le Prince de Metternich, Prague, 30 septembre [ou novembre?] ... *Minute autographe avec beaucoup de ratures, signée « F. »* . . . (2 p.)

159) Fouché au Prince de Metternich, Dresde, 1<sup>er</sup> mars .... *Minute autographe, signée « Le Duc d'Otrante »*. Lettre qui accompagne la copie de celle adressée par Fouché à Wellington . . . . . (2 p.)

160) Le Chevalier de La Roche St. André à Monsieur l'éditeur du « Pamphlétaire », Paris, le 11 juillet 1817. *Minute avec beaucoup de corrections de la main de Fouché* . . . . . (4 p.)

161) Notices historiques sur la mort de Joachim Murat ci-devant Roi de Naples, recueillies par N. N. d'un ancien employé dans l'Administration militaire, pendant qu'il était détenu à Rome<sup>1)</sup>. *Cahier de 24 pages dont 1 blanche* . . . . . (23 p.)

1) Ce compagnon de Murat au Pizzo est sans doute le commissaire des guerres GALVANI. En effet, on lit dans mon ms. anonyme: « Joachim, voyant que j'étais blessé et craignant que dans la prison je n'aurais pas pu être suffisamment soigné, demanda pour moi la faveur d'être transporté en ville ». Un passage des *Mémoires sur les événements qui ont précédé la mort de Joachim I<sup>er</sup>, Roi des Deux-Siciles*, par FRANCESCHETTI, ex-Général, sortant du service de Naples; suivi de la *Correspondance privée de ce Général avec la Reine, Comtesse de Lipona* (Paris, Baudouin, 1826, in-8), nous sert à identifier l'auteur des *Notices historiques*: « Nunzianta se présenta de nouveau, mais avec un air embarrassé; il fit mettre les soldats dans un autre cachot, et transporter dans une chambre en ville, gardé par deux factionnaires, le commissaire Galvani, que la violence de ses blessures avait rendu insupportable » (p. 71).

Cfr. GALVANI, *Mém. s. les évén. qui ont précédé la mort de Joachim Napoléon, Roi des Deux-Siciles* (Paris, 1843, in-8), les ouvrages cités dans la note 1, p. 44, et enfin ceux d'A. DE BEAUCHAMP, IGNAZIO CARABELLI, GÉNÉRAL DESVERNOIS (*Mém.*, p. p. Alb. Dufourcq, Paris,

162) Copie de la lettre du Roi Louis XVIII au Duc d'Otrante, 20 septembre 1815, pour le nommer Ministre plénipotentiaire à Dresde. *La copie est faite par Maurice C<sup>te</sup> de Fries, à Paris, le 23 septembre 1818, en s'engageant à porter l'original autographe au Duc d'Otrante . . . . .* (1 p.)

AUTOGRAPHES.

163) Lettre autographe de Talleyrand à Fouché [an X ?]. *Il lui recommande « le jeune Richelieu »* (4 p.)

164) Lettre d'Elisa, Grande-Duchesse de Toscane, au Duc d'Otrante, Florence, 12 septembre [1813]. *Avec post-scriptum autographe 1)* . . . . . (1 p.)

Plon, 1898); ALBERT DUFOURCQ (*M. en 1815, Mém. de l'École fr. de Rome*, 1898), ALEX. DUMAS, MASTRILLI DUCA DI GALLO (p. p. le *Mis Maresca*), L. GALLOIS, GASPARRI et CAPIALBI, FR. LENORMANT, J. DE LA ROCCA, BON DE MÉNEVAL (1894, III, p. 463), ORLOFF, FR. PALERMO, PALMIERI DI MICCICHÈ, GUGL. PEPE, GUILLAUME DE VAUDONCOURT, D<sup>r</sup> VON ZAHN, le voyage à Pizzo de MARIANO D'AYALA, que personne ne cite et qu'il publia dans la *Strenna dell' « Iride »* de Naples, 1843. Il se sert de souvenirs inédits de témoins oculaires, recueillis par lui-même en Calabre. A propos du volume du *Mis de Sassenay, Les derniers mois de Murat* (1896), voyez les comptes-rendus de B. CROCE (*Arch. stor. napolet.*, 1896), A. LUMBROSO (*Rivista storica ital.*, 1897) et A. FRANCHETTI (*Arch. stor. ital.*, 1898). Ce dernier travail forme une intéressante brochure in-8 dont il a été fait des tirages à part.

1) La correspondance entre Fouché et Elisa a été toujours des plus intimes et cordiales. Ainsi, le Duc d'Otrante écrivait à la Princesse, le 24 août 1814, une belle et curieuse lettre, où il disait : « Que les

165) Minute autographe de la lettre de Fouché à l'Empereur, Rome, 27 décembre 1813. *Sur le Roi de Naples et ses incertitudes. 2 pages in-folio*

Minute d'une autre lettre de Fouché à Napoléon. *Sans date; sur un discours de l'Empereur au Corps législatif. 2 pages in-folio* . . . . . (4 p.)

166) Minute, signée, avec ratures, corrections et notes aux marges, de la lettre de Fouché au Roi Joachim, Florence 20 janvier 1814 . . . . . (3 p.)

167) Lettre autographe signée de Joachim à Fouché [février 1814?] <sup>1)</sup> . . . . . (4 p.)

168) Lettre signée « Augereau » au Duc d'Otrante. Valence 18 avril 1814. « Il faut espérer que nous passerons une vieillesse heureuse et tranquille. J'envoie mon adhésion et celle de toute l'armée pour la nouvelle Constitution et Louis XVIII; c'est un général qui porte ce vœu au Gouvernement provisoire » etc. . . . (1 p.)

169) Deux pages, pleines de notes diverses, toutes autographes de Fouché. *On lit au haut de ces pages:*

Révolutions font de mal! Que de masques sont tombés depuis que je vous ai quittée! Que d'ingrats vous avez faits! Ils auront beau dire, le bien restera, et tôt ou tard on vous rendra justice et les Lucquois vous regretteront». (*Revue des autographes*, Eugène Charavay éd., Par., Mai 1898 .

1) Cette lettre - ainsi que tous les autographes de JOACHIM et de CAROLINE (avant 1816) que je possède ou que j'ai pu transcrire dans les Archives et les Bibliothèques d'Italie et de l'étranger - paraîtra dans la *Correspondance de Joachim Murat* que je prépare et qui sera achevée d'imprimer avant la fin de 1898 (Turin, L. Roux, Frassati et Cie éd., in-8).

« Copie d'une lettre d[*u*] D[*uc*] au Roi Joachim.

« Paris 8 janvier 1815.

« M. de ... m'a remis votre lettre.

« Je suis touché de la confiance que vous me témoignez, mais vous n'avez pas besoin de mon jugement pour discerner le parti qu'il vous est permis de suivre. Suivez l'impulsion de votre cœur, il est le meilleur organe de la vérité ».

*Ici le Duc s'interrompt. Suivent des pensées détachées, des bribes de minutes, etc. . . . .* (2 p.)

170) Minute autographe de la lettre du Duc au Roi Joachim, Paris 26 août 1815 [*Voyez le N° 145 ci-dessus*] . . . . . (1 p.)

171) Le Cardinal Maury au Duc d'Otrante, Lettre autographe, Rome 31 août 1815. *Pour lui envoyer la lettre qui suit* . . . . . (1 p.)

172) Le Cardinal Maury au Roi Louis XVIII, Rome 31 août 1815. *Pour solliciter « la clémence de Sa Majesté »* . . . . . (1 p.)

173) La Princesse Beauharnais, ex-Vice-Reine, au Duc d'Otrante. Lettre autographe, Villa Vicentina le 15 mai 1820 [*Le Duc était alors à Trieste*]<sup>1)</sup> . (2 p.)

174) La Reine Caroline Murat au Duc d'Otrante, Frohsdorf le 12 août 1820. *Signée « Caroline »* (2 p.)

1) Cette lettre n'est pas signée. Le texte nous dit qu'elle est d'une Princesse, et probablement d'une allemande: ce qui porte à croire que la lettre soit d'Amélie, ou de la Reine Catherine, la femme de Jérôme.



NOTES ET COPIES

RELATIVES À UN GRAND NOMBRE DE FAITS.

175) Cahier de 44 pages, dont 37 écrites, contenant les copies d'une correspondance secrète. *Les noms propres sont remplacés par des mots convenus d'avance, tels que « Notre ami », le « Voyageur », le « Professeur », le « Jurisconsulte », « Aspasia », etc. Il est question page 21 du Cardinal Maury . . . . .* (37 p.)

176) Minute autographe d'une lettre de Fouché au Duc de Richelieu, Dresde 24 X<sup>bre</sup> 1815. *Cahier de 8 pages dont 2 blanches, pleines de ratures et corrections de la même main, signé « F. » . . . . .* (6 p.)

177) Minute autographe signée, d'une lettre de Fouché au Comte Molé, Ministre de la marine, Pair de France; Linz, 3 janvier 1819. *Pour défendre sa conduite pendant ses deux derniers Ministères . . . . .* (4 p.)

178) Biographie manuscrite de Fouché, préparée par lui. *Elle finit par ces mots: « On a été forcé de reconnaître depuis sa sortie du Ministère sous le Gouvernement du Roi, que le système de modération dont le Parti vainqueur lui a fait un crime, était le seul qui pût rétablir le trône et lui donner les formes de la durée. Quelque reproche qu'on eût à faire au Duc d'Otrante on n'aurait pas dû oublier sa conduite dans ce moment terrible où il venait de sauver la France prête à être livrée à toutes les horreurs de la guerre civile ou d'une dictature militaire » . . . . .* (4 p.)

179) Machine infernale du 3 nivôse, an VIII. *Manuscrit avec plusieurs corrections de la main de Gail-  
lard* . . . . . (3 p.)

180) Concordat. Violences envers Volney; le Catéchisme et l'Abbé Sala. *Manuscrit de la même main que le précédent* . . . . . (4 p.)

181) Copie de plusieurs documents relatifs au Duc d'Enghien. *Cahier de 16 pages dont 5 blanches, où il est dit: « M. de Caulaincourt Duc de Vicence a-t-il été chargé d'arrêter M. le Duc d'Enghien?.. On a beaucoup écrit sur cette question, qui nous paraît décidée par les pièces suivantes: il en résulte en effet que Bonaparte ordonna deux missions différentes; Offenbourg, Caulaincourt; Ethenhem [sic], Ordener ». Documents: Lettre du 1<sup>er</sup> Consul au Ministre de la guerre, 19 ventôse an XII; Le Ministre à Caulaincourt, 21 ventôse; Talleyrand à Caulaincourt, 21 ventôse; Berthier à Ordener, 20 ventôse; Ordener au 1<sup>er</sup> Consul, Strasbourg, 24 ventôse; Rapport de Charlot au G<sup>l</sup> Moncey, 24 ventôse; Lettre de M. de Talleyrand au Sénateur Fouché, du 21, suivie de cette note: « Cette lettre prouve que personne n'avait connu la pensée de Bonaparte et que son but politique n'a été dévoilé au public que par le fatal événement de Vincennes. Mais l'agitation de ces révolutionnaires que M. de Talleyrand n'aime pas à voir si près du Cabinet du Premier Consul, nous paraît précieuse à recueillir. Elle donne un grand poids au bruit généralement répandu lors de l'assassinat de M. le Duc d'Enghien, que les hommes de la Révolution restés*

*révolutionnaires* avaient déclaré à Bonaparte qu'il n'arriverait au trône qu'après leur avoir donné une garantie qu'il ne les sacrifierait pas un jour, en se contentant du rôle de Monck ». . . . . (11 p.)

182) Copie, de la main de Gaillard, d'une lettre de Fouché à l'Empereur sur « l'idée de travestir les mémoires du C<sup>te</sup> Vauban ». *Fouché se montre contraire à cette supercherie. Sans date* . . . . . (3 p.)

183) Mariage avec Marie Louise. *Manuscrit sur le rôle de Fouché dans le divorce de Napoléon, avec une correction de la main de Gaillard* . . . . . (9 p.)

184) Note sur la conspiration du Général Mallet (1812). *Toute de la main de Gaillard. Minute avec beaucoup de corrections* . . . . . (4 p.)

185) Première conspiration Mallet. Sagesse du Duc d'Otrante. *Mise au net du document précédent* (7 p.)

186) Le Baron de Kolly. *Note manuscrite sur le futur Roi Ferdinand VII* . . . . . (3 p.)

187) Notes sur Fouché de la main de Gaillard, tirées des *Souvenirs* de Charles Nodier (1841) . . . . . (4 p.)

188) Opinion de Charles Nodier sur la mort de Pichegru; portrait de Fouché, etc., tirés des *Nouveaux Souvenirs*. Suivi de 7 pages, aussi de la main de Gaillard, contenant le « Nouvel État des Lieux d'un appartement au premier étage dans une maison dont M. de Soyecourt est propriétaire, rue de Vaugirard, N<sup>o</sup> 72, le dit appartement loué à M. Gaillard, à partir du premier avril 1836 ». *Cahier de 12 pages, signé et daté: 25 mai 1843. Gaillard* . . . . . (12 p.)

- 189) Copies des lettres de Fouché à Monsieur et à l'Empereur Napoléon, 23 avril 1814 [*seconde copie des lettres citées plus haut*] . . . . . (4 p.)
- 190) Copie, de la main de Gaillard, de la lettre autographe de Murat à Louis XVIII, 21 mai 1814 . (2 p.)
- 191) Copie de la Note remise au Roi à Compiègne, de la lettre de Fouché à Monsieur (23 avril 1814) et de celle à Napoléon (même date), et de la lettre à M. le Comte de Blacas (23 juin 1814). Anecdote de M. de Blacas. Notes de Gaillard sur le retour de Napoléon (1815) et sur la vie politique de Fouché. *Cahier de 16 pages avec beaucoup de notes aux marges de la main de Gaillard, préparé par lui pour l'édition des documents pour servir à l'histoire de Fouché* (16 p.)
- 192) Conversation du Duc d'Otrante avec M. Dandré directeur de la Police. Incapacité de M. de Blacas. Aveuglement du Congrès de Vienne par rapport aux projets du Souverain de l'île d'Elbe. *Mise au net des anecdotes du manuscrit précédent* . . . . . (8 p.)
- 193) Mandat d'arrêt lancé contre le Duc D'Otrante, mars 1815. *Chapitre préparé pour la publication, par Gaillard* . . . . . (5 p.)
- 194) Note du Duc d'Otrante sur la visite que lui fit M<sup>r</sup> Dambray en mars 1814 [*pour lui demander quels moyens on pourrait employer à l'effet d'arrêter Bonaparte dans sa marche*] . . . . . (3 p.)
- 195) Modération du Duc d'Otrante dans les Cent-Jours. *Cahier de 12 pages avec les corrections de la main de Gaillard* . . . . . (11 p.)

196) Rapport fait à l'Empereur par le Duc d'Otrante, Ministre de la Police générale (mai 1815?). *Copie incomplète du document cité plus haut* . . . . (14 p.)

197) Circulaire aux Préfets, 28 mai 1815. *Copie de l'original signé cité plus haut* . . . . . (3 p.)

198) Calme du Duc d'Otrante dans le danger. *Chapitre préparé par M. Gaillard pour l'impression* (4 p.)

199) La Vendée en 1815. La Division d'Ambrugeac. *Cahier de 32 pages dont 3 blanches, contenant la copie des documents suivants: Lettre d'un ancien Chouan au Duc D'Otrante, Versailles 23 mars 1815; Lettre du même, Saumur 2 avril 1815; Lettre du même, Montoire 3 mai 1815; Dernière lettre du même, Château-Renaud 22 mai 1815. Circulaire aux Préfets (28 mai 1815) [Fouché y parle des insurrections des départements de l'Ouest; c'est la copie d'un document cité plus haut].*

*L'armée de la Sarthe pendant les Cent-Jours* [avec une note de la main de Gaillard contenant la proclamation du Général Comte d'Ambrugeac aux habitants de Lude, 9 juin 1815]. *Extrait du Rapport fait par le Préfet de la Sarthe au Ministre de la Police générale, et envoyé au Ministre de la guerre par M. le Marquis de Roche-more commandant le dit département, Le Mans 10 février 1816; Attestation du Préfet de la Sarthe (le Chevalier Pasquier, 28 novembre 1816); Lettre du Chancelier de France D'Ambray (Paris, le 19 novembre 1816)* (29 p.)

200) Notes diverses préparées par Gaillard pour sa publication sur Fouché (Louis XVIII en 1815, Fouché à Lyon, etc). *Cahier de 18 pages dont 1 blanche* (17 p.)

201) Au Préfet du Gard, à Nîmes, le Duc d'Otrante, 25 août 1815. *Copie. On a cité plus haut la minute et une copie corrigée de cette même lettre . . .* (8 p.)

202) Rapport au Roi sur la situation de l'intérieur de la France: sur ses relations avec les armées étrangères sous le rapport de l'ordre et de la pacification. *Copie de la première partie du document cité plus haut* (7 p.)

203) Procès-verbaux de la Commission de Gouvernement déposés aux Archives. *Copie du document déjà cité. Cahier de 48 pages dont 5 blanches. . .* (43 p.)

204) Instruction pour MM. les Plénipotentiaires de la Commission de Gouvernement auprès des Puissances alliées, 23 juin 1815. *Copie. Suivie d'une note de Gaillard sur le Roi de Saxe . . . . .* (10 p.)

205) Note de la main de Gaillard sur le Duc de Polognac . . . . . (2 p.)

CORRESPONDANCE DE DRESDE, DE PRAGUE, LINZ ET TRIESTE, ADRESSÉE À M. GAILLARD PAR LE DUC D'OTRANTE PENDANT SON EXIL.

206) Lettre de Monsieur M. Gaillard [petit-fils de l'ami de Fouché, fils de M. Camille Gaillard, né en 1831, mort en 1897] à Monsieur Plantet, 13 décembre 1893; contenant « *Quelques explications pour comprendre certains passages* » de la correspondance de Fouché avec Gaillard . . . . . (2 p.)

207) Lettre autographe signée de Fouché à Gaillard, ... mars 1816 . . . . . (2 p.)

- 208) Idem, Dresde 30 mars 1816 . . . . . (2 p.)
- 209) Idem, Dresde 18 avril 1816 . . . . . (2 p.)
- 210) Lettre signée avec post-scriptum autographe  
de 2 pages, Dresde 5 mai 1816 . . . . . (4 p.)
- 211) Lettre autographe signée, Dresde 31 mai 1816 (4 p.)
- 212) Idem, Dresde 22 juin 1816 . . . . . (3 p.)
- 213) Lettre signée, Dresde 27 juin 1816 . . (3 p.)
- 214) Lettre autographe signée, Dresde le 7 juillet  
1816 . . . . . (1 p.)
- 215) Idem, 29 mai 1816 . . . . . (3 p.)
- 216) Idem, 17 juillet 1816 . . . . . (3 p.)
- 217) Idem de M<sup>lle</sup> Ribou, institutrice des enfants du  
Duc, Dresde le 18 juillet 1816 . . . . . (3 p.)
- 218) Idem de Fouché, ... mai 1816 [*Papier avec  
l'aigle impérial en filigrane*] . . . . . (3 p.)
- 219) Idem, 15 janvier ... . . . . (1 p.)
- 220) Lettre autographe, sans date. *La fin de la let-  
tre est déchirée, probablement par Gaillard lui-  
même, pour supprimer une tirade du Duc d'Otrante,  
dont on lit encore le commencement, contre ses en-  
nemis de Paris: «... Il y a ici... plus de bon sens  
que de passions; la haine fait d'autres raisonnements  
à Paris. Que l'espèce humaine est misérable! Je [la-  
cune]»* . . . . . (1 p.)
- 221) Lettre signée, avec post-scriptum autographe,  
8 février .... . . . . (3 p.)
- 222) Lettre autogr. signée, Dresde 14 juin 1816 (3 p.)
- 223) Lettre signée avec post-scriptum autographe,  
Dresde 27 juin 1816 . . . . . (3 p.)

- 224) Lettre autographe signée, Prague 6 septembre 1816 . . . . . (2 p.)
- 225) Idem de M<sup>lle</sup> Ribou, Prague le 11 septembre 1816 . . . . . (4 p.)
- 226) Idem de Fouché, Prague 5 octobre [*Grand papier à lettres avec 2 filigranes: sur une feuille le portrait de l'Empereur avec la légende: Franz der Zweite Deutschlands Befreier: sur l'autre les armes de la Maison d'Autriche avec la légende: Gott erhalte den Deutschen Kaiser, 1814*] . . . . . (2 p.)
- 227) Lettre dictée, non signée, Prague 5 octobre (2 p.)
- 228) Lettre autographe signée, Prague 20 octobre . . . . . (2 p.)
- 229) Lettre signée, sans date . . . . . (3 p.)
- 230) Lettre autographe signée, 1<sup>er</sup> janvier 1817 (2 p.)
- 231) Idem, 8 janvier . . . . . (2 p.)
- 232) Lettre signée, Prague le 12 mars 1817 (3 p.)
- 233) Idem, Prague le 15 mars 1817. . . . . (2 p.)
- 234) Idem, avec post-scriptum autographe, Prague le 15 mars 1817. *Identique à la lettre précédente, mais avec quelques lignes en plus de la main du Duc* (2 p.)
- 235) Idem, avec post-scriptum autographe, Prague le 25 mars 1817 . . . . . (2 p.)
- 236) Idem, avec corrections autographes, suivie des copies des lettres de Fouché à M. Boivin, au Comte de Sceaux, à Monsieur Lainé et à Madame la Princesse de Vaudemont (*on lit ce nom quoique effacé*). Prague le 2 avril 1817 . . . . . (4 p.)
- 237) Lettre autographe signée, 2 avril. . . (1 p.)



- 238) Lettre signée avec post-scriptum autographe, Prague le 12 avril 1817. . . . . (2 p.)
- 239) Idem, avec adresse autographe, à Mad<sup>e</sup> la Princesse de Vaudemont pour Mad<sup>e</sup> la Comtesse de Custine, Prague le 19 avril 1817 . . . . . (3 p.)
- 240) Lettre autographe signée, 17 mai 1817. (1 p.)
- 241) Idem, Prague 1<sup>er</sup> novembre. *Suivie de la copie (pas de la main du Duc) d'une lettre de M. Lainé* (2 p.)
- 242) Idem, Prague 28 février 1818. Lettre d'introduction pour M. le Comte de Fries . . . . . (1 p.)
- 243) Lettre signée, Prague le 4 mars 1818 [*Grand papier à lettres avec filigranes dans les deux feuilles: l'une donne le portrait de « Franz I Kaiser und König », l'autre les armes d'Autriche*]. *Corrections de la main du Duc* . . . . . (4 p.)
- 244) Idem, avec post-scriptum autographe, Prague le 25 mars 1818 . . . . . (3 p.)
- 245) Lettre autographe signée, 19 avril. *On y lit un passage* [« Priez M. le Comte d'avoir un entretien avec la personne qui lui a demandé mes papiers - qu'il lui montre ma correspondance, c'est la meilleure réponse à toutes les calomnies odieuses qu'on a fabriquées contre moi. J'en connais les auteurs, les instigateurs. Quand la fortune changera vous verrez combien ils sont petits »] *auquel Gaillard a ajouté cette note en marge*: « Ce passage prouve à la fois que le Duc n'a pas emporté les papiers et qu'il consent à ce qu'on les fasse lire »; *et, quelques années plus tard*: « J'ai mis cette note au moment où je voulais prouver que les pré-

- tendus *Mémoires* n'étaient pas écrits par le Duc d'O-  
trante ». . . . . (2 p.)
- 246) Lettre signée, Prague 25 avril 1818 . . . (3 p.)
- 247) Lettre autogr. signée, Prague 20 juin 1818 (3 p.)
- 248) Idem, Prague 20 juin 1818 . . . . . (3 p.)
- 249) Idem, Prague 24 juin . . . . . (3 p.)
- 250) Idem, 1<sup>er</sup> août 1818. *Il écrit à propos d'une*  
« Notice » qu'on vient de publier sur lui : « On aurait  
dû convenir que dans ma jeunesse j'avais du goût pour  
la République, que mon cœur était ardent pour les droits  
des peuples. Il fallait ajouter ensuite : « Le Duc d'O-  
« trante en gouvernant a été bientôt amené à recon-  
« naître la nécessité de maîtriser les passions de l'a-  
« narchie. En effet tous les partis étaient contenus par  
« lui; il les tenait tous également dans la subordina-  
« tion. Sans permettre qu'on les flétrît, il a réprimé les  
« tentatives des émigrés sans cesser d'honorer et de  
« faire honorer leur fidélité; et dès qu'ils ont renoncé  
« à s'armer contre leur patrie et à appeler les étran-  
« gers, pour les subjuguier il leur a tendu la main et  
« n'a vu en eux que des Français malheureux » (3 p.)
- 251) Lettre autographe signée, sans date [*écrite au mo-  
ment de quitter Prague pour aller s'établir à Linz*] (3 p.)
- 252) Idem, à M. le Comte de Sceaux, Linz 8 février  
1819 [*Le portrait du Czar Alexandre et les armes de  
l'Empire russe en filigrane dans les deux pages du  
papier à lettres*] . . . . . (3 p.)
- 253) Lettre autographe signée, Linz 13 janvier 1819.  
*Ut supra* . . . . . (3 p.)

254) Copie d'une lettre à M<sup>r</sup> Le Comte, Linz 23 janvier 1819. *Non signée* . . . . . (4 p.)

255) Lettre signée au C<sup>te</sup> de Sceaux, Linz 26 janvier 1819 . . . . . (4 p.)

256) Idem, 28 février 1819. Avec post-scriptum autographe signé de la Duchesse d'Otrante . . . . (4 p.)

257) Lettre signée, Linz 9 mars 1819. *A propos de la mort du Comte de Sceaux* . . . . . (4 p.)

258) Lettre signée, Linz 1<sup>er</sup> mai 1819. « Vous devriez bien travailler à me réconcilier avec les partis... Il est temps d'oublier de bonne foi nos torts réciproques, et de vivre franchement unis : la France est assez grande pour tous les Français. On dit que ma paix est plus difficile à faire avec les dames... Priez M<sup>me</sup> la Comtesse d'Estourmel d'arranger cette négociation avant son départ pour son château de St-Andial; elle ne peut être en meilleures mains. Qu'on leur dise bien que l'Exilé de Linz a oublié tout ce qu'il savait comme Ministre de la Police générale de la France, qu'il est prêt à déclarer qu'elles ont constamment refusé les bienfaits et les grâces de Napoléon. Je suis même disposé à soutenir, si elles l'exigent, qu'elles sont toutes vierges, pourvu que le fait ne me donne pas un démenti... » . . . . . (4 p.)

259) Lettre autographe signée, Linz 30 mai 1819. *On lit ces mots écrits par M. De Cazes en travers d'une phrase de la lettre* : « Rien de semblable n'a été dit et n'a pu être dit », *et à la fin cette note de la main de Gaillard* : « Le Duc m'avait autorisé à parler à M. de

- Caze [*sic*] des contes qu'on lui faisait. M. de Caze à qui j'ai montré cette lettre a écrit le démenti qui s'y trouve. On verra dans plusieurs autres lettres du Duc que M. de Caze a rendu plus d'un service aux parents du proscrit, et que M. Lecomte et moi avions été autorisés à montrer à M. de Caze correspondances et papiers » . . . . . (4 p.)
- 260) Lettre signée, Linz 13 juin 1819 . . . . . (3 p.)
- 261) Idem, Linz 15 juin 1819 . . . . . (3 p.)
- 262) Idem, 1<sup>er</sup> août 1819 . . . . . (3 p.)
- 263) État de ce qu'il faut envoyer de Paris ou de Férières [à Linz], pour 8 chambres de maîtres, salon, salle à manger etc. {« *Vin; des caisses contenant à peu près mille bouteilles de diverses qualités* »}, linge, feux etc. - Fouché a écrit à la fin de la liste, de sa main: « *Ajoutez les objets oubliés et qui sont nécessaires à l'ameublement* » . . . . . (2 p.)
- 264) Lettre signée, Linz 7 septembre 1819 . . . . . (4 p.)
- 265) Lettre non signée, écrite par la Duchesse, Linz 15 septembre 1819 . . . . . (4 p.)
- 266) Lettre signée, Linz 20 septembre 1819 [*1818 par erreur*] . . . . . (4 p.)
- 267) Idem, Linz 5 novembre 1819 . . . . . (3 p.)
- 268) Idem, Linz 8 novembre 1819 . . . . . (4 p.)
- 269) Idem, Linz 16 novembre 1819 . . . . . (4 p.)
- 270) Lettre autogr. signée, Trieste 15 février 1820 (3 p.)
- 271) Lettre signée, Trieste 21 mars 1820 . . . . . (3 p.)
- 272) Lettre autogr. signée, Trieste 8 août 1820 (4 p.)
- 273) Lettre signée, Trieste 5 septembre 1820. *Suivie*

de ce *post-scriptum* autographe de Fouché: « Vous avez lu sans doute les deux volumes de fables du S<sup>r</sup> Fleury ancien S<sup>re</sup> [Secrétaire] de Napoléon. C'est un libelle fabriqué par une coterie de niais qu'il a mistifiés au point que leur mistification dure encore. J'aurais du plaisir à faire réimprimer ces ouvrages avec des notes. Il y a de quoi égayer le public.

« Vous aurez remarqué qu'on y loue beaucoup mon esprit aux dépens de ma fidélité. Mais il y a aussi peu de mesure dans l'éloge que dans le blâme. Demandez-leur pourquoi Napoléon, qui leur avait dit en confiance que j'étais un *traître*, me conservait pour son ministre? Qu'ils expliquent les inquiétudes qu'ils lui prêtent sur mes sentimens et son amour pour mes services, ses soupçons sur mes intentions et sa sécurité sur mes actions. Je vais vous donner le mot de l'énigme qu'ils ne vous donneront pas. Napoléon se moquait d'eux et je prenais souvent la même liberté que lui. C'est probablement ce qui m'attire leurs injures aujourd'hui » . . . . . (6 p.)

274) Lettre autographe signée, Trieste 24 novembre 1820 . . . . . (3 p.)

275) Lettre autographe signée de la Duchesse d'Otrante, pour annoncer à Gaillard que la santé de Fouché « est bien loin de s'améliorer », car « un catarre [sic] négligé lui est tombé sur la poitrine et le fatigue beaucoup » . . . . . (1 p.)

276) Lettre autographe signée de Joseph, Comte d'Otrante, fils aîné du Duc, à Gaillard, pour lui parler

de la mort de son père et de la succession; Trieste le 2 janvier 1821 . . . . . (2 p.)

277) Lettre autographe signée de la Duchesse, Trieste 16 janvier 1821, pour recommander « ses effets qui doivent rentrer en France par Strasbourg » . (2 p.)

278) Dictionnaire employé pour la correspondance entre Fouché et Gaillard. « L'existence de ce dictionnaire ne doit être connue que de la personne qui l'a fait, et de celle à laquelle il est destiné ». Exemples : les Bonapartistes, *les étudiants*; l'armée de Bonaparte, *la société*; lord Castlereagh, *mon oncle*; le M<sup>l</sup> Angereau, *Lafosse*; le Roi, *M<sup>r</sup> Duport* ou *Un malade*; la Duchesse d'Angoulême, *M<sup>e</sup> Marcel* ou *une garde-malade*; le Duc de Berry, *Nicolas*; le Comte d'Artois, *Poitiers*; le Duc d'Orléans, *Mon pupille*; l'Empereur Napoléon, *Le marin*; l'Empereur d'Autriche, *M<sup>r</sup> Holtz*; l'Empereur de Russie, *Paul*; le Roi de Prusse, *Arthur*; Bernadotte, *M<sup>r</sup> Le Franc*, etc. etc. . . . . (2 p.)

279) Supplément au premier dictionnaire. Avec cette note : « Indépendamment des dénominations déjà données dans la 1<sup>ère</sup> lettre à M. Maurice de Chaulmes », *c'est-à-dire dans la pièce précédente* . . . . . (2 p.)

#### PIÈCES DIVERSES. MANUSCRITS GAILLARD.

280) 1<sup>er</sup> cahier manuscrit de Gaillard, intitulé : *Portefeuille du Duc d'Otrante, précédé de l'examen de cette question : Est-il auteur des Mémoires publiés*

sous son nom? par M. A. G. Conseiller en Cassation [Six pages d'« Avertissement » suivies du chapitre sur les « Mémoires » apocryphes du Duc, 43 pages, dont 6 sont arrachées par Gaillard lui-même] . . . (43 p.)

281) 2<sup>me</sup> cahier manuscrit de Gaillard [sur le second volume des « Mémoires » apocryphes de Fouché] (37 p.)

282) 3<sup>me</sup> cahier, dicté par Gaillard et avec quelques corrections de sa main; intitulé: « Le Duc d'Otrante remplacé au Ministère par le Duc de Rovigo ». L'auteur veut prouver que « le Duc n'a trahi ni le Directoire, ni l'Empereur avant la Restauration, et pendant les Cent-Jours, ni Louis XVIII dont assurément il n'avait pas sollicité la confiance ». On trouve dans ce cahier des documents qui ne figurent point dans le dossier, car Gaillard a dû les détruire d'après les ordres de Fouché. D'autres documents du portefeuille (les rapports du Préfet de la Loire-inférieure, Brosse, la lettre de Gruner, etc.) sont transcrits en entier . . . (52 p.)

283) Projet de proposition à soumettre à un éditeur, dicté par A. Gaillard, et corrigé par lui. Voici textuellement cette pièce :

« Portefeuille du Duc d'Otrante. contenant: 1<sup>o</sup>) Les principaux actes de ses divers Ministères. 2<sup>o</sup>) Les correspondances particulières et notamment depuis sa proscription. Sa mission à Dresde, en Illyrie, à Rome, à Naples en 1813 et commencement de 1814. 3<sup>o</sup>) Des Notes de police en 1814 jusqu'au 20 mars; conseils au Roi, aux Princes, au Ministère, etc. Ces notes sont du Duc d'Otrante, par conséquent fort curieuses. 4<sup>o</sup>) His-

toire personnelle du Duc pendant les Cent-Jours. 5°) Ordres journaliers de Bonaparte au Ministre de la Police. 6°) Procès-verbal des opérations de la Commission de Gouvernement. Ce procès-verbal est déposé aux Archives et n'a jamais été imprimé. 7°) Actes personnels du Président de cette Commission. 8°) Le Duc Ministre en 1815. Ses rapports au Roi (toujours altérés dans les copies publiées jusqu'ici). Sa lettre au Duc de Wellington depuis la Loi de proscription (cette lettre aussi altérée par les journaux), etc. 9°) Révélations de faits historiques inconnus ou dénaturés jusqu'à présent (Mort du Duc d'Enghien. Mémoires sur la guerre de la Vendée par Vauban. Conduite du Duc d'Angoulême dans le Midi en 1815. Guerre de la Vendée et de la Sarthe, même année). 10°) Une foule d'anecdotes, fort piquantes et ignorées. 11°) Des *fac-simile* de lettres de plusieurs personnages importants : M. de Talleyrand, le Cardinal Maury, Suard, Augereau, toute la famille Bonaparte. 12°) Dernière tentative de Murat dans le Royaume de Naples, sa condamnation, circonstances de sa mort. Le tout raconté par un militaire compagnon de ses dernières aventures.

« On fera voir à l'imprimeur les pièces originales. On lui remettra pour qu'il en reste dépositaire les lettres qu'il publiera en *fac-simile*.

« 2 vol. in-8° de 4 à 500 pages ». . . . . (2 p.)



SUPPLÉMENT AU « PORTEFEUILLE » DE FOUCHÉ. AUTRES  
PIÈCES RÉUNIES PAR A. LUMBROSO À PARTIR DE NOVEMBRE 1897.

- 284) Rapport au Consul Bonaparte, 6 pluviôse (an VIII).  
*De la main du Ministre, à la fin: « Pour copie conforme, Fouché »*<sup>1)</sup> . . . . . (7 p.)
- 285) Lettre signée de Maret à Fouché, Saint-Cloud  
21 messidor an XII<sup>2)</sup> . . . . . (1 p.)
- 286) Copie d'une lettre du Duc d'Otrante au Prince  
Borghèse, Naples 8 décembre 1813. *Transcrite sur l'autographe par M. G. ROBERTI, professeur à l'Académie militaire de Turin*<sup>3)</sup> . . . . . (1 p.)
- 287) Lettre du Prince de Metternich à Fouché,  
Vienne 4 décembre 1817 [*seulement la signature est autographe*] . . . . . (3 p.)
- 288) *Idem*, 3 octobre 1819 [*ut supra*]<sup>4)</sup> . . . . . (2 p.)

Total: 288 documents et 1438 pages de manuscrit, ne tenant point compte des pages blanches. Nous publions ci-après textuellement les cinq pièces 284-288.

1) Vente d'autographes de la Librairie A. Voisin, Paris, 1897.

2) Catal. d'autogr. Étienne Charavay, Paris.

3) *Archivio di Stato de Turin, Carte Borghese.*

4) Ces deux lettres viennent d'une vente d'autographes de Mme Vve Charavay, Paris, 1898.

## LXV.

(284) MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE  
DE LA RÉPUBLIQUE.

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

## RAPPORT.

6 pluviôse.

Citoyen Consul,

Vous m'avez ordonné hier de vous présenter ce matin, le tableau des agens nécessaires pour exercer la Police.

Il est indispensable de faire précéder ce tableau de quelques idées préliminaires, qui serviront à le faire comprendre.

C'est faute de réfléchir, qu'on confond, sans cesse, la Police avec l'Administration. Dans tous les États où ces deux choses ne sont pas séparées, il n'y a point de Police. En Angleterre, par exemple, où celui qui administre est également chargé de la Police, les brigands exercent leur métier de voleurs dans les cités et dans les campagnes, presque avec autant d'ordre, de méthode et de sécurité, que les ouvriers de Birmeingham [*sic*!] travaillent dans leurs ateliers.

L'Administration et la Police ont une marche bien différente; l'administration se déploie et se

manifeste sous les yeux de tous : elle est soumise à des règles lentes & uniformes ; la Police, au contraire, doit se faire sentir le plus souvent, sans se laisser voir, elle doit toujours veiller, toujours agir, et presque jamais éclater : c'est la providence des États.

La Police est donc un Ministère d'action : c'est un levier secret, mais puissant, mais indispensable entre les mains du Gouvernement.

S'il est important pour tous les États d'avoir une Police, combien ce besoin est surtout sensible chez une Nation où la population est immense, où les passions sont très ardentes, où les discordes civiles ne sont pas éteintes, où le Gouvernement est à peine formé ? Combien il est urgent d'y établir une surveillance universelle, dont les règles soient conçues par un même esprit, et dont l'action et les agens soient divisés [*sic p. dirigés*] par une seule main.

Indépendamment de ce qui est nécessaire à la sûreté des États, il est dans la société un certain nombre de besoins sociaux, qui se détachent de tous les autres, même de ceux dont ils sont les plus voisins, et qui ont ensemble de tels rapports, que pour être bien remplis, il faut en confier le soin à un pouvoir institué pour veiller sur tous à la fois.

Ces besoins ont infiniment plus de rapports entre eux, qu'avec tous les autres besoins de l'ordre social.

La nature des choses qui sera toujours le modèle et la plus puissante de toutes les lois sur la terre, commande de réunir ces besoins dans la même autorité, et de les séparer de toutes les administrations.

Quoique la Police soit une Justice, et que la Justice elle-même ne soit qu'une Police, elles sont cependant deux pouvoirs très distincts, elles ont le même objet, mais des règles différentes.

La Police est, en quelque sorte, le pouvoir exécutif de la Justice.

C'est à tort qu'on a représenté la Justice un glaive à la main: son glaive doit être dans les mains de la Police.

Chez certains peuples on a supprimé ou affaibli la Police pour rendre la Justice plus exacte; il est arrivé de là, que la liberté publique et particulière qui n'étaient pas menacées par l'autorité, l'ont été continuellement par tous ceux qui avaient l'audace du crime.

Toutes les opérations de la Justice appartiennent par leur nature à la logique, au raisonnement; si vous y mêlez des idées et des attributs de force, toutes les idées de sainteté que réveille le nom de la Justice s'évanouissent ou s'affaiblissent.

La Police telle que je la conçois, doit être établie pour prévenir et empêcher les délits, pour contenir et arrêter ceux que les lois n'ont pas prévus.

C'est une autorité *discrétionnaire* dans la main du Gouvernement.

Elle doit avoir dans toute l'étendue de la République des agens particuliers; les Commissaires du Gouvernement près les Tribunaux Criminels, des Lieutenans de Police, des Sous-lieutenans, des Inspecteurs, des Tribunaux de Police.

Toute la Gendarmerie doit être sous ses ordres immédiats; cette force réellement militaire, paraîtra alors une force civile, et il est très utile qu'on lui donne des formes civiles, en lui laissant toute la vigueur militaire.

La Police considérée sous ce rapport, exigera, je le sais, une législation toute nouvelle; mais j'y ai assez réfléchi pour être autorisé à affirmer que cette législation bien faite répandrait un nouveau jour, et une nouvelle perfection sur toutes les parties des lois et de l'ordre social.

Il ne faut pas croire qu'une Police établie sur ces vues pût inspirer des alarmes à la liberté individuelle, au contraire, elle lui donnerait une nouvelle garantie, et une puissance plus pure, et plus sûre d'elle-même.

Dans cette division et dans cette association de la Justice & de la Police, ces deux pouvoirs dont chacun est très redoutable séparément, se serviraient mutuellement de limite & de surveillance.

On voit combien il se présente de développemens, et de quelle haute importance ils seraient.

Pour copie conforme [*autogr.*]

FOUCHÉ.

LXVI.

(285) MARET À FOUCHÉ.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous annoncer que S. M. I. vient de vous appeler au Ministère de la Police générale.

L'Empereur désire que vous preniez demain le portefeuille de ce Département — aussitôt que vous aurez été admis à prêter serment entre ses mains. Il me charge en conséquence de vous inviter à vous présenter demain matin chez S. A. S. l'Archi-Chancelier de l'Empire à qui il a fait connoître le moment où votre serment serait reçu.

Veillez agréer, Monsieur, les inviolables sentimens dont j'ai l'honneur de vous offrir l'assurance.

St. Cloud, le 21 messidor an 12.

HUGUES-B. MARET.

M. FOUCHÉ.

LXVII.

(286) FOUCHÉ À S. A. I. LE PRINCE BORGHÈSE  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU PIÉMONT.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Impériale m'a fait l'honneur de m'adresser à Rome. Je suis touché de l'intérêt qu'elle veut bien me témoigner : j'espère que dans très peu de temps je pourrai lui exprimer de vive voix mes remerciements à Turin.

Nos affaires vont bien dans l'Italie méridionale; les *allarmes* se dissipent, les hommes *pusillanimes* reprennent courage. Les troupes du Roi de Naples qui avaient été retardées par le débordement des rivières et par d'autres causes sont en marche sur le Pô. Les Divisions qui étaient à Rome et à Ancône se portent en avant. La 3<sup>me</sup> Division est partie de Naples avec la Garde royale: le Roi lui-même va se rendre à Bologne.

Je prie Votre Altesse de recevoir l'assurance de mon respect et de ma haute considération.

Naples, 8 décembre [1813].

LE DUC D'OTRANTE.

## LXVIII.

(287) LE PRINCE DE METTERNICH AU DUC D'OTRANTE,  
À PRAGUE.

Monsieur le Duc, 1)

J'ai attendu le retour de l'Empereur pour Lui soumettre la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 octobre, et c'est après avoir pris les ordres de Sa Majesté, que j'ai celui de Vous prévenir, Monsieur le Duc, qu'il ne sera formé de la part du Gouvernement aucune opposition au désir que vous avez d'acquérir des terres dans la Monarchie. Vous mettez du prix dans Votre situation à devenir propriétaire et à Vous créer une existence tranquille à l'abri des événemens; c'est un vœu bien naturel et que rien ne Vous empêchera de réaliser en Autriche; mais si Vous désirez sincèrement, comme j'en suis convaincu, éviter avec soin tout ce qui pourrait attirer sur Vous l'attention, je Vous conseille, Monsieur le Duc, de renoncer au projet d'acheter des terres dans le voisinage de celles de M. le Prince de Montfort 2) et de Madame,

1) En marge, d'une autre main: « Réponse relative aux deux derniers fils, entrés depuis au service du Roi de Suède ».

2) À partir de 1815, pendant que Napoléon, à Ste-Hélène, était



la Comtesse de Lipona. Le Gouvernement y donneroit difficilement son consentement, et il devrait même par intérêt pour Vous s'y refuser, car on ne manqueroit pas de prêter des vues politiques à Votre désir de Vous établir auprès du frère et de la sœur de Napoléon, et Vous Vous exposeriez à devenir l'objet d'une surveillance journalière, provoquée par les Gouvernemens étrangers: tandis qu'en Vous établissant en Bohême, en Moravie, en haute Autriche, en Styrie, Vous éviterez tous ces inconvéniens, et Vous y trouverez d'ailleurs bien plus de facilités pour y faire des acquisitions avantageuses. Lorsque Vous aurez arrêté Vos idées à cet égard, il suffira que Vous les fassiez connoître à M. le Grand-Bourgrave, qui se chargera de transmettre Votre demande en forme au département de l'intérieur qui est informé des intentions de Sa Majesté.

Quant au vœu que vous exprimez de pouvoir placer Messieurs Vos fils au service dans la carrière militaire, je ne puis que Vous répéter, Monsieur le Duc, ce que j'ai eu l'honneur de Vous man-

appelé le général Bonaparte, et que Lætitia, à Rome, continuait à signer ses lettres *Madame Mère*, les frères et sœurs de Napoléon adoptèrent les noms et les titres suivans: Joseph, *Comte de Survilliers*; Lucien, *Prince de Canino*; Louis, *Comte de Saint-Leu*; Jérôme, *Comte de Montfort*; Caroline Murat, *Comtesse de Lipona* (anagramme de *Napoli*); Elisa, *Princesse Baciocchi*; Pauline, *Princesse Borghèse*.

der il y a quelques mois. L'armée, depuis la paix, est surchargée d'un très grand nombre d'officiers surnuméraires, qui ont, comme de raison, les premiers droits aux places vacantes. L'Empereur d'ailleurs ne nomme point aux emplois subalternes, la nomination appartient aux colonels propriétaires des régimens; ainsi Sa Majesté se trouve dans l'impossibilité de disposer en ce moment d'un emploi en faveur d'un de Messieurs Vos fils, ou de tout autre individu qui se destine à cette carrière. Le seul moyen d'en obtenir un, est de Vous assurer de la bonne volonté et de la protection d'un colonel propriétaire, qui Vous promette une charge d'officier pour l'époque où le remplacement des surnuméraires lui permettra d'en disposer.

Recevez, Monsieur le Duc, les assurances de ma considération distinguée.

METTERNICH.

Vienne, le 4 décembre 1817.

LXIX.

(288) LE PRINCE DE METTERNICH AU DUC D'OTRANTE,  
À LINZ.

Monsieur le Duc,

Vous me faites l'honneur de me dire dans Votre lettre en date du 19 septembre, qu'on Vous renvoie

toujours au Gouvernement autrichien. Vous trouverez, sans doute, Monsieur le Duc, ce Gouvernement constamment disposé à Vous obliger, mais Vous connoissez trop parfaitement la marche des affaires, pour ne pas concevoir, qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne peut que vous offrir les facilités que Vous pouvez désirer pour Vous rendre partout où vous aurez obtenu l'autorisation de former un établissement hors de la Monarchie, mais que ce n'est point à lui à solliciter cette autorisation pour Vous. Du moment donc où Vous aurez arrêté sur cela Vos plans et Vos idées, je vous prie de m'en faire part, et je m'empresserai de donner les ordres nécessaires, pour que les passeports que Vous aurez obtenus soient visés sans difficulté.

Si Vous préférez rester dans les États de Sa Majesté et si Vous persistez à ne pas vouloir Vous fixer en haute Autriche, je Vous répète, Monsieur le Duc, que Vous avez le choix parmi toutes les villes des provinces allemandes de la Monarchie. Vous Vous louez des autorités de Prague ; si Vous désirez y retourner, Vous en êtes parfaitement le maître. Dans le cas enfin où Vous Vous décidiez à quitter Linz pour former un autre établissement, rien ne s'opposera à ce que Vous passiez par Vienne, où je Vous verrai avec plaisir à Votre passage ; mais Vous savez, Monsieur le Duc, qu'il ne dépend pas

de moi de Vous obtenir la permission de Vous y  
fixer. Il m'est pénible que Vous me forciez à Vous  
le répéter.

Recevez, Monsieur le Duc, les assurances de ma  
considération distinguée.

METTERNICH.

Vienne, le 3 octobre 1819.



## INDEX <sup>1)</sup>

- I. Le Duc d'Otrante à l'Empereur Napoléon (27 XII 1813) <sup>2)</sup> . . . . . p. 4  
II. Le Duc d'Otrante au Roi Joachim (20 I 1814) <sup>3)</sup> 7  
III. Le Duc d'Otrante au Roi Joachim (26 VIII 1815) 12  
IV. La mission de Fouché en Italie, ms. d'A. Gaillard. Lettres du Général Miollis et de Fouché, Daru, Champagny. Lettre de Napoléon à Fouché (13 II 1814). Convention passée entre le

1) Aux documents publiés d'après les autographes ou les minutes, j'en ai ajouté sept trouvés dans les mémoires publiés par des contemporains; ces pièces sont précédées, dans cet index, du signe \*.

2) Cfr. *Notice sur le Duc d'O.*, Amsterdam, 1816, pp. 29-35; *Mémoires de la vie publ. de M. Fouché*, Paris, 1819, pp. 45-51. J'ai publié cette lettre d'après la minute autographe et avec beaucoup de passages supprimés. Dans les ouvrages cités on a réuni deux lettres de Fouché à Napoléon et on en a formé une seule. Je possède les deux brouillons qui se suivent sur la même feuille de papier.

3) Cfr. *Notice*, pp. 35-39; *Mém.*, pp. 52-57. Je donne le texte de la minute avec tous ses passages supprimés. Dans l'avant-dernier de ceux-ci, il est question (p. 11) du ministre *Maghella*. M. le professeur ROBERTI me promet, pour une prochaine *Miscellanea*, des documents fort curieux sur ce personnage; une *Istanza al Ministro Medici* et quelques pièces à l'appui, qu'il vient de découvrir dans la *Misc. 106* de la Bibliothèque de S. M. le Roi d'Italie, à Turin.

Duc d'Otrante et le Général Lechi (24 février 1814) . . . . .	p. 13
V. Notices historiques sur la mort de Joachim Murat, ci-devant Roi de Naples, recueillies par N. N. d'un ancien employé dans l'administration militaire, pendant qu'il était détenu à Rome [ <i>Galvani</i> ] . . . . .	27
VI. Lettres de Caroline Murat et de sa famille (1815-1838). Caroline au Comte Sedlnitzky (4 ix 1815) . . . . .	44
VII. Idem idem (15 ix 1815) . . . . .	46
VIII. Idem idem (17 ix 1815) . . . . .	47
IX. Idem idem (23 x 1815) . . . . .	48
X. Idem idem (14 xi 1815) . . . . .	49
XI. Idem idem (6 xii 1815) . . . . .	52
XII. Idem idem (s. d.) . . . . .	53
XIII. Idem idem (4 iv 1816) . . . . .	54
<i>Annexe.</i> B. Colonna d'Ornano à Caroline . . . . .	56
XIV. Caroline au Comte Sedlnitzky (13 v 1816) . . . . .	58
XV. Idem idem (25 v 1816) . . . . .	59
XVI. Caroline au Prince de Metternich (14 x 1816) . . . . .	60
XVII. Idem idem (5 i 1817) . . . . .	61
* XVIII. Caroline au Général Franceschetti (7 vi 1818) . . . . .	62
XIX. Caroline au Prince de Metternich (16 xii 1819) . . . . .	64
XX. Idem idem (20 xii 1819) . . . . .	65
XXI. Idem idem (24 ii 1820) . . . . .	67

---

<i>Annexe.</i> Le Général Macdonald à Metternich (25 II 1820) . . . . .	p. 68
XXII. Caroline au Duc d'Otrante (20 VIII 1820)	69
XXIII. Caroline au Prince de Metternich (15 I 1821) . . . . .	70
XXIV. Caroline à l'Empereur François I <sup>er</sup> (23 II 1821) . . . . .	71
XXV. Caroline au Prince de Metternich (12 VI 1821) . . . . .	73
<i>Annexe.</i> La Comtesse de St.-Martin à Caroline (2 VI 1821) . . . . .	74
XXVI. Mémoire pour la Reine Caroline (Manus- crit Thibaudeau). Septembre 1821 . . . . .	75
XXVII. Caroline à l'Empereur François I <sup>er</sup> (14 X 1821) . . . . .	82
XXVIII. La Comtesse de Lipona au Comte Aldini (2 XI 1821) . . . . .	84
XXIX. Caroline au Prince de Metternich (26 XI 1821) . . . . .	85
XXX. Idem idem (21 XII 1821). . . . .	85
XXXI. La créance de Caroline sur Fesch . . . . .	87
XXXII. Caroline à l'Empereur François I <sup>er</sup> (II 1822)	89
XXXIII. Caroline au Prince de Metternich (24 II 1822) . . . . .	91
XXXIV. Émancipation de Lætitia, Louise et Lu- cien . . . . .	92
XXXV. Caroline au Prince de Metternich (12 VII 1822) . . . . .	95
XXXVI. Idem idem (23 II 1823) . . . . .	99

- \* XXXVII. Achille Murat au Général Pepe (24 II  
1823) . . . . . p. 103
- XXXVIII. Caroline au Prince de Metternich (18  
VII 1823) . . . . . 105
- XXXIX. Idem idem (27 VII 1823) . . . . . 106
- XL. Idem idem (22 IX 1823) . . . . . 107
- XLI. Idem idem (14 X 1823) . . . . . 107
- XLII. Idem idem (23 X 1823) . . . . . 110
- XLIII. Idem idem (2 I 1824) . . . . . 111
- XLIV. Idem idem (2 IV 1824) . . . . . 113
- XLV. Caroline à Monsieur... (8 VIII 1824) . 114
- XLVI. Caroline au Prince de Metternich (24  
VIII 1824) . . . . . 118
- \* XLVII. Caroline à Madame Récamier (11 XI  
1824) . . . . . 120
- \* XLVIII. Idem idem (9 V 1825) . . . . . 122
- \* XLIX. Idem idem (11 V 1825) . . . . . 124
- L. Caroline à Monsieur... (15 XI 1829) . 125
- Annexe.* Lord Stewart à Caroline . . . . . 126
- Idem.* Le Comte de Mosbourg à Caroline  
(12 X 1829) . . . . . 127
- LI. Caroline au Prince de Metternich (10  
V 1830) . . . . . 129
- LII. Idem idem (31 VIII 1830) . . . . . 130
- LIII. Idem idem (11 XII 1830) . . . . . 132
- LIV. Idem idem (24 IX 1831) . . . . . 133
- LV. Caroline au Prince Achille (10 I 1832) 134
- LVI. Caroline au Prince Louis Napoléon (31  
XII 1833) . . . . . 135



LVII. Caroline au Comte Carletti (4 ix 1837) p.	137
* LVIII. Gaëtan Murat au <i>Courrier Français</i>	. 137
* LIX. Caroline au Comte de Mosbourg (4 ix 1838)	138
LX. Caroline à Monsieur... (s. d.) . . . . .	140
LXI. Caroline à Madame Vannutelli (s. d.) . . . . .	141
LXII. Caroline à Mademoiselle Caroline Vannutelli . . . . .	142
LXIII. Inventaire sommaire du « Portefeuille de Fouché » (1845) . . . . .	143
LXIV. Inventaire détaillé (1897) . . . . .	144
LXV. Rapport de Fouché au Premier Consul	184
LXVI. Maret à Fouché (an XII) . . . . .	188
XLVII. Fouché au Prince Borghèse (1813) . . . . .	189
LXVIII. Metternich à Fouché (1817) . . . . .	190
LXIX. Idem idem (1819) <sup>1)</sup> . . . . .	192

1) Je possède quelques ouvrages ou articles sur Fouché qu'il est peut-être utile de citer ici, à la suite du « Portefeuille ».

a) *Fouché*, pp. 184-185 du *Dictionnaire des Girouettes, ou nos contemporains peints par eux-mêmes*, par une Société de Girouettes, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Alexis Eymery, 1815, in-8<sup>o</sup>, 491 pp. (1<sup>ère</sup> éd., 1815, in-8<sup>o</sup>, 443 pp.). QUÉRARD cite (I, 145) un *Dictionnaire des non-girouettes* [par BABIÉ DE BERCEY], Paris, 1816, in-8<sup>o</sup>. Une réponse au *Dictionnaire* a été publiée en 1815: *Le Censeur du Dictionnaire des Girouettes, ou les honnêtes gens vengés*, par M. C. D\*\*\* (Paris, in-8<sup>o</sup>), et un supplément en 1831: *Nouveau Dictionnaire des Girouettes, par une girouette inamovible* [L. DE MONGLAVE], Paris, Lerosey, in-8<sup>o</sup>. Le *Dictionnaire* cité plus haut est rédigé par ALEXIS EYMERY, l'éditeur du livre, avec la collaboration de P. L. CHARRIN, TESTU, RENÉ PÉRIN et du Comte CÉSAR DE PROISY D'EPPE. M. MAURICE TOURNEUX (*Sources de l'hist. de la Rév. fr.*, Le Bibliographe moderne, I, 1897, 6, p. 358) le cite à côté du *Dictionnaire des protées modernes* (1815,

in-8°) et du *Dictionnaire des immobiles, par un homme qui, jusqu'à présent, n'a rien juré et n'ose jurer de rien* [A. J. Q. BEUCHOT], Paris, 1815, in-8°. Ce dernier pamphlet, le plus piquant des trois, était exclusivement composé de fragments de discours insérés au *Moniteur* à des dates et dans des circonstances très diverses.

b) *Joseph Fouché*, article de la *Biographie des hommes vivants* (1816-1819, pp. 131-140). Signé « P. ».

c) *Notice sur le Duc d'Otrante, extraite et traduite de l'ouvrage allemand, sous le titre « Zeitgenossen », c. à d. « Nos contemporains célèbres »* N° III (Leipsic, Brockhaus; Amsterdam, Stülpe; Londres, Colburn, 1816, in-8°, xxiv-128 pp.). M. LOUIS MADELIN, membre de l'École française de Rome, a lu dans ma bibliothèque cet ouvrage en décembre 1896. Comme il prépare la *Vie de Fouché*, son jugement est important. Selon M. Madelin, ce livre a été écrit ou du moins inspiré par le Duc pendant son exil en Allemagne; M. Madelin y reconnaît des phrases qui sont tout à fait dans le style de Fouché, comme celle-ci (p. 111) : « Le Duc d'Otrante paraît se plaire en Saxe; il sait apprécier ce que vaut, dans les jours d'orages, un pays où le calme est garanti, à la fois, par l'antiquité des mœurs de ses habitants, par le respect du Gouvernement pour les lois et par les vertus personnelles d'un Monarque qui, rentré dans ses États après en avoir été éloigné, ne s'occupe qu'à essuyer des larmes qu'il n'a pas fait verser ». Quelques documents de mon « Portefeuille » ont été reproduits dans cette brochure : et c'est une nouvelle preuve de son origine *autobiographique*.

d) *Mémoires de la vie publique de M. Fouché, Duc d'Otrante; contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le Comte d'Artois, le Duc de Wellington, le Prince Blücher, Sa Majesté Louis XVIII, le Comte de Blacas, etc.* (Paris, Plancher, 1819, in-8°, 158 pp., dont 12 de l'Avant-propos de l'éditeur allemand). Réimpression de la brochure précédente.

e) *Quelques observations sur la lettre de Fouché au Duc de Wellington; suivies du texte de cette lettre, et de quelques notes explicatives, par J.-B. DE SAINT-VICTOR* (Paris, H. Nicolle et Lenormant, 1817, in-8°, II-91 pp.).

f) *Matériaux pour servir à la vie publique et privée de Joseph*

*Fouché, dit le Duc d'Otrante, recueillis par M. N\*\*\*\** [cfr. compte-rendu, Paris, Librairie grecque, latine et française, octobre 1821; imprim. Cosson, in-8°, 16 pp., signé à la fin: « L. »]. « Ou je me trompe fort, ou cet ouvrage anonyme... appartient à la plume exercée de M. REGNAULT-WARIN, écrivain habitué à répandre sur ses sujets les méditations les plus élevées de l'observateur et du philosophe » (SAINT-EDME. *Les Préfets de Police*, p. 231).

g) *Joseph Fouché*, article (avec portrait) de la *Biographie nouvelle des contemporains, ou Dict. etc.*, par ARNAULT, JAY, JOUY et NORVINS (t. VII, Paris, Plassan, 1822, in-8°, pp. 241-251).

h) *Joseph Fouché*, article de la *Biographie de tous les Ministres, etc.*, Paris, 1825, in-8°, pp. 277-292.

i) *Mémoires de Joseph Fouché, Duc d'Otrante, Ministre de la Police générale* (2<sup>e</sup> éd., 2 vol., 253-226 pp. in-8°, Paris, Le Rouge, 1825). « Ces souvenirs, quoique apocryphes, ne sont pas sans valeur, vu que l'auteur, A. DE BEAUCHAMP, s'est servi de documents authentiques » (FOURNIER, *Napoléon Ier*, t. I, p. 293). La Reine *Catherine de Wurtemberg*, ex-Reine de Westphalie, dans sa lettre à la Comtesse d'Attems, 18 juillet 1825, p. p. le Baron DU CASSE, parle de ces « soi-disant Mémoires » et dit que les enfants du Duc « ont gagné le procès contre M. Alphonse de Beauchamp qui les a écrits et qui les a publiés sous le nom de leur père; on voit qu'il a fouillé dans les Archives de la Police, et que d'après ces recherches il a fait cet ouvrage ».

l) *Joseph Fouché*, article de la *Biographie des Préfets de Police*, par SAINT-EDME (Paris, 1829, pp. 230-272). Il appelle Fouché « un homme si éminemment célèbre parmi les intrigants heureux de notre époque »; il dit qu'il a sous ses yeux « un grand nombre de documents », qu'il les a étudiés: « puisse l'usage que je vais en faire conduire à la vérité, et prouver au moins mon zèle et ma bonne foi ». Voici ce que Saint-Edme écrit à propos de la mission en Italie (1813-1814): « Fouché reçut l'ordre de Napoléon de se rendre à Naples. Alors, Murat était indécis sur le parti qu'il devrait prendre pour allier sa conduite avec son désir de conserver la couronne. Fouché leva ses scrupules, et Murat se réunit à la Coalition. Dans le même temps il écrivait de Luques à Napoléon (18 février 1814): " Les révolutionnaires qui gou-

vernent Florence aujourd'hui disent hautement que le Roi de Naples s'entend avec les Français, qu'il trahit les Italiens. Ils attribuent à mes conseils l'inaction des troupes napolitaines, que les Coalisés voulaient faire marcher contre le Vice-Roi, au moment qu'il allait être attaqué par le Général Bellegarde." Quelle duplicité! » (p. 266).

m) *Fouché*, pp. 303-336 des *Nouveaux souvenirs et portraits* de CHARLES NODIER (Paris, 1841, in-8°). Reproduit dans les *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, nouv. éd., t. II, Paris, Charpentier, s. d., in-16, pp. 300-318.

n) *Fouché*, par le Professeur KLEINSCHMIDT de l'Université d'Heidelberg (dans le journal « *Europa* », Leipzig, 1883).

o) *Les Archives de la Préfecture de Police à Paris*, par M. HENRI STEIN Archiviste (Le Bibliographe moderne, Paris, 1898, II, p. 56). Monsieur Stein donne l'indication de plusieurs dossiers qu'on chercherait en vain aux *Archives Nationales*.

Voyez en outre la *Copie d'une lettre adressée à S. A. R. Mgr. le Comte d'Artois par M. le Duc D\*\*\**, le 25 avril 1814 (Paris, juin 1814, in-8°, demi-feuille). Lorsque cette lettre parut, le Prince, à qui elle semble adressée, fit annoncer par le journal officiel qu'il n'avait jamais rien reçu de pareil. M. LIÉBAUD (du Jura) a fait imprimer, en 1815, *Quelques mots sur deux ex-Ministres* (deux feuilles in-8°). Ces deux messieurs sont Talleyrand et Fouché. Signalons encore un *Mémoire historique sur Fouché de Nantes, maintenant Duc d'Otrante, par un Anglais* (Paris, Egron, 1815, in-8°): une brochure in-12° sur *Fouché de Nantes, sa vie privée, politique et morale, depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour* (1816), et enfin *Sept mois de la vie de Fouché de Nantes, 1793-1794* (Paris, Audin, 1816, in-12°).

A Vienne et à Leipzig, outre les *Zeitgenossen* de Brockhaus cités plus haut, ont paru deux notices: l'une dans le N° 19 du *Nouvelliste français* par HENRY et RICHARD (Vienne; extr. des *Souvenirs de ma vie*, par J\*\*\*), l'autre dans les *Deutsche Blätter*, Neue Folge, Leipzig, 1815, III° vol., Nos 17-18.

Je n'ai pu encore consulter ces ouvrages que possède la *Bibliothèque Nationale* de Paris: *A sketch of the public life of the Duke of Otranto* (London, Colburn, 1816, in-8°; Ln 27 15575); *Notice biographi-*

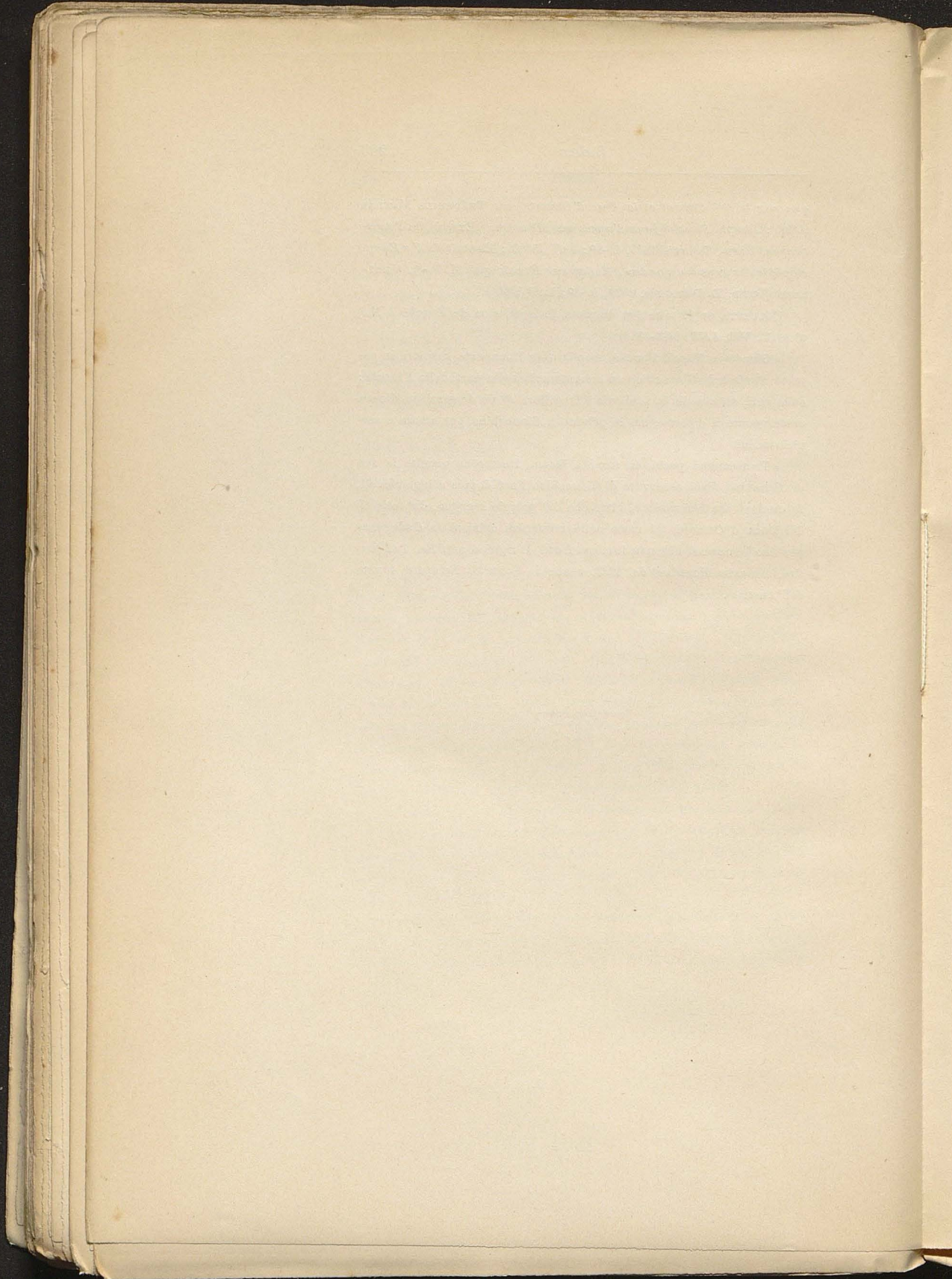
que sur le *Gal Carnot et le Duc d'Otrante*, par THÉOPHILE MANDAR (1818); *Joseph Fouché jugé d'après ses Mémoires* (Extrait de l'*Aristarque*, Paris, Trouvé, 1825, in-8°; Ln<sup>27</sup> 15580); *Extrait de l'« Encyclopédie des gens du monde »*, *Notice sur Fouché* par M. P.-A. VIEILLARD (Paris, E. Duverger, 1839, in-8°; Ln<sup>27</sup> 15581).

COLLETTA ne dit que peu de mots de la mission de Fouché à Naples (L. VII, LVI, 1813-1814):

« Giunse in Napoli Fouché, mandato da Bonaparte a spiare in segreto l'animo di Gioacchino ed a mantenerlo nelle parti della Francia; onde egli, simulando la modestia e la collera di un disgraziato, diceva esser venuto a diporto; ma in privato a Gioacchino, per amore e servizio di lui.

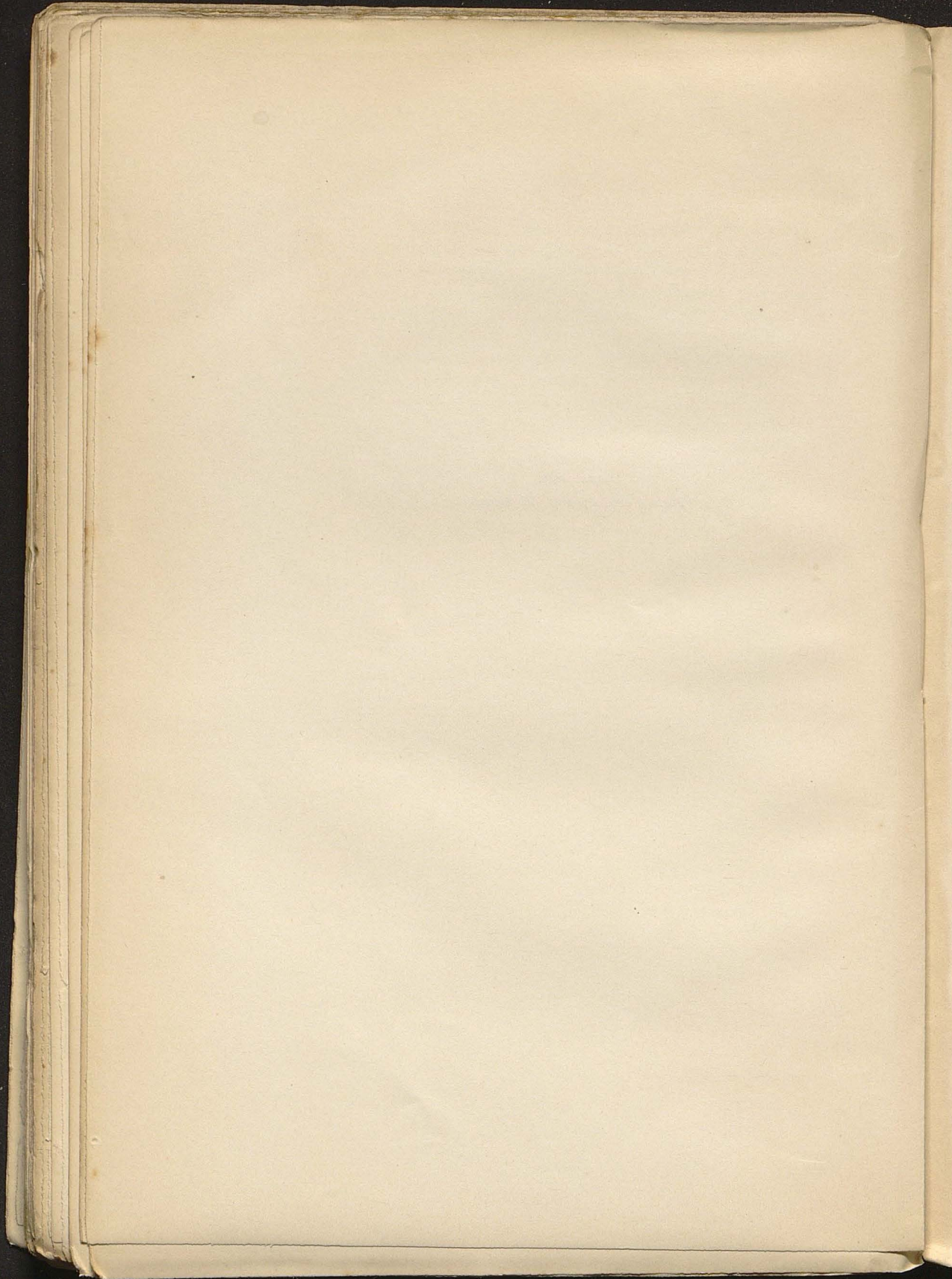
« Trattenutosi pochi di, tornò a Roma. Restarono occulte le sue pratiche, ma dipoi, osservate di Gioacchino l'arti doppie e ingannevoli, fu creduto che derivassero, oltre che dal proprio ingegno, da' consigli del Duca d'Otranto, tal uomo nelle universali opinioni da disdegnare per fino i successi che non fossero frutti di rigiri e perfidie. Lui partito, a mezzo dicembre del 1813, venne il Conte di Neipperg, legato dell'Austria... ».



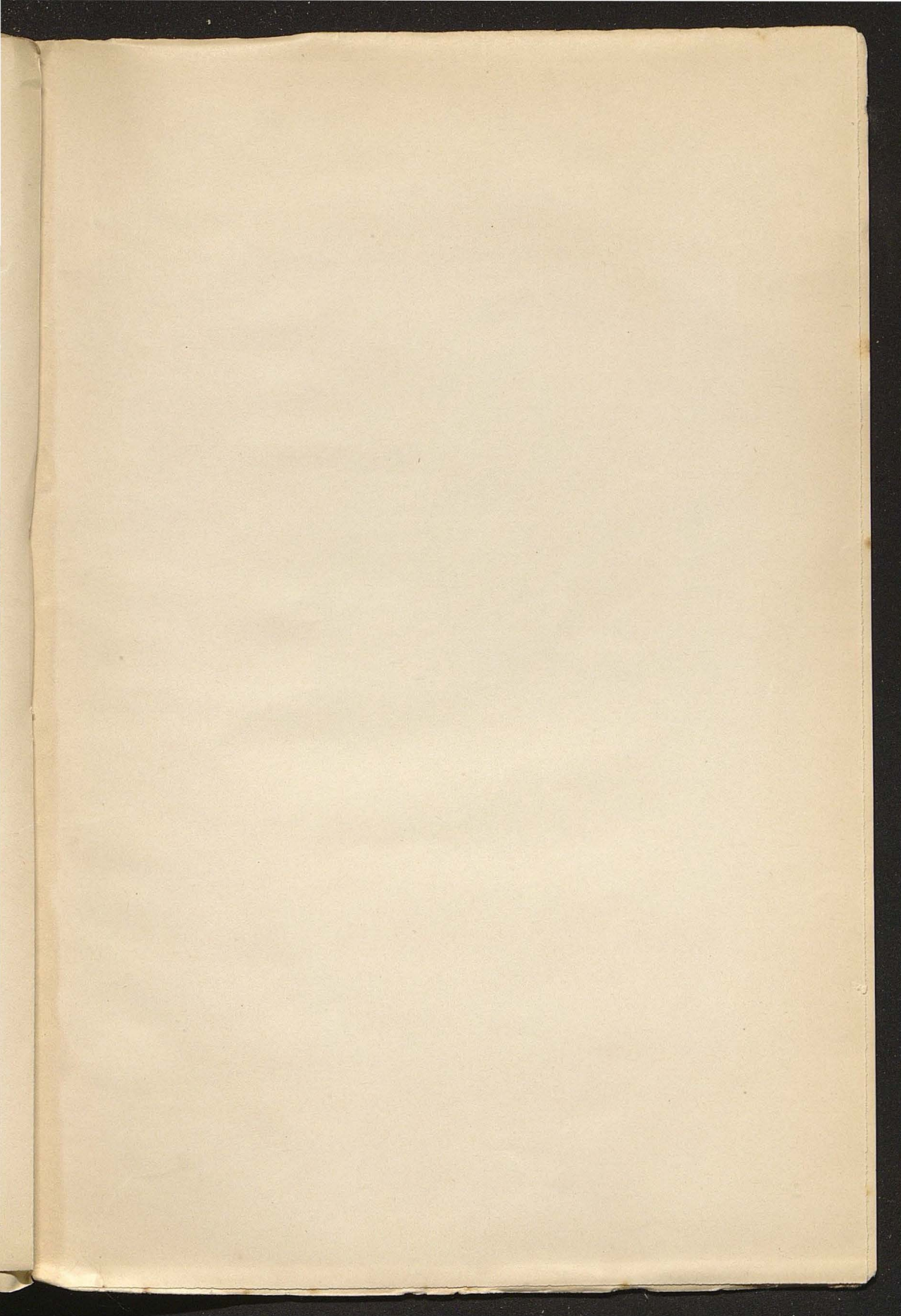


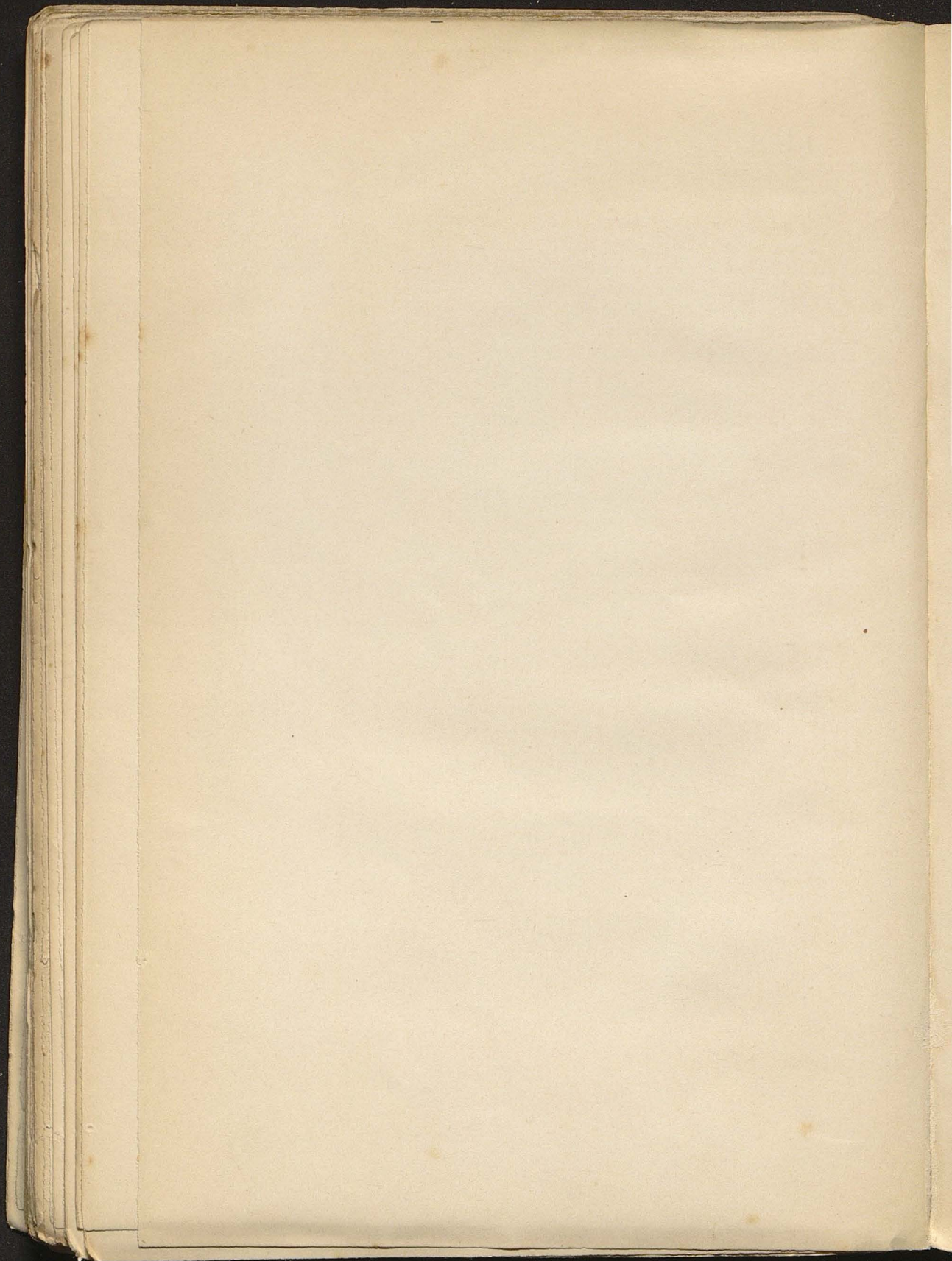
ROMA, 1898.

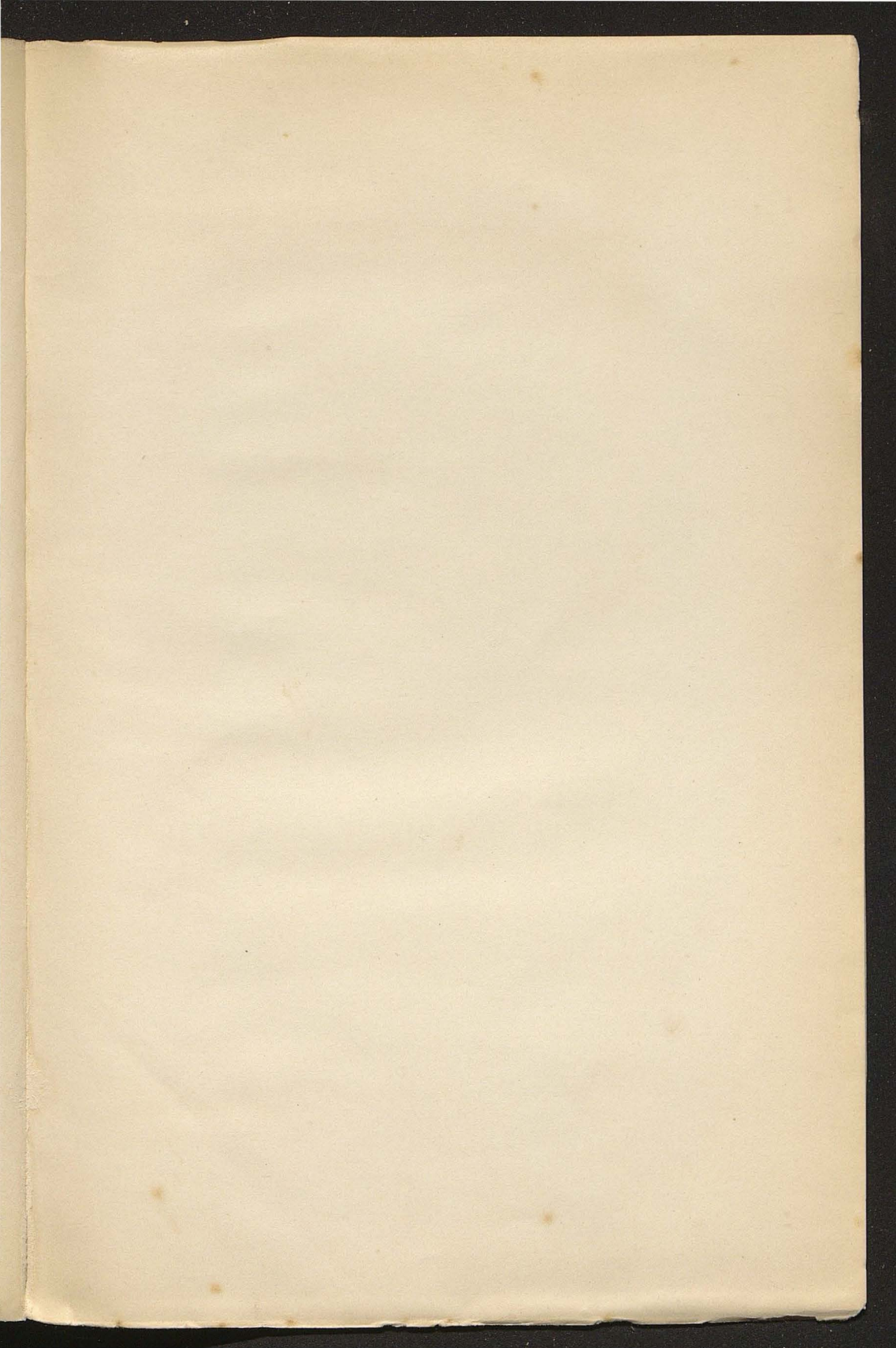
Forzani e C. tipografi del Senato

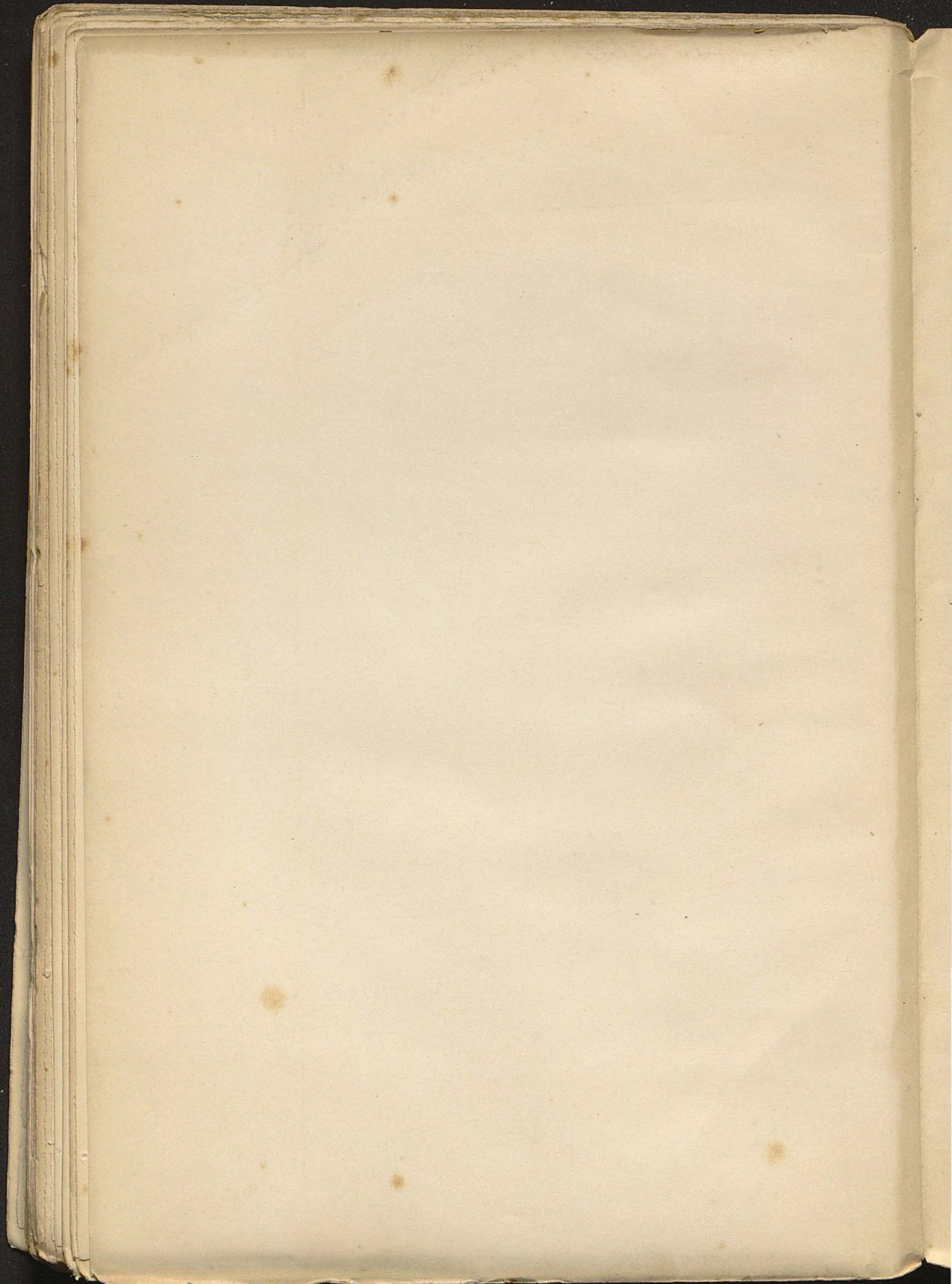


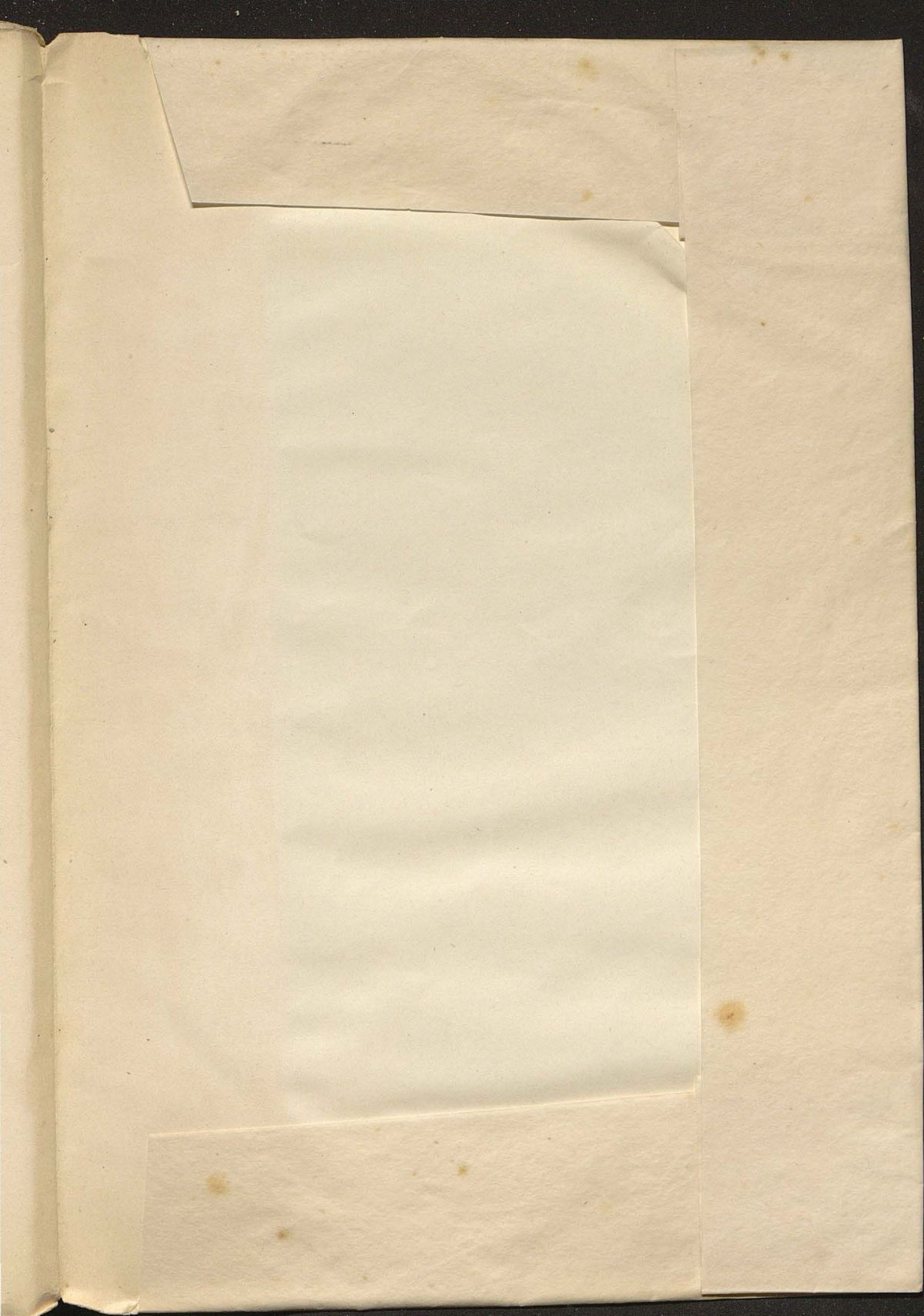












LETTERE DI UN UFFICIALE DELL'ESERCITO FRANCESE AIUTANTE GENERALE NELLA BATTAGLIA DI LODI, 1792-1796 (1893).

BIBLIOGRAFIA RAGIONATA PER SERVIRE ALLA STORIA DELL'EPOCA NAPOLEONICA, tomi I, II, III, IV, V (1894-96), VI-VII (1898).

GLI SCRITTI ANTINAPOLEONICI DI VITTORIO BARZONI LONATESE (1894).  
BÉRANGER E NAPOLEONE (1895).

MISCELLANEA NAPOLEONICA:

— SERIE I (1895): Général Jouan, *Souvenirs Militaires*, Jéna-Drése (1806-1813). — Oberstlt. Bucher, *Erlebnisse aus dem Jahre 1809*. — Francesco Orioli, *Ricordi sullo Stato Romano nei tempi napoleonici*. — Vol. di pagine xvi-206, in-8°.

— SERIE II (1896): G. Polcastro, *La « Napoleoneide »*, poema. — *Einige Briefe an J. von Buol* (1799-1801). — Méjan, *Lettres sur la Campagne de Russie*. — Chauvigny, *Projet d'assassinat de Napoléon* (1814). — P.-J. Proudhon, *Lettre su Napoléon* (1858). — Vol. di pagine lxvi-177, in-8°.

— SERIE III-IV (1898): Pons de l'Hérault, *L'île d'Elbe pendant la Révolution et l'Empire*. — *Sonetti rivoluzionari della fine del secolo xviii*. — *Lettere del M.<sup>se</sup> Lucchesini da Parigi* (1798). — Garzoni, *Memorie su Lucca nel 1799*. — Yacoub, *Lettre à Clément*, a. IX [traduzione dall'arabo]. — Major Gallardo de Mendoza, *Mémoires* (1803-1816). — F. Max-Müller, *Napoleon in Dessau* (1806). — *Lettere di Maria Carolina di Napoli* (1806-1809). — *Souvenirs du général Jouan* (1809-1811). — v. Boyen's *Schreiben an Staatskanzler von Hardenberg* (1813). — v. Hatzfeld, *Eine Aeusserung Napoleons über die russische und französische Armee*. — *Ein Brief Marie Louisens an Erzhertzog Johann*. — *Memorie di G. Pepe* (1813-1814). — Napoléon, *Une lettre inédite*. — Alexandre et Bernadotte, *Lettres inédites* (1810-1814). — Vol. di pagine xcvi-731.

NAPOLEONE E L'INGHILTERRA; *Saggio sulle origini del Blocco continentale e sulle sue conseguenze economiche, con un'Appendice di Documenti e con una Bibliografia per servire alla storia della lotta economica tra la Francia e la Gran Bretagna fino alla caduta di Napoleone I* (1 vol. in-8°, 1897, ediz. di 150 es.).

DALLA RACCOLTA NAPOLEONICA DI Alberto Lombroso. Lettere inedite.

NOTE DES DÉPUTÉS À LA CONSULTA EXTRAORDINAIRE convoqués à Lyon (1897).

GLI SCRITTI INEDITI DI NAPOLEONE I (1897).

DEUX LETTRES HISTORIQUES: V. Alfieri à Napoléon III, MDCCCLXXXIX-MDCCC

LA TOSCANA DAL 25 MARZO 1799 AL 20 MARZO 1801

MI

MUSEO DEL  
DONAZIONE DO